



SONASID

**UNE
PERFORMANCE
EN ACIER**

RAPPORT ANNUEL

2021

1.

UN LEADER EN ACTION

1. MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
2. PROFIL
3. CERTIFICATIONS ET LABELS
4. ACTIONNARIAT ET PARTICIPATIONS
5. GOUVERNANCE
6. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021
7. CHIFFRES CLÉS DE L'ANNEE 2021

2.

UN ENGAGEMENT DURABLE

1. STRATÉGIE RSE
 - MATRICE DE MATÉRIALITÉ
 - DISITINCTIONS EXTERNES
 - MÉTHODOLOGIE, PÉRIMÈTRE ET RÉFÉRENTIEL DU REPORTING
2. CAPITAL HUMAIN
3. ECONOMIE DURABLE
4. GOUVERNANCE ÉQUILBRÉE ET TRANSPARENTE
5. PRÉSERVATION DU CLIMAT ET DES RESSOURCES
6. MATRICE DE CORRESPONDANCE GRI

3.

INFORMATION FINANCIÈRE

1. RAPPORT DE GESTION
2. COMPTES SOCIAUX
 - COMPTES SOCIAUX
 - RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX
3. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
4. COMPTES CONSOLIDÉS
 - COMPTES CONSOLIDÉS
 - NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS
 - RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
5. ETAT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
6. PROJET DE RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
7. LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE



UN LEADER EN ACTION

1

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Chers actionnaires,

Sonasid signe, en 2021, une performance remarquable, portée par la solidité de ses résultats financiers, le dynamisme de ses investissements ainsi que par la nouvelle impulsion apportée à son engagement sociétal.

Apporter une contribution plus durable à la société, à la préservation de l'environnement et produire des aciers plus performants sont au cœur de notre stratégie d'engagement RSE. Cette démarche nous permet aujourd'hui plus que jamais, d'avoir un impact positif tout en assurant la solidité financière de notre groupe.

A ce titre, notre première responsabilité est d'offrir un environnement de travail sûr, stimulant et inclusif à nos équipes.

Nous menons également une politique active pour être un acteur engagé de la société. Afin de renforcer notre démarche citoyenne, nous avons réalisé en 2021 une étude sociétale qui nous a permis de définir **de nouvelles orientations stratégiques pour soutenir davantage nos communautés** autour du développement socio-éducatif des jeunes, de l'insertion économique et sociale des personnes vulnérables et de l'intégration par la culture.

Engagés, nous le sommes aussi en termes de diversité des genres. **De par son comité exécutif paritaire, Sonasid promeut le développement professionnel des talents féminins du groupe** et leur représentation au sein de son écosystème.

Sur le plan de la responsabilité environnementale, Sonasid se distingue par ses **processus « 100% recycling » alimentés par des énergies vertes** et qui placent l'économie circulaire au cœur de ses activités ; un modèle vertueux au service d'une croissance durable. Chef de file de la production de **« Green Steel »** à l'échelle régionale, la performance environnementale de Sonasid constituera donc, de plus en plus, un levier de compétitivité.

En 2021, la dynamique de croissance amorcée par Sonasid au cours du second semestre 2020 a été confirmée par la **très forte progression du chiffre d'affaires et de la profitabilité**. Les activités de Longoméтал Armatures ont également connu un net redressement en 2021.

Dans un objectif création de valeur durable pour les investisseurs, Sonasid prévoit ainsi la distribution d'un dividende de 38 DH par action contre 7 DH l'année précédente.

En développant l'innovation, Sonasid a pour ambition d'écrire un nouveau chapitre de son histoire. En témoigne la mise en place d'un large programme d'investissement qui vise à **consolider le projet d'excellence opérationnelle** axé sur le renforcement de la compétitivité et créer de nouveaux relais de croissance. **Le développement de produits à haute valeur ajoutée s'accélère cette année,** avec un premier lancement prévu fin 2022.

Ces grandes réalisations sont le fruit de **l'effort collectif de tous nos collaborateurs**. Je souhaite à ce titre saluer la formidable énergie des forces vives de Sonasid. Leur passion pour notre métier, leur créativité et l'esprit de solidarité qui les animent nous ont permis de relever avec succès tous les défis posés par la conjoncture actuelle et nous ouvrent de nouveaux horizons pour **répondre avec audace, aux enjeux de nos marchés**.

ISMAIL AKALAY

2 PROFIL



Leader du marché sidérurgique marocain avec une capacité de production de 1,1 million de tonnes, Sonasid s'appuie sur une expertise technique de plus de 45 ans pour **produire en permanence l'acier le plus sûr, le plus compétitif et le plus durable.**



Sonasid continuera à soutenir le développement du Maroc avec des produits assurant les meilleures conditions de sécurité, compétitivité et délais au secteur de la construction.



Au cours de ces dernières années, Sonasid, soutenue par ses actionnaires de référence, ArcelorMittal et des investisseurs institutionnels marocains de premier plan, a fortement développé l'excellence opérationnelle de ses unités constituées :

- du **complexe sidérurgique intégré de Jorf Lasfar** (1,7 milliard de dirhams d'investissements) avec un broyeur de ferraille, une aciérie et un laminoir.
- du **laminoir de Nador** (plus d'1 milliard de dirhams d'investissements)
- de **Longometal Armatures** à Berrechid, filiale de Sonasid spécialisée dans la fabrication d'armatures coupées, façonnées et posées : un service offrant agilité et optimisation aux projets de construction

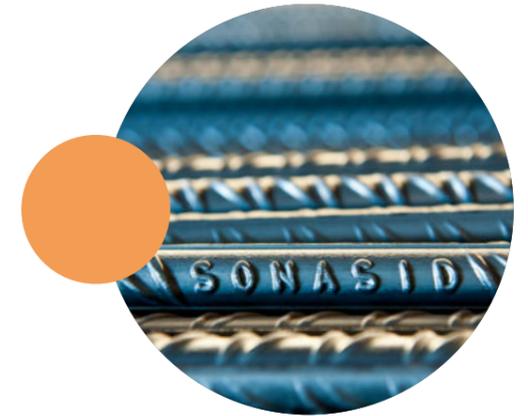


Sonasid se distingue par la promotion d'un modèle qui allie performance économique et développement durable, dans une optique de croissance soutenue et responsable.

Cette démarche se traduit en premier lieu par un processus industriel basé sur le recyclage de la ferraille. Les coproduits générés lors du processus de fabrication sont également valorisés.

83% de l'électricité consommée par les usines de Sonasid provient de **l'énergie éolienne** et l'installation d'un parc photovoltaïque à Nador permettra très prochainement à Sonasid de bénéficier d'un processus de production alimenté en totalité par les énergies renouvelables.

Sonasid s'engage aussi auprès des communautés riveraines de ses sites de production dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la promotion sociale.

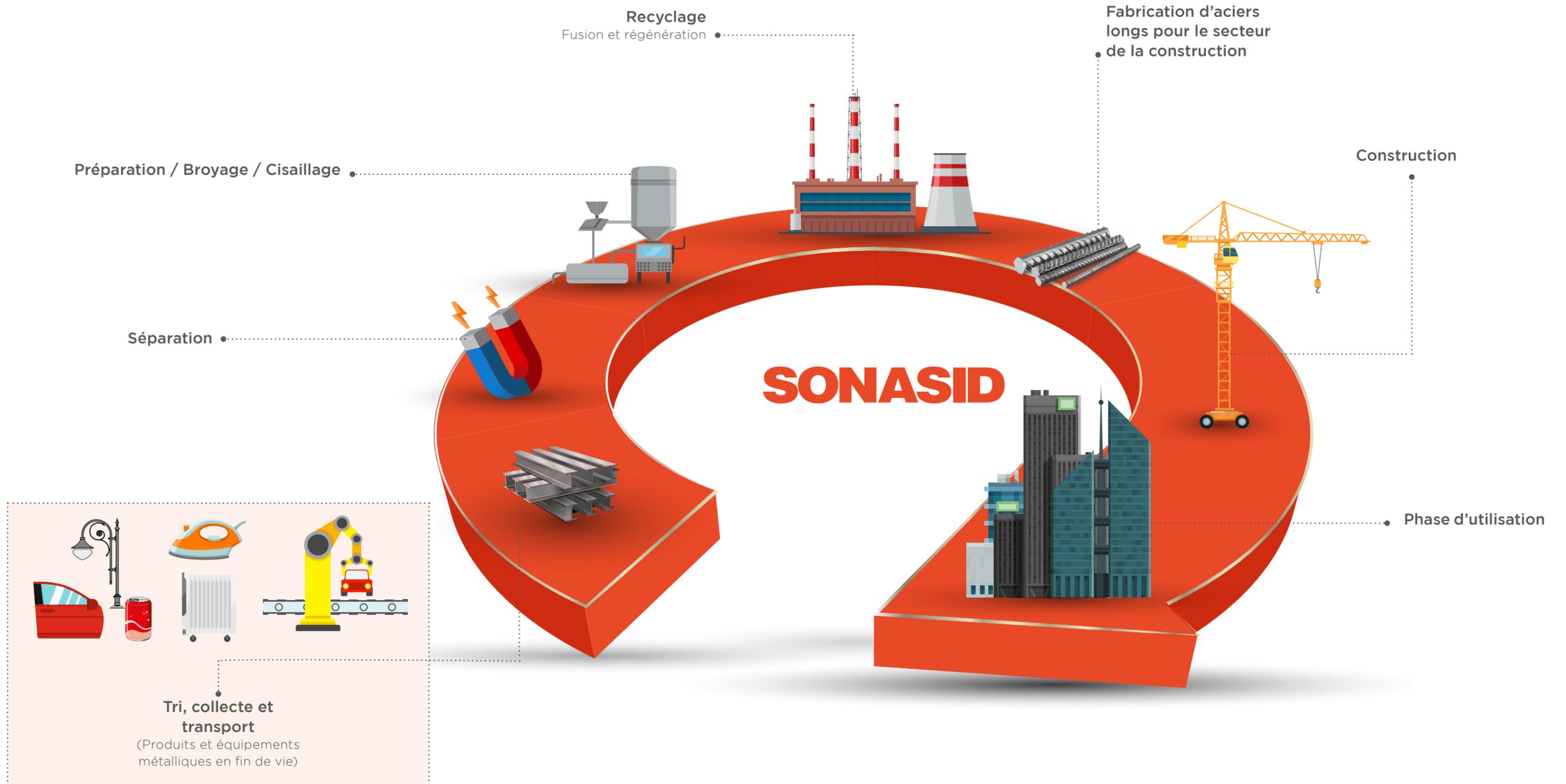


Sonasid accorde une attention considérable à la sécurité car ses produits arment les structures des bâtiments et infrastructures et participent donc directement à la sécurité des personnes dans la durée.

Des contrôles stricts sont réalisés à toutes les étapes de la production afin d'assurer la meilleure qualité des produits. La sécurité des personnes intervenant à tous les stades de ses activités obéit au même niveau d'exigence.

Cette **culture de l'excellence** fait de Sonasid un partenaire de confiance qui a accompagné les plus grands projets réalisés au Maroc ces dernières années et qui sert aujourd'hui une clientèle internationale avec des exportations en Afrique et en Amérique du Nord.

LE CYCLE PERPETUEL DE L'ACIER



3 CERTIFICATIONS ET LABELS



Système de management de la sécurité :
OHSAS 18001 depuis 2006
ISO 45001 en 2020



Système de management de la qualité :
ISO 9001 depuis 2001



Certifications produits :
NM 01.4.096 / NM 01.4.097 depuis 2001



Système de management de l'énergie :
ISO 50001 depuis 2019



Système de management de l'environnement :
ISO 14001 depuis 2006

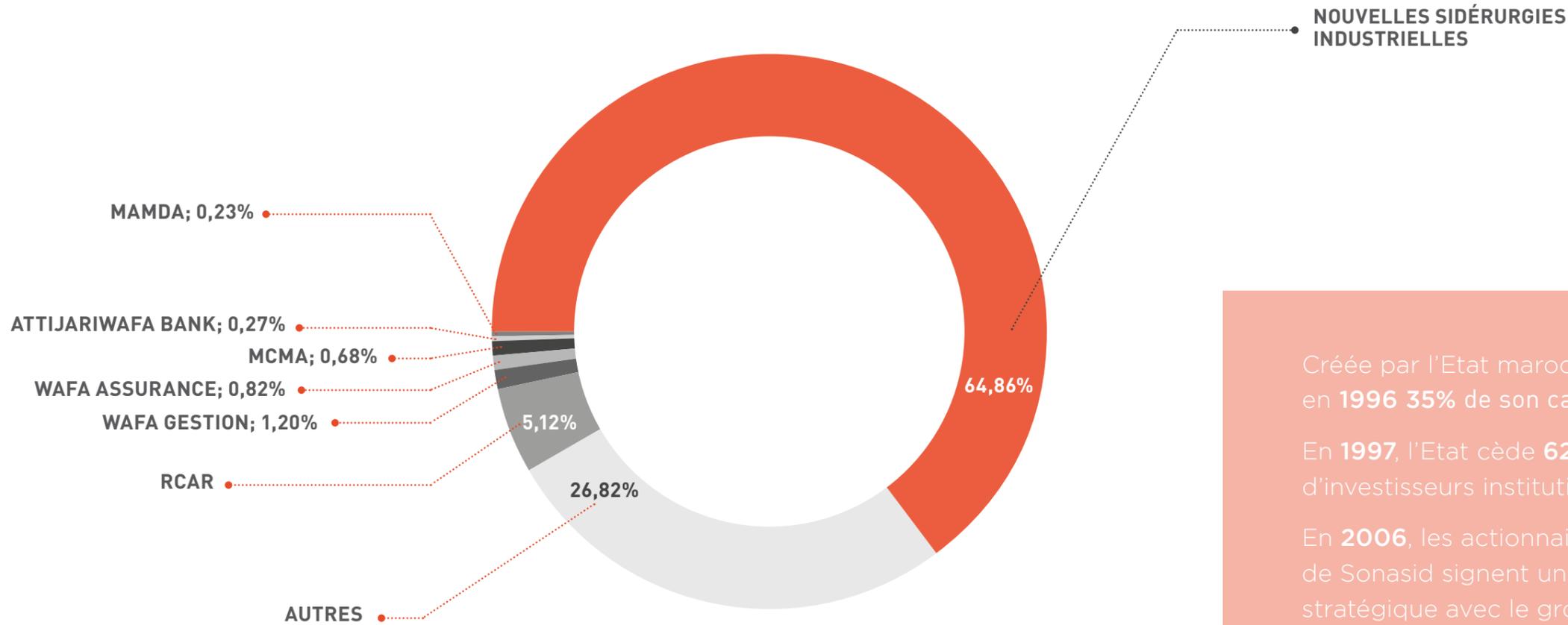


Responsabilité Sociétale de l'Entreprise :
**Label RSE de la Confédération Générale des
 Entreprises du Maroc (CGEM) depuis 2019**
RSE.



4 ACTIONNARIAT ET PARTICIPATIONS

(AU 31.12.2021)



Créée par l'Etat marocain en **1974**, Sonasid introduit en **1996** 35% de son capital en bourse.

En **1997**, l'Etat cède **62%** du capital à un consortium d'investisseurs institutionnels marocains.

En **2006**, les actionnaires institutionnels de référence de Sonasid signent un accord de partenariat stratégique avec le groupe Arcelor, leader mondial de l'acier, qui deviendra ArcelorMittal, et créent ensemble la société Nouvelles Sidérurgies Industrielles qui détient **64,86%** du capital de Sonasid.

FILIALES & PARTICIPATIONS

Société	Participation au capital
Longoméтал Armatures	96,93%

5 GOUVERNANCE

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

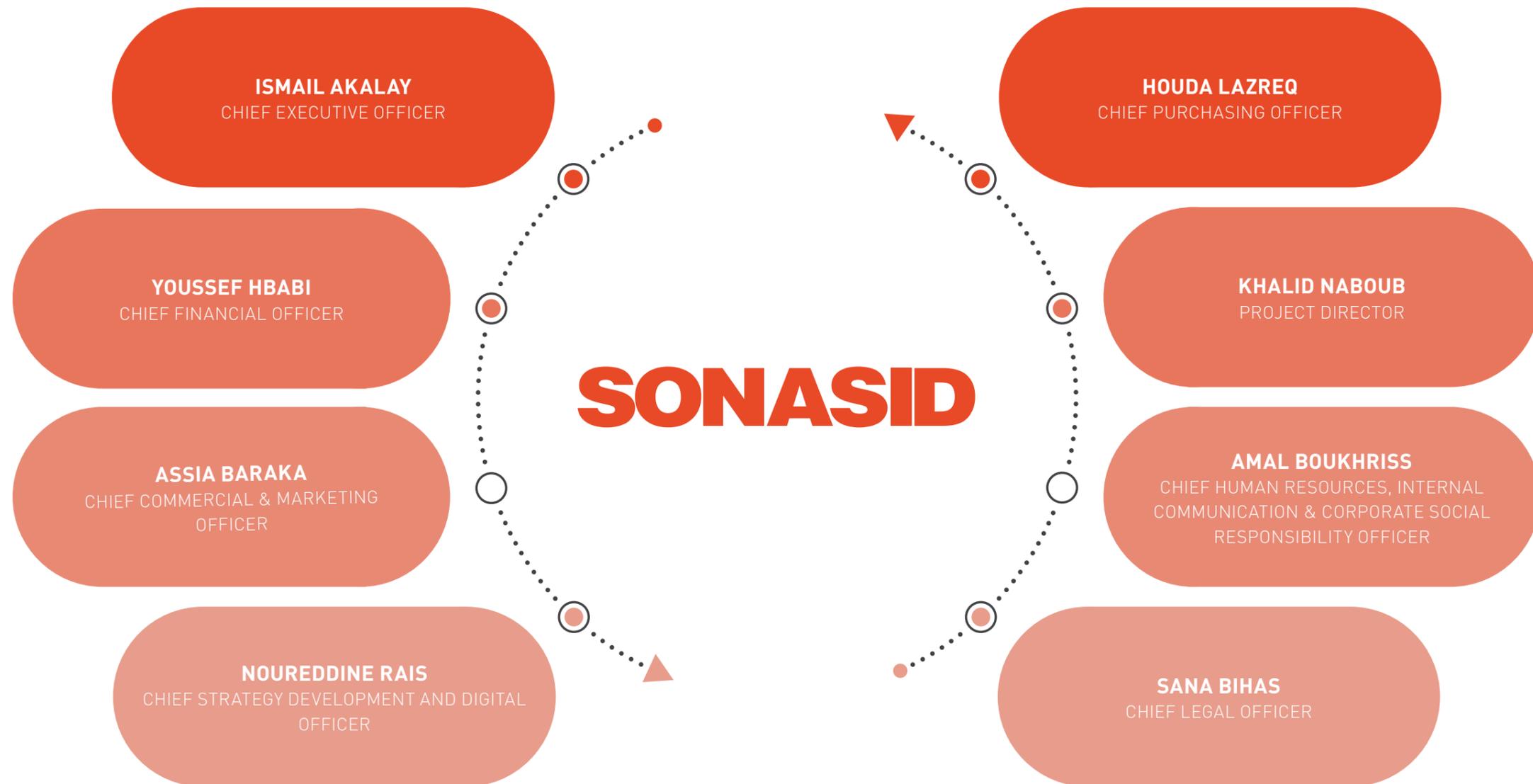


Administrateurs	Conseil d'administration	Comités Spécialisés		
		Risques & Comptes	Stratégique	Nominations & Rémunérations
M. Saïd Elhadi	Président du Conseil d'Administration		Membre	
Mme Khalida Azbane	Administrateur Indépendant	Membre		
M. Mohamed Fikrat	Administrateur Indépendant	Président du Comité		
Mme Sanaa Bakkal	Administrateur			
M. Cédric Bouzar	Administrateur		Président du Comité	
Mme Valérie Massin	Administrateur			
M. Tariq Makram	Administrateur	Membre	Membre	Membre
M. Javier Serra Callejo	Administrateur			
M. Matthias Guenther	Administrateur		Membre	Président du Comité
Mme Jana Meisser	Administrateur			
M. Christian Quincke	Administrateur	Membre		
MCMA, Représentée par M. Hicham Belmrah	Administrateur			
RMA, Représentée par M. Azeddine Guessous	Administrateur			
CIMR, Représentée par M. Khalid Cheddadi	Administrateur			

6

GOUVERNANCE

COMPOSITION DU COMITE EXECUTIF



7 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021 :

UNE PERFORMANCE SOLIDE EN 2021

> Un chiffre d'affaires consolidé en hausse de **42% par rapport à 2020** et de **24% par rapport à 2019** soutenu par :

- un redressement de la demande sur le marché de la construction après une année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire
- un effet prix favorable, dans un contexte international marqué par la hausse des prix des intrants.

> Génération d'un **EBITDA consolidé de 315MDH** en 2021 en amélioration de **+197MDH** par rapport à 2020.

- La profitabilité de Sonasid poursuit sa trajectoire haussière pour atteindre **7,0% du chiffre d'affaires** en 2021 soit une amélioration de **3,3 pts** par rapport à 2020 et 4,0 pts par rapport à 2019.
- Cette performance est soutenue par la mise en œuvre des initiatives stratégiques du plan d'excellence opérationnelle.

> Un **résultat net social de 150MDH** en amélioration de **130MDH** par rapport à 2020 et en augmentation de **142MDH** par rapport à 2019, confirmant l'efficacité des leviers de création de valeur déployés.

> Une trésorerie (y compris titres et valeurs de placement) qui enregistre un **solde excédentaire de 957 MDH**.

- Amélioration significative de la capacité d'autofinancement Sonasid en 2021 qui confirme sa forte capacité à générer les flux de trésorerie : 97 MDH réalisés en 2021, atténuant l'impact de la hausse des prix des intrants sur le besoin en fonds de roulement.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Un programme d'investissement de **120MDH** a été lancé en 2021 afin de développer de nouveaux produits à haute valeur ajoutée tels que les fibres d'acier et consolider le plan d'excellence opérationnelle.

DIVIDENDES

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires la distribution d'un **dividende de 38DH par action**, au titre de l'exercice 2021.

INTÉGRATION DES INDICES ESG 10 ET MSI20 DE LA BOURSE DE CASABLANCA

Sonasid a intégré en septembre 2021 l'**indice ESG 10** de la bourse de Casablanca, un indice qui calcule la performance des cours de 10 entreprises socialement responsables.

L'indice ESG 10 repose sur une évaluation indépendante de la pertinence des engagements des entreprises sur des critères de responsabilité environnementale, sociale, sociétale et de bonne gouvernance.

Sonasid a également rejoint en septembre 2021, l'indice **Morocco Stock Index 20**. Cet indice reflète l'évolution des cours des 20 entreprises les plus liquides parmi les 40 plus grandes capitalisations de la Bourse de Casablanca.

TOP PERFORMER RSE

En 2021, l'agence de notation extra-financière **Vigeo-Eiris de Moody's ESG Solutions**, a décerné le trophée de « **Top Performers 2021** » en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale à Sonasid pour sa performance générale et sur les thématiques spécifiques suivantes :

- Prévention des pollutions
- Protection de l'eau
- Santé & Sécurité au travail
- Prévention des pratiques anti-concurrentielles



8 CHIFFRES CLÉS 2021



0

Accident avec arrêt



83%

d'énergies renouvelables



4 494 MDH

de chiffre d'affaires consolidé
+42% par rapport à 2020



150 MDH

de résultat net social
+130 MDH par rapport à 2020



957 MDH

de trésorerie excédentaire
y compris titres et valeurs de placement

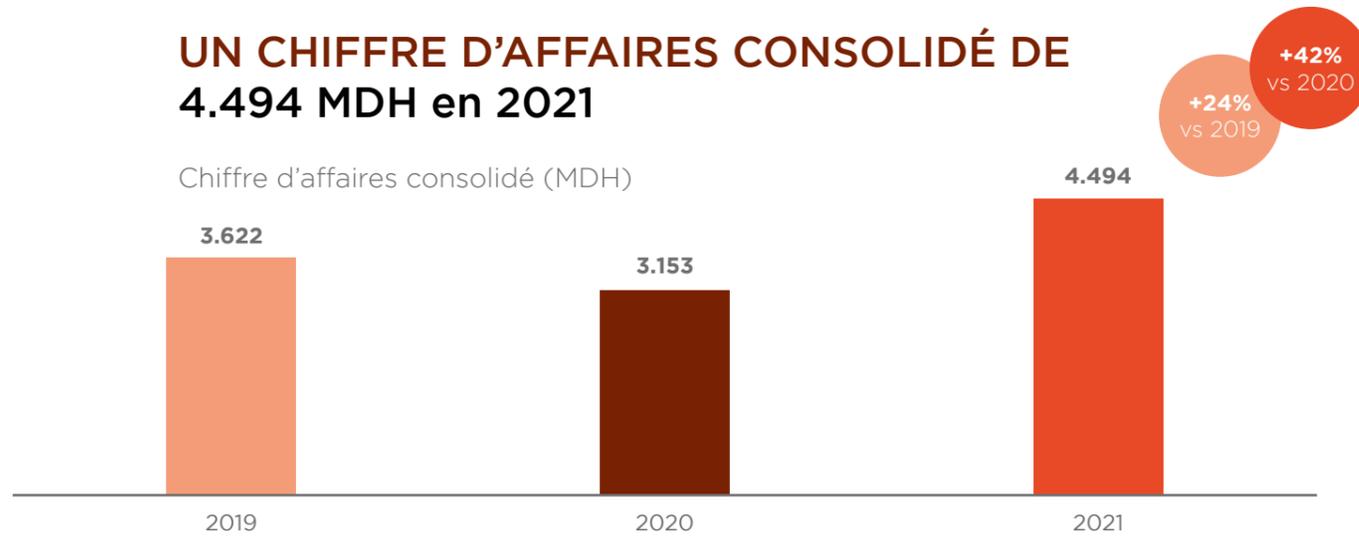


38 DH

de dividende par action
(soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale)

UN CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DE 4.494 MDH en 2021

Chiffre d'affaires consolidé (MDH)

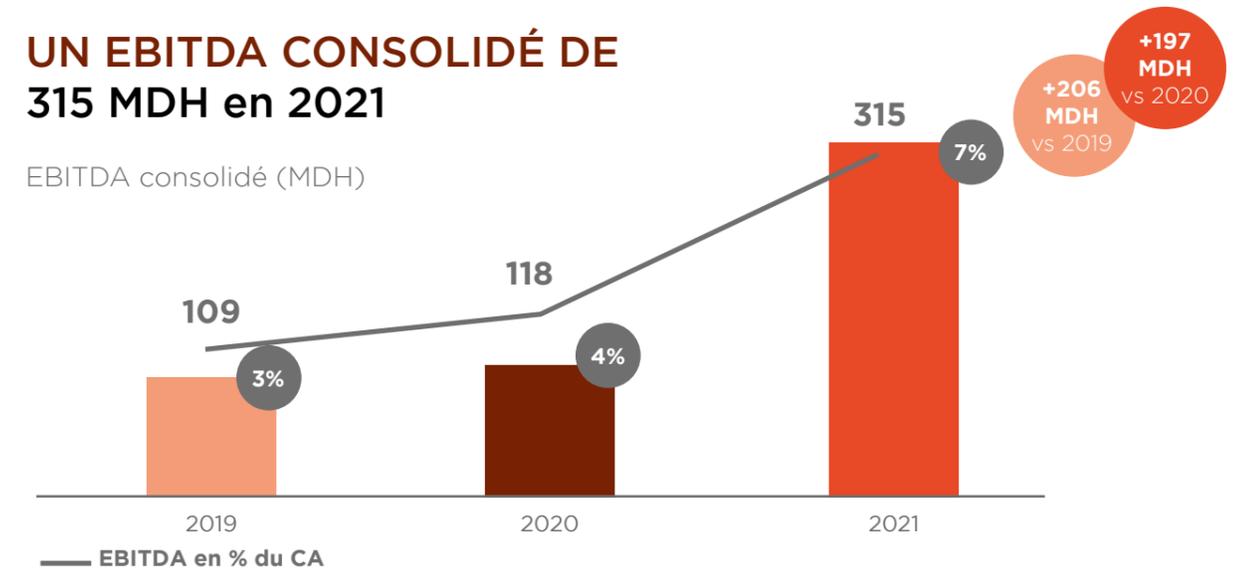


UN RÉSULTAT NET SOCIAL DE 150 MDH en 2021

	2019	2020	2021
Résultat net social (MDH)	8	20	150
RNPG (MDH)	-41	-28	108
Bénéfice par action (DH/action)	2	5	38
Dividendes (DH/action)	n/a	7	38
Payout (%)	n/a	139%	99%

UN EBITDA CONSOLIDÉ DE 315 MDH en 2021

EBITDA consolidé (MDH)

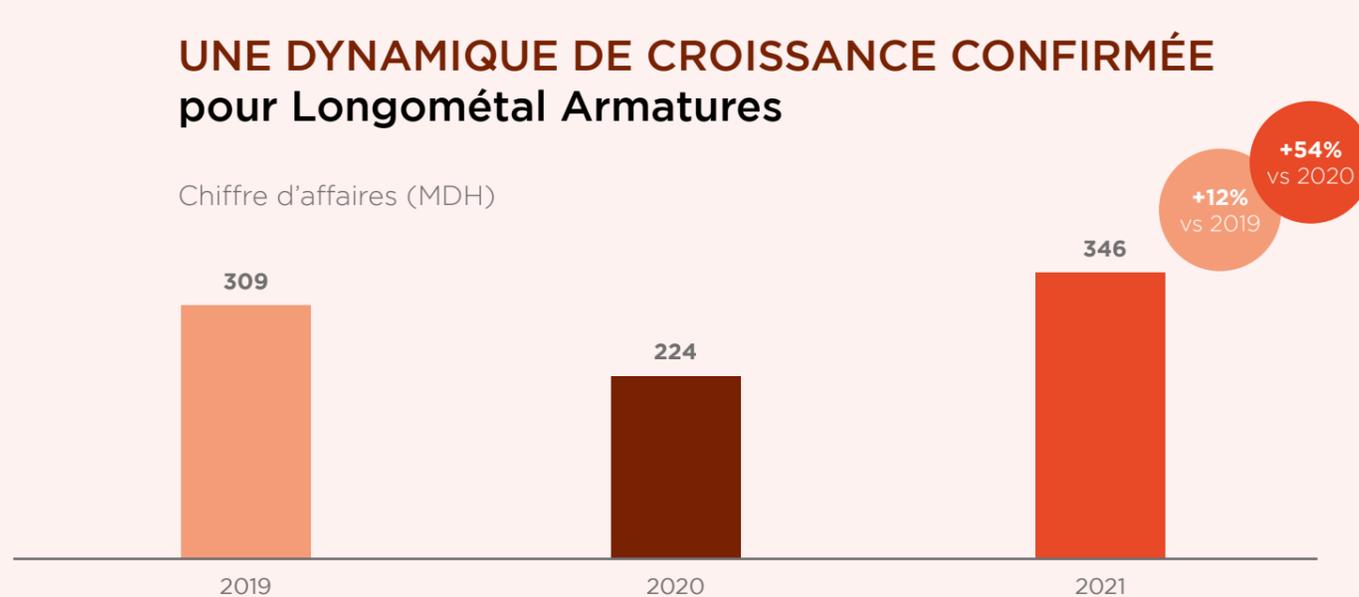


UNE RÉSILIENCE RENFORCÉE

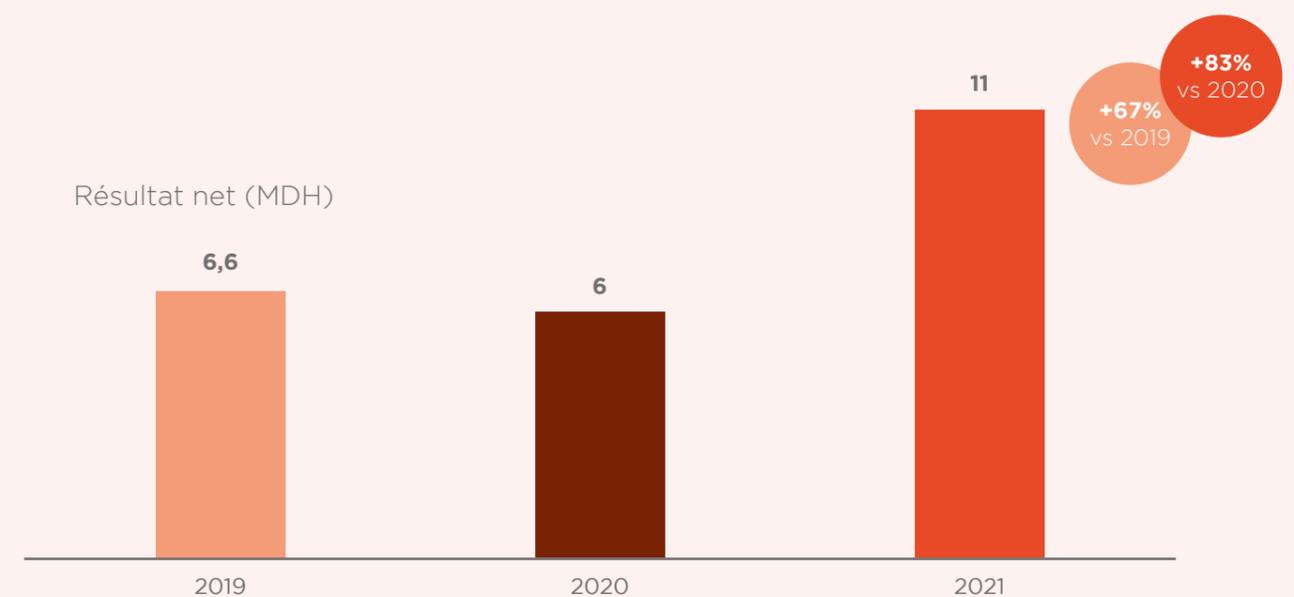
Comptes sociaux (MDH)	2019	2020	2021
Résultat financier	9	10	11
Endettement net	-583	-860	-957
Total bilan	2.435	2.703	2.819
Capitaux propres	1.285	1.304	1.427

UNE DYNAMIQUE DE CROISSANCE CONFIRMÉE pour Longoméтал Armatures

Chiffre d'affaires (MDH)

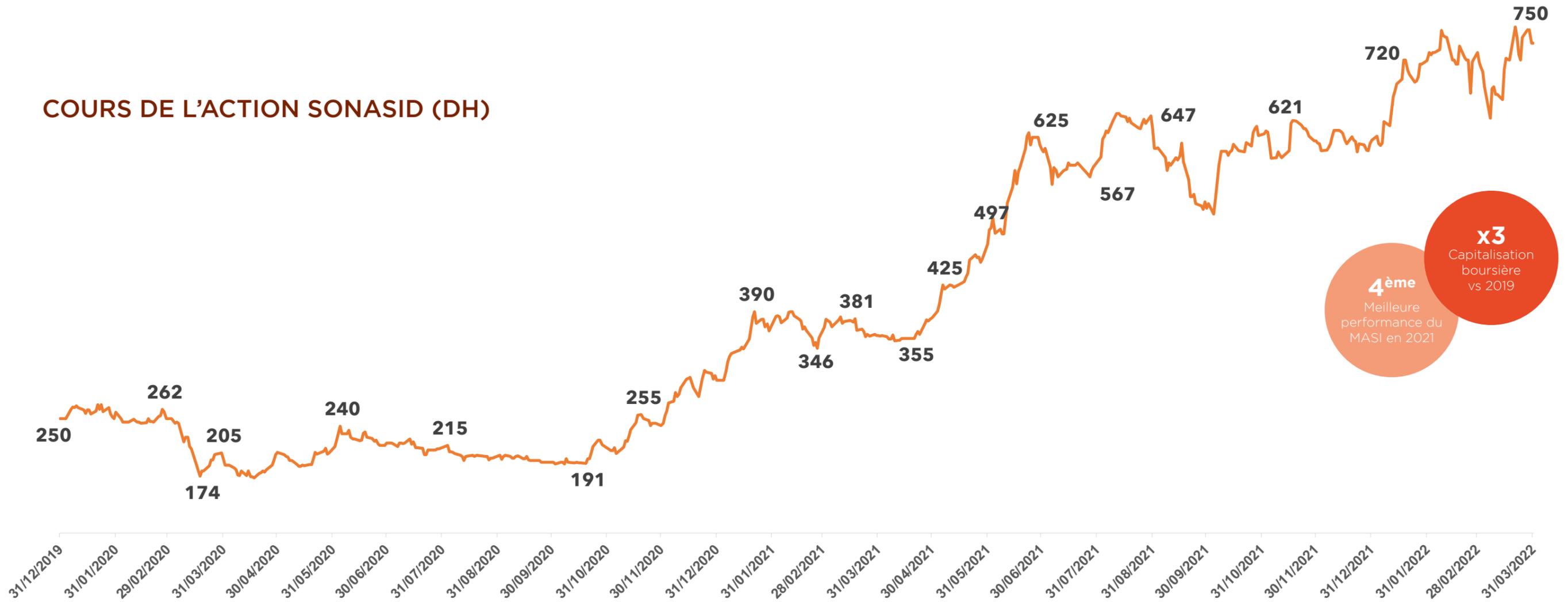


Résultat net (MDH)



Indicateurs boursiers	Au 31.12.2019	Au 31.12.2020	Au 31.12.2021	Au 31.03.2022
Nombre de titres	3.900.000	3.900.000	3.900.000	3.900.000
Capitalisation boursière	975.000.000	1.170.000.000	2.398.500.000	2.893.800.000
Cours de clôture	250	300	615	742

COURS DE L'ACTION SONASID (DH)



4^{ème}
Meilleure performance du MASI en 2021

x3
Capitalisation boursière vs 2019



UN ENGAGEMENT DURABLE

1 STRATÉGIE RSE DE SONASID

ÊTRE UN ACTEUR ENGAGÉ EN FAVEUR D'UNE TRANSITION SOCIALEMENT RESPONSABLE

Le programme stratégique 2022 - 2026 de Sonasid place la RSE au cœur des priorités de l'entreprise afin d'accompagner la transition climatique tout en favorisant l'excellence opérationnelle. Cette ambition irrigue aujourd'hui l'ensemble des métiers de Sonasid, pour lesquels elle est un moteur d'innovation, un facteur de durabilité et le socle de sa résilience.

Le développement durable est ainsi au cœur du modèle économique de l'entreprise : **l'acier de Sonasid prend vie à travers un processus de recyclage « zéro déchet » alimenté à 85% par des énergies renouvelables.**

Cette stratégie vise principalement à appréhender les impacts des activités de façon à réduire les impacts négatifs, à accroître les impacts positifs et identifier les opportunités liées aux enjeux climatiques.

Eu égard au contexte économique actuel et à la rareté des ressources naturelles, cette dynamique confère à Sonasid un fort potentiel de croissance et la place au service du développement des villes durables et de la mobilité future.

4 PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR UNE CRÉATION DE VALEUR DURABLE



Valorisation du Capital Humain et RSE



Leadership & nouveaux relais de croissance



Excellence Opérationnelle



Green Steel



LA STRATÉGIE RSE DE SONASID EST STRUCTURÉE AUTOUR DE 6 GRANDES THÉMATIQUES :



ENVIRONNEMENT

- Utilisation durable des ressources
- Réduction des nuisances environnementales
- GES et émissions atmosphériques
- Economie circulaire



CLIENTS

- Qualité et Sécurité des produits & Satisfaction des clients
- Innovation et écoconception (Green building)



COMMUNAUTÉ

Engagement auprès des communautés



RESSOURCES HUMAINES / DROITS HUMAINS

- Développement des Compétences et Gestion de carrière
- Conditions de Travail - SST
- Climat et dialogue Social (exercice du droit syndical)
- Égalité des chances & Diversité
- Interdiction du travail des enfants



FOURNISSEURS

- Achats responsables
- Écosystème durable pour les fournisseurs de matières premières



GOVERNANCE

- Conformité et maintien des dispositifs de contrôle et de gestion des risques
- Organes de gouvernance
- Éthique des affaires
- Relations avec les parties prenantes

UN MODÈLE D'AFFAIRES EN LIGNE AVEC LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sonasid, entreprise leader du marché de la sidérurgie au Maroc, se distingue par la promotion d'**un modèle d'affaires qui allie performance économique et développement durable** dans une approche de croissance soutenue et responsable. Sonasid accompagne la transition climatique des villes durables en développant en permanence **l'acier le plus sûr, le plus compétitif et le plus durable**.

Sonasid se positionne comme un partenaire privilégié qui a accompagné les plus grands projets réalisés au Maroc ces dernières années et qui sert aujourd'hui une clientèle internationale avec des exportations en Afrique, en Europe et en Amérique du Nord.

En s'appuyant sur l'excellence opérationnelle, la qualité de ses investissements et le savoir-faire de ses collaborateurs, Sonasid déploie un modèle industriel, managérial et sociétal vertueux et créateur de valeur.

UN PARTAGE DE VALEUR AVEC L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes rassemblent l'ensemble des acteurs, internes comme externes, qui sont concernés, directement ou indirectement, par l'activité de Sonasid. Depuis la création de Sonasid en 1974, la mise en place d'une approche collaborative avec l'ensemble de ces parties prenantes a été un facteur clé de la réussite des projets et de durabilité.

Sonasid a ainsi identifié **sept grandes familles de parties prenantes** caractérisées par l'homogénéité de leurs attentes, des canaux et des modalités de dialogue.



1 COLLABORATEURS ET REPRÉSENTANTS

ATTENTES

Santé, sécurité au travail & conditions de travail.
Gestion des carrières et rémunération.
Développement personnel et formation, accompagnement managérial, inclusion et diversité.

MODALITÉS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE

Communication interne et locale (mails, intranet, réunions, newsletters...), entretiens annuels, enquête de satisfaction du Groupe ArcelorMittal, réunions régulières avec les délégués syndicaux, mécanisme d'alerte etc.



2 COMMUNAUTÉS

ATTENTES

Emplois et sous-traitance
Projets d'investissement communautaire (infrastructures diversification)
Gestion des impacts.

MODALITÉS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE

Réunions d'information, comités, consultations, visites de sites, mécanismes de gestion des réclamations



3 CLIENTS

ATTENTES

Qualité et innovation produits, positionnement concurrentiel, traçabilité, empreinte climat, satisfaction et prise en compte des réclamations.

MODALITÉS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE

Relations commerciales, rencontres, salons professionnels, enquêtes clients.



4 FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

ATTENTES

Qualité et innovation produits, opportunités de marché, santé-sécurité, amélioration de la performance, délai de paiement, équité et transparence de traitement.

MODALITÉS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE

Rencontres régulières, relations commerciales, salons, homologation fournisseurs, code de conduite fournisseurs, évaluations RSE des fournisseurs, suivi et sensibilisation.



5 ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS, DÉTENTEURS DE DETTES ET PRÊTEURS

ATTENTES

Résultats financiers et opérationnels, santé et sécurité des salariés et sous-traitants, gestion et utilisation des ressources, consommation d'énergie et émissions de GES.

MODALITÉS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE

Publications de Sonasid, Assemblée Générale, rencontres en continu.



6 SOCIÉTÉ CIVILE, INITIATIVES PLURIPARTITES, ONG, ASSOCIATIONS LOCALES, ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES.

ATTENTES

Engagement auprès des communautés, émissions atmosphériques, consommation d'énergie et émissions de GES, économie circulaire, transparence fiscale.

MODALITÉS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE

Publications de Sonasid, rencontres, enquête sociale.



7 ÉTATS, ÉLUS ET AUTORITÉS NATIONALES ET LOCALES

ATTENTES

Partage de la valeur, contribution à l'économie et au développement national et local, création d'emplois, transparence fiscale.

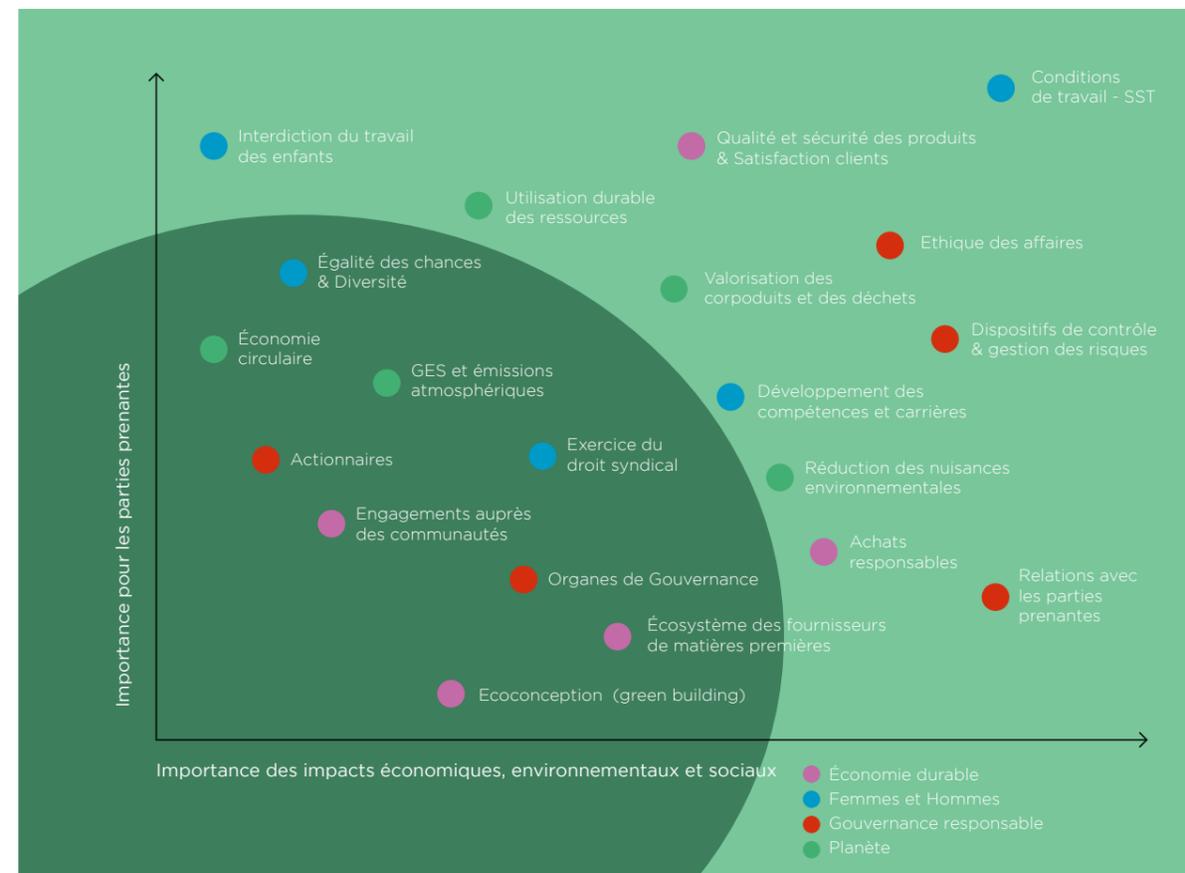
MODALITÉS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE

Publications de Sonasid, rencontres, visites de sites, lettres institutionnelles.

1.1. LA MATRICE DE MATÉRIALITÉ, UN OUTIL DE PRIORISATION DES ENJEUX STRATÉGIQUES RSE DE SONASID

Croisant l'importance pour l'entreprise des enjeux RSE et les attentes des parties prenantes sur ces derniers, l'analyse de matérialité contribue au pilotage d'une stratégie RSE ouverte et dynamique.

À l'issue d'une consultation menée auprès des parties prenantes internes et externes en 2020, Sonasid a structuré sa démarche RSE à travers la définition de 20 enjeux RSE représentés dans la matrice de matérialité ci-dessous. :



1.2. DISTINCTIONS EXTERNES DE L'ENGAGEMENT DE SONASID

En 2019, la CGEM (Confédération Générale des Entreprises du Maroc) a attribué le label RSE à Sonasid reconnaissant ainsi sa performance et son engagement volontariste pour le développement durable.



Certification du système de management intégré QSEE :



- ISO 9001 pour son système de management de la qualité depuis 2001.
- ISO 45001 pour son système de management de la sécurité depuis 2006, transition à l'OHSAS 18001 en 2020.
- ISO 14001 pour son système de management de l'environnement depuis 2006.
- ISO 50001 pour son système de management de l'énergie depuis 2019.

Certification produit :

- NM 01.4.096 / NM 01.4.097 pour les certifications produits depuis 2001.

En 2021, l'agence de notation extra-financière Vigeo-Eiris de Moody's ESG Solutions, a décerné le trophée de « Top Performers 2021 » en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale à Sonasid pour sa performance générale et sur les thématiques spécifiques suivantes :



- Prévention des pollutions
- Protection de l'eau
- Santé & Sécurité au travail
- Prévention des pratiques anti-concurrentielles

Sonasid a intégré en 2021 l'indice Casablanca **ESG 10** de la Bourse de Casablanca, un indice qui calcule la performance des cours des entreprises cotées socialement responsables.

L'indice **ESG 10** est composé de 10 valeurs, sélectionnées sur la base d'une évaluation effectuée par l'agence internationale indépendante de recherche et services ESG Vigeo Eiris. Cette évaluation prend en compte la pertinence des engagements de ces entreprises, l'efficacité de leurs systèmes managériaux, leur capacité à maîtriser les risques et à améliorer leur performance ESG.



Sonasid a reçu le prix du meilleur rapport de développement durable en tant que finaliste du secteur « Extractives & Mining Processing » dans le cadre d'un concours organisé par l'Université Mohammed VI Polytechnique de Benguerir, la CAIMD (Chaire Africaine en Innovation et Management Durable), la Bourse de Casablanca et Finance Montréal.

1.3 MÉTHODOLOGIE, PÉRIMÈTRE ET RÉFÉRENTIEL DU REPORTING

RÉFÉRENTIELS UTILISÉS

Pour cette troisième édition du rapport ESG de Sonasid, les référentiels utilisés s'inscrivent dans la continuité de ceux suivis en 2019 et en 2020. Ce rapport répond aux exigences de la Circulaire de l'AMMC n° 03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières de par le statut d'entreprise cotée, et s'adosse également aux standards universels en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises tels que la norme ISO 26000, Global Compact des Nations Unies et les objectifs du développement durable (ODD) de l'ONU, et s'inspire des principes du Global Reporting Initiative (GRI), en conformité essentielle avec sa version « Standard - 2016 ».

PÉRIMÈTRE ET PÉRIODE DU REPORTING

Les données incluses dans ce rapport sur l'ensemble des thématiques ESG (Environnement, Social et Gouvernance) sont liées aux activités du Siège administratif, de la Plateforme Commerciale de Casablanca ainsi que des sites de Jorf Lasfar et de Nador et couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, sauf indication contraire mentionnée. Les années de référence sont communiquées selon la disponibilité et la complétude des données. L'évolution des indicateurs est mentionnée lorsque les données sont à un périmètre constant en termes géographique et de modalités de calcul des indicateurs.

MÉTHODOLOGIE DE COLLECTE D'INFORMATION & REPORTING

Pour ce troisième rapport ESG, Sonasid a adopté une méthodologie de collecte de l'information similaire à celle des rapports précédents de 2019 et 2020.

Les informations extra-financières nécessaires à la préparation de ce rapport ont été collectées auprès des entités en charge de ces différents aspects. Une fois ces données remontées, l'équipe RSE, sous l'égide de la Direction des Ressources Humaines, a procédé à une vérification du respect des formules de calcul, de la cohérence des données ainsi que du respect des périmètres géographiques et temporels de reporting. Sonasid a été accompagnée par un prestataire externe spécialisé dans cette démarche. Les indicateurs et méthodes de calcul sont présentés dans les différentes sections du présent rapport.





2 LE CAPITAL HUMAIN, PREMIER PILIER DE NOTRE PERFORMANCE

RESSOURCES HUMAINES EN 2021

COLLABORATEURS



670
collaborateurs

30%
des collaborateurs
ont plus de 20 ans
d'ancienneté

50%
de femmes au Comité
Exécutif

SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL



0 accidents
de travail
en 2021

INDICATEURS SOCIAUX



0 jour
de grève

24
délégués des salariés
élus titulaires

4,36%
de taux de turnover

2.1 POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Les femmes et les hommes de Sonasid sont au cœur de la réussite de ses ambitions. Les 5 enjeux de la stratégie RSE de l'axe du capital humain sont ainsi consacrés aux collaborateurs et couvrent en particulier la sécurité et la santé, le développement professionnel, la qualité du climat social et la diversité.

AXES DE LA STRATÉGIE RH :

UN MANAGEMENT RH DE PROXIMITÉ



- Développer une communication qui permettra à chacun de comprendre les enjeux et les résultats de l'entreprise et de se projeter dans l'avenir
- Favoriser l'écoute active et la participation au quotidien et pour accompagner les changements majeurs dans l'entreprise
- Animer une politique de dialogue social, en favorisant l'information, la consultation, le dialogue et la négociation

UN ACCOMPAGNEMENT DU CAPITAL HUMAIN



- Répondre aux enjeux et orientations stratégiques de l'entreprise à travers une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Accompagner les collaborateurs par un plan de développement des compétences tout au long de leur parcours professionnel
- Promouvoir la mobilité interne, verticale et horizontale
- Rétribuer équitablement les performances tout en respectant l'équité interne et externe

UN ENGAGEMENT SOCIAL



- Garantir un milieu de travail sain et sécurisé
- Soutenir nos collaborateurs et leurs familles
- Respecter le droit de tous les collaborateurs de créer et d'adhérer librement au syndicat de leur choix et leur exercice du droit syndical
- Respecter les droits fondamentaux des personnes et prévenir toutes les formes de discriminations
- S'interdire tout recours au travail des enfants de moins de 18 ans

UNE DRH DIGITALE



- Offrir l'instantanéité et la transparence via une fonction RH digitale
- Permettre une proximité avec les collaborateurs et une gestion instantanée de leurs besoins administratifs et de développement



Notre politique des ressources humaines qui prône la proximité et le soutien social a tout mis en œuvre pour soutenir les collaborateurs pendant cette crise sanitaire, en anticipant à travers des dépistages massifs et proactifs et en accompagnant les cas positifs et leur famille afin préserver le bien le plus précieux de l'entreprise : la santé de la famille Sonasid.

Amal Boukhriss

Chief HR, CSR and internal communication officer

ENJEU 1 : DÉVELOPPER DES OUTILS INNOVANTS ET À HAUTE VALEUR AJOUTÉE POUR AMÉLIORER LES COMPÉTENCES ET L'EMPLOYABILITÉ DE NOS COLLABORATEURS ET LES ACCOMPAGNER DANS LEUR ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE ET LEUR GESTION DE CARRIÈRES

AXES DE LA STRATÉGIE RH :

La Direction des Ressources Humaines participe au programme stratégique par un plan de recrutement adéquat dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Le programme de recrutement est ainsi un maillon essentiel du déploiement de la stratégie 2022 - 2026 au sein de des différentes directions de Sonasid.



LA DIVERSITÉ DANS NOTRE PROCESSUS DE RECRUTEMENT

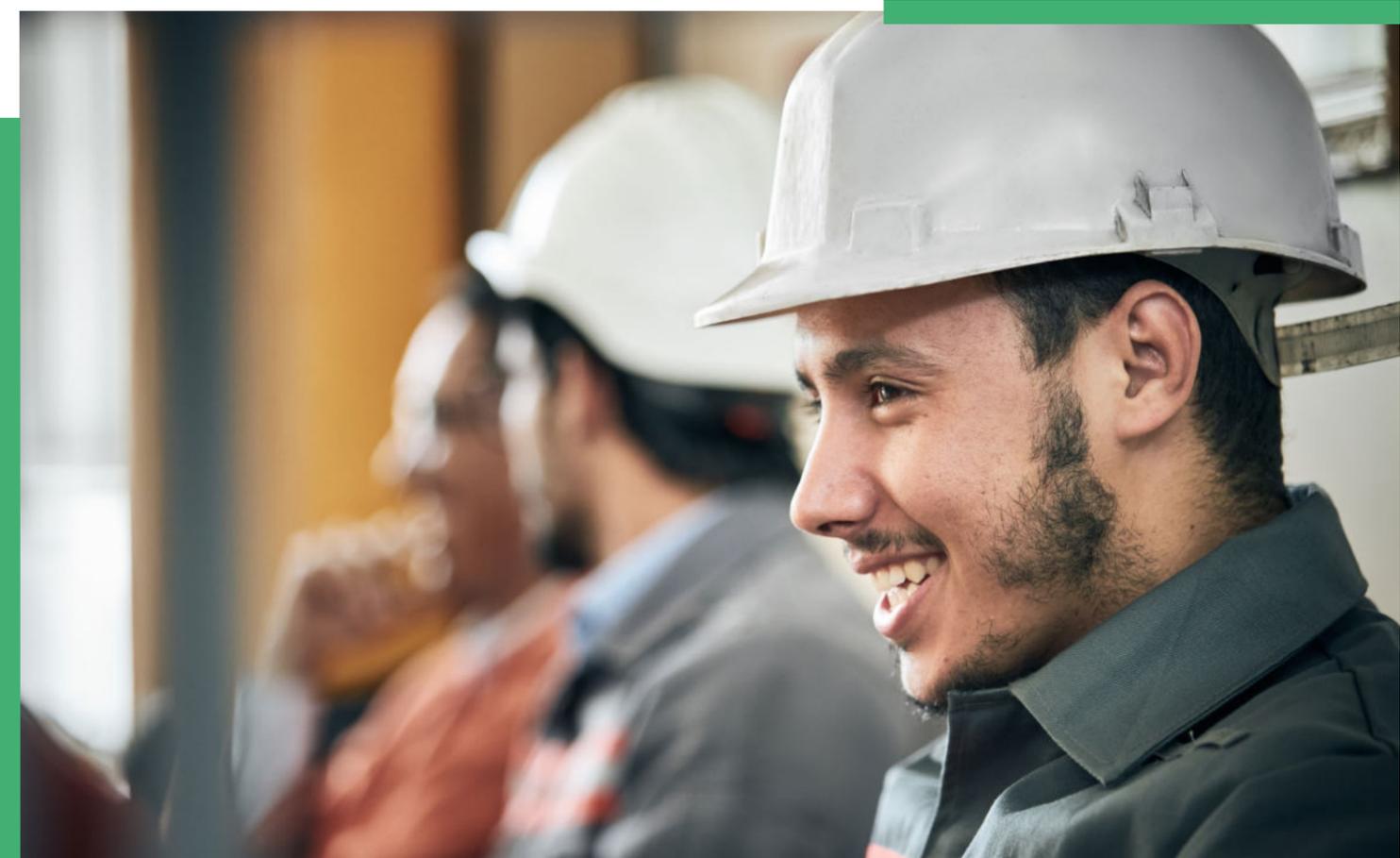
En tant qu'employeur responsable, la démarche de recrutement s'appuie sur un processus inclusif qui a pour socle essentiel l'égalité des chances et la diversité.

La recherche de talents vise ainsi à assurer une diversité des profils en termes de genre, de handicap, d'origine, d'âge et offrir à tous les talents les meilleures conditions de développement au sein du groupe Sonasid.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Sonasid conçoit des programmes de formation destinés à accompagner le déploiement de la stratégie 2022-2026 à travers :

- La réussite de l'intégration des nouvelles recrues grâce à un processus structuré
- Le développement des compétences des collaborateurs via des programmes de formation adaptés sur le management et sur les métiers
- La promotion des bonnes pratiques à travers des échanges inter-sites et inter-équipes
- La construction de parcours de développement de chaque collaborateur



Intégrer, améliorer les savoir-faire, sensibiliser sur des risques spécifiques, partager l'expérience et les bonnes pratiques, favoriser le déploiement des compétences managériales, affirmer davantage l'expertise : tels sont donc les enjeux de l'effort de formation engagé par Sonasid en 2021.

Sonasid accorde la priorité aux formations relatives à la sécurité d'une part et d'autre part au développement des compétences métiers visant à apporter notamment une meilleure maîtrise des procédés et de leur environnement dans un objectif de rentabilité durable.

Concrètement, les équipes ont bénéficié d'une liste élargie de formations couvrant des thématiques allant de la SST (secourisme, personne compétente en espace clos, personne compétente sur les travaux en hauteur, radioactivité), aux formations techniques (la démarche SMED « Single Minute Exchange of Dies » et son impact sur la flexibilité, la gestion et l'optimisation des stock de maintenance).

En 2021, près de 30% de l'effectif a bénéficié d'une action de formation. La baisse des heures de formation par rapport aux années passées s'explique essentiellement par l'impact de la crise sanitaire qui a entraîné le report de nombreuses formations en présentiel.

ÉVALUATION, ÉVOLUTION ET GESTION DE CARRIÈRE

Le développement des collaborateurs est un axe structurant de la politique RH. À ce titre, Sonasid a initié en 2021 l'élaboration du Référentiel des Emplois et des Compétences (REC) pour tous les métiers de l'entreprise en collaboration avec un cabinet spécialisé.

A travers le lancement de ce référentiel prévu en 2022, Sonasid confirme la priorité accordée au développement des talents et promeut une culture managériale grâce à laquelle les collaborateurs bénéficient de feedbacks réguliers, ont la possibilité d'évoluer tout au long de leur carrière et sont acteurs de leur propre développement professionnel.

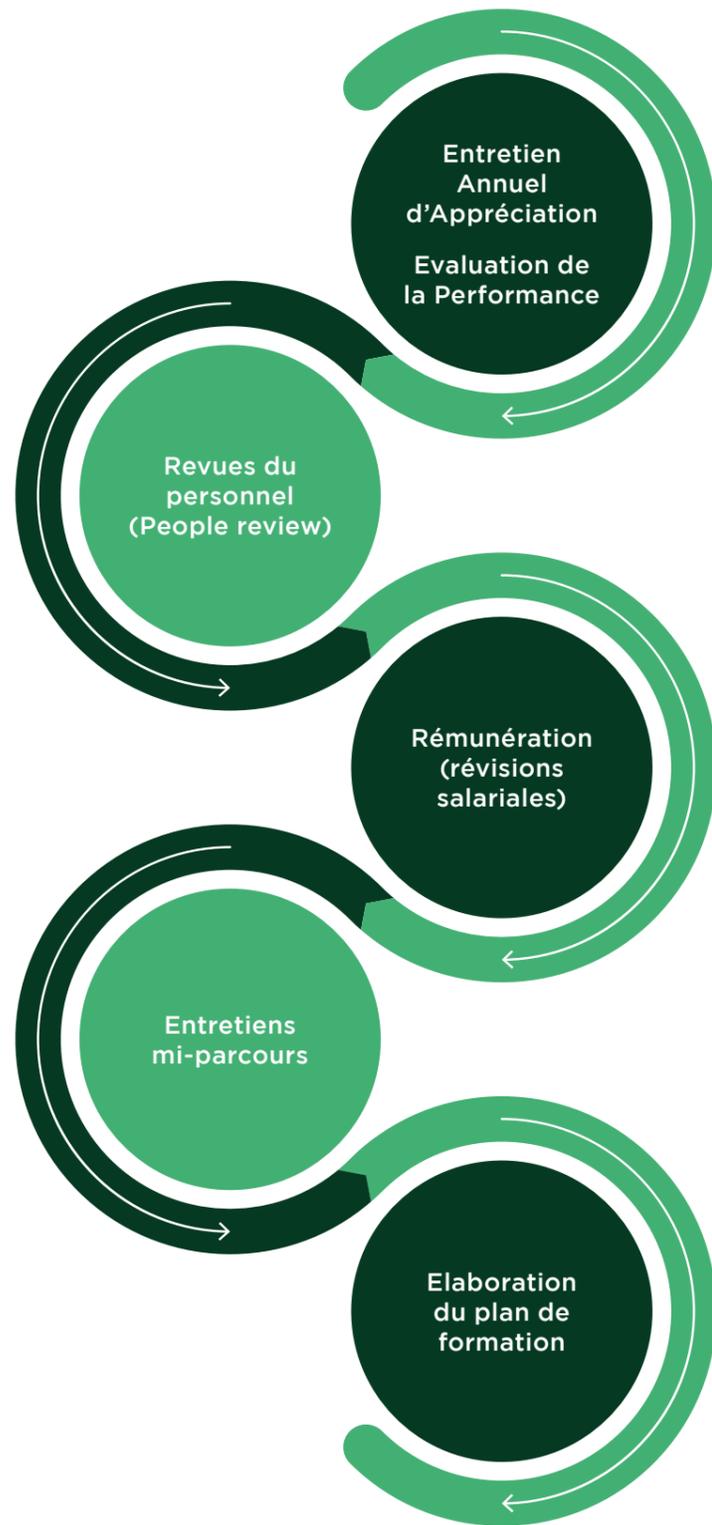
Les Entretiens Annuels d'Appréciation (EAA) permettent de recenser les souhaits de mobilité et de les prendre en compte lors de réunions mensuelles de la DRH ainsi que lors des People Reviews (revue du personnel) en s'appuyant sur les outils du Groupe ArcelorMittal tels que le eGEDP (Global Employee Development Program) pour les cadres. Les Entretiens Annuels d'Appréciation (EAA) sont axés sur l'évaluation de la

performance et la fixation des objectifs. Un entretien à mi-parcours est mis en place avec pour objectif de se focaliser essentiellement sur les souhaits de mobilité, l'ajustement des objectifs fixés en début d'année, les plans de développement et l'évolution des collaborateurs. Les éléments issus de l'Entretien à mi-parcours sont adressés lors des réunions mensuelles de la DRH ayant pour objectif de dynamiser les mobilités internes.

Les Revues du Personnel ou People Reviews sont organisées au niveau des sites et en central. Ces revues permettent d'identifier les personnes, à faire évoluer leur potentiel, d'évaluer les besoins à moyen terme et les ressources disponibles.

Les informations issues des Entretiens Annuels et des Revues du Personnel sont consolidées au niveau de la DRH lors des revues des cadres, permettant ainsi de travailler sur la gestion des compétences et les mobilités internes.

Une revue des cadres dirigeants et des titulaires des postes clés a lieu régulièrement avec le comité exécutif de Sonasid. Un examen des plans de succession pour les postes-clés de l'organisation est réalisé à l'occasion des People Reviews Comex ou du Comité de Rémunération issu du Conseil d'administration.



“

Après l'obtention de mon diplôme d'ingénieur en 2007 et une première expérience d'un an dans le secteur automobile, j'ai intégré l'usine de Sonasid à Nador en 2008 en tant qu'ingénieur production. J'ai pris la responsabilité du service laminage six mois après mon recrutement. En 2014, j'ai été nommé Responsable de Production Laminage et Outillage avec l'objectif de développer les synergies entre ces entités qui constituent le poumon de la performance opérationnelle. En juin 2017, j'ai pris la responsabilité du Département Production du Site de Nador avant d'être nommé Directeur de l'usine de Nador en Novembre 2021.

Ces évolutions m'ont permis de donner le meilleur de moi-même et démontrer qu'au sein de Sonasid, chaque collaborateur a toutes les chances de gravir les échelons hiérarchiques.

Je suis fier de contribuer ainsi à une histoire de plus de 45 ans, porteuse de valeurs et qui place l'humain au centre de ses préoccupations.

”

Mohamed El Kandoussi
Directeur du site de Nador



ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

La réussite d'une mobilité ou d'une évolution de carrière est la conjonction de quatre éléments :

- la performance ;
- les compétences techniques et les compétences managériales/transverses ;
- l'existence d'une opportunité ;
- la volonté de faire preuve de mobilité fonctionnelle et/ ou géographique.

La performance fait l'objet d'une évaluation individuelle dans le cadre des EAA basée sur des critères objectifs, chaque appréciation s'appuyant sur des éléments factuels. En 2021, 100% des cadres ont bénéficié de l'évaluation annuelle des performances.

ENJEU 2 : RESPECTER LE DROIT DE TOUS LES COLLABORATEURS DE CRÉER ET D'ADHÉRER LIBREMENT AU SYNDICAT DE LEUR CHOIX ET LEUR EXERCICE DU DROIT SYNDICAL EN CONFORMITÉ AVEC LES CONVENTIONS DE L'OIT POUR FAVORISER UN DIALOGUE DE QUALITÉ ET UNE COHÉSION SOCIALE SOUTENUE

Le respect de la liberté syndicale et la promotion de la négociation collective se sont affirmés comme des engagements forts de SONASID depuis sa création en 1974 et sont une responsabilité que nous assurons pleinement au plus haut niveau de l'entreprise. Les relations de travail se basent sur la transparence, la concertation et le travail d'équipe.

Au sein des sites industriels de Sonasid, le dialogue social et la négociation sont des piliers essentiels d'une cohésion sociale indispensable à la mise en place des conditions d'une performance durable. La politique de Sonasid à cet égard est basée sur une complémentarité entre instances centrales et locales, proches de nos métiers, de nos activités et de nos deux régions d'implantation (Jorf Lasfar et Nador).

Le dialogue avec les partenaires sociaux est permanent, tant de manière formelle (politique de rémunération, formation, santé sécurité au travail et protection sociale) qu'au quotidien sur les sites.

En 2021, les partenaires sociaux ont maintenu leur implication auprès des équipes dans la démarche santé & sécurité au travail pour faire face à la propagation de la pandémie de la COVID-19 notamment à travers les efforts de sensibilisation des délégués et les réunions régulières du Comité d'Hygiène et de Sécurité.

PROTOCOLE D'ACCORD SIGNÉ AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX DE JORF LASFAR, UN EXEMPLE DE PARTENARIAT DURABLE

L'année 2021 a connu la signature d'un nouveau protocole d'accord avec les délégués syndicaux du site de Jorf Lasfar dans la continuité des accords précédents. Ce protocole a apporté des améliorations notables notamment sur le volet du logement. A ce titre, Sonasid va apporter son soutien aux collaborateurs du site Jorf Lasfar à travers des aides financières pour faciliter l'accès à la propriété.

ENJEU 3 : RESPECTER LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES ET PRÉVENIR TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS (GENRE, NATIONALITÉ, RELIGION, STATUT SOCIAL, ÂGE, HANDICAP, ÉTAT DE SANTÉ, STATUT MATRIMONIAL, ORIGINE, ETC.) EN AGISSANT EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Pour Sonasid, la diversité est un levier de performance, de transformation et d'épanouissement pour tous ses collaborateurs. La volonté de l'entreprise est d'offrir un environnement de travail fondé sur le respect des différences et le mieux vivre ensemble.

50% des membres du Comité Exécutif sont des femmes, ce qui affirme notre position en faveur de l'égalité des chances et la promotion des compétences féminines sans aucun obstacle.

Sonasid combat les stéréotypes pour permettre à toute personne, quel que soit son sexe, son âge, son handicap, sa religion, son apparence physique, son ascendance familiale ou sociale, son état de santé, son origine régionale, ses opinions politiques et son appartenance syndicale, de s'épanouir dans les différents métiers de Sonasid.

En outre, l'engagement du Groupe ArcelorMittal en faveur de la non-discrimination et la promotion de l'égalité des chances est fortement imprégné dans les processus de gestion des ressources humaines pour véhiculer cette culture et lutter contre les biais de discrimination dans les domaines du recrutement, de la formation, de la gestion de carrière, des systèmes de rémunération et avantages sociaux...

RESPECT DE L'ÉGALITÉ FEMME / HOMME

Les femmes représentent aujourd'hui 6,5 % de l'effectif total de Sonasid, et plus précisément : 2 % des effectifs des employés, 9 % des effectifs agents de maîtrise, et 21 % des effectifs cadres.

Sonasid encourage la féminisation de son secteur d'activité, traditionnellement masculin. Ainsi, des efforts sont réalisés localement pour promouvoir la mixité au sein des équipes et notamment, sur les métiers techniques. L'entreprise a fixé un objectif d'augmentation de la proportion des femmes dans les postes d'encadrement qui se décline sur le périmètre des deux sites industriels.

La représentation des femmes au sein du Comité Exécutif s'établit quant à elle à 50%.

INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La non-discrimination et l'insertion professionnelle des personnes en situation de vulnérabilité telle que le handicap est un principe que Sonasid veille à respecter et promouvoir dans ses activités. En 2021, une cartographie des postes pouvant être occupés par les personnes en situation de handicap a été établie, en accord avec la médecine du travail.

La Politique Handicap de Sonasid ambitionne à offrir à tous les candidats les mêmes opportunités quelle que soit leurs conditions physiques, sensorielles ou mentales, en adéquation avec l'aptitude au poste concerné.

En outre, un partenariat est en cours de signature avec une association marocaine active sur cette thématique pour avoir recours à une CVthèque dédiée aux profils des personnes en situation de handicap avec un accompagnement professionnel assuré par l'association tout au long du processus d'intégration au sein de Sonasid.

De même, Sonasid a maintenu ses efforts pour aménager les postes de travail eu égard aux types de handicap présents au siège et dans les sites de production.



ENJEU 4 : S'INTERDIRE TOUT RECOURS AU TRAVAIL DES ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DANS NOTRE CHAÎNE DE VALEUR

Sonasid respecte les normes internationales de l'Organisation Internationale du Travail et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'ONU en 1948, et plus généralement, se conforme aux principes du droit international relatifs aux droits de l'homme. En particulier, Sonasid s'interdit de recourir à toute forme de travail des enfants, que ce soit de manière directe ou par l'intermédiaire de ses fournisseurs. Les contrats d'achats ainsi que le formulaire d'homologation des fournisseurs incluent une section RSE qui énonce clairement ce principe.

En 2021, Sonasid a poursuivi ses campagnes de sensibilisation réalisées auprès des petits collecteurs de ferraille afin de les faire adhérer aux principes de Sonasid en la matière.

ENJEU 5 : GARANTIR UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN ET SÉCURISÉ ET RENFORCER L'ADHÉSION DE CHAQUE COLLABORATEUR DANS SON POSTE DE TRAVAIL

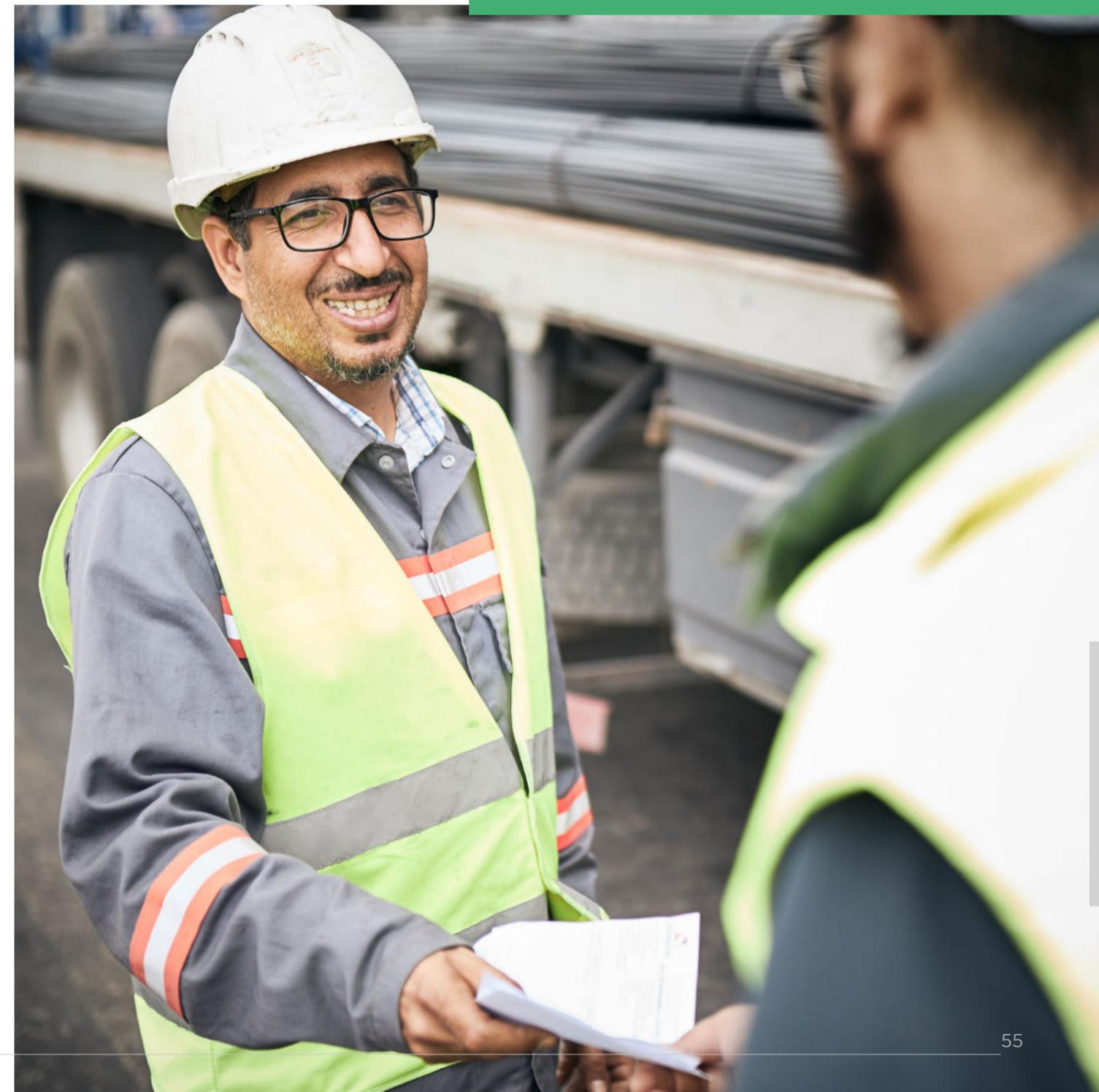
POUR PRÉVENIR LES RISQUES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE MALADIES PROFESSIONNELLES LIÉS À NOS ACTIVITÉS

LA SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL, UN ENGAGEMENT AU PLUS HAUT NIVEAU

La santé et la sécurité au travail (SST) des femmes et des hommes qui opèrent sur les sites de Sonasid (collaborateurs, sous-traitants, visiteurs) constituent la première priorité de Sonasid. Il s'agit d'une préoccupation au quotidien qui fait partie intégrante de la culture du Groupe ArcelorMittal. Cette préoccupation est formalisée dans la politique QSEE de Sonasid qui définit les axes à partir desquels est défini le plan de management annuel de la SST.

La prévention des risques d'accidents du travail repose avant tout sur l'Évaluation des Risques Professionnels selon la méthodologie de la norme ISO 45001, conduite au sein même des ateliers de chaque site industriel. Cette analyse opérationnelle permet de sécuriser une opération particulière en identifiant l'ensemble des risques auxquels les opérateurs sont exposés et les moyens de maîtrise déployés pour les maîtriser. Ces risques sont évalués selon une cotation basée sur un couple Fréquence x Gravité (FxG) en tenant compte des mesures de protection en place. Cette méthodologie permet d'identifier les

risques les plus critiques et ainsi d'alimenter le plan de management annuel SST de chaque site industriel (Nador et Jorf Lasfar). Ces analyses de risques permettent de les regrouper selon des activités types, spécifiques à chaque site. Parmi les risques SST majeurs identifiés, on retrouve les températures hautes, les collisions ou heurts, l'électrification/électrocution, la manutention manuelle, la manutention mécanique, les travaux en hauteur, les incendies/explosions, l'espace confiné et les produits chimiques.



GOVERNANCE DE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Les enjeux de sécurité des collaborateurs de Sonasid sont portés au plus haut niveau de l'entreprise par le Comité Exécutif et le Comité Sécurité Central. La politique Sécurité, intégrée dans la politique générale QSEE (Qualité-Sécurité-Environnement-Efficacité Énergétique), rappelle que la sécurité est la responsabilité première de chaque collaborateur de l'entreprise et que chacun est responsable de sa propre sécurité, de celle de ses collaborateurs et de tous ceux qui l'entourent.

Chaque année, le Directeur Sécurité établit et propose au Comité Exécutif la politique et les orientations Sécurité pour les deux sites industriels dans le cadre du Comité Sécurité Central. Une fois validées, ces orientations sont déclinées par les équipes locales aidées par un responsable Sécurité site et les animateurs sécurité locaux à travers un Système d'Animation Sécurité (SAS).

La prévention des accidents est au cœur du système, et concerne aussi bien les collaborateurs de Sonasid que les sous-traitants qui interviennent sur les sites. Elle s'appuie sur la vigilance partagée et l'analyse des risques aux postes de travail qui détermine les actions et mesures de prévention à mettre en œuvre. Ainsi, un permis de travail ou plan de prévention est exigé en amont de chaque intervention pour s'assurer du respect des consignes de sécurité.

Le suivi de l'efficacité de la prévention des accidents se fait mensuellement par la mesure des indicateurs remontés. Sonasid a mis en place un système de reporting qui permet de suivre mensuellement les taux de fréquence et taux de gravité, les presque accidents, les incidents et les soins, le taux de traitement des remontées et de réagir en cas de dérive ou de non atteinte des objectifs. Les résultats sont revus mensuellement par le Comité Sécurité Central.

LE SYSTÈME D'ANIMATION SÉCURITÉ (SAS), UN PILIER DE LA DÉMARCHE SST DE SONASID

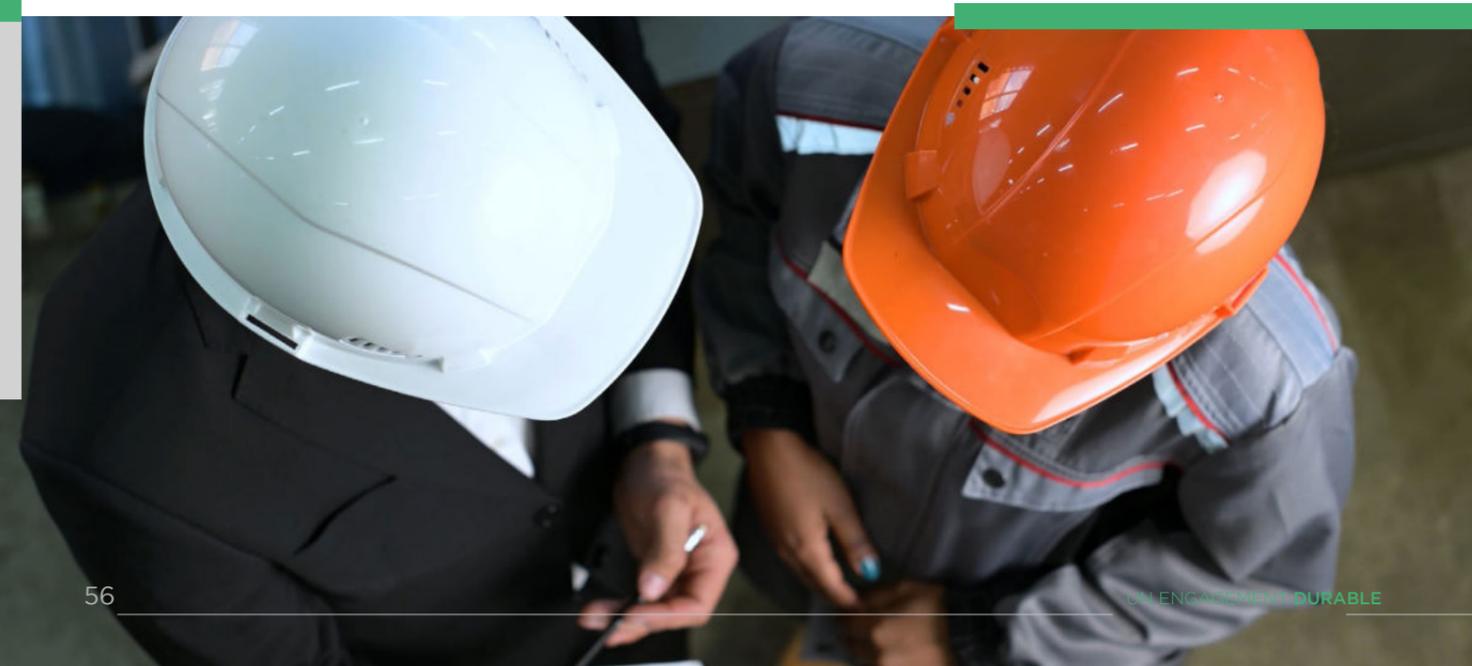


Un Système d'Animation Sécurité (SAS) a été mis en place depuis plusieurs années au sein de Sonasid dans l'optique de développer la culture SST de l'entreprise. Cette démarche a permis une réduction significative des accidents du travail passant d'une moyenne de 13,5 accidents avec et sans arrêts par mois en 2008 à 0 en 2021 à travers principalement la mise en place :

- d'un **système participatif** de proposition et validation des règles par l'ensemble du personnel et donc une meilleure appropriation des exigences & des dangers.
- d'un processus de **remontée & traitement des anomalies** par le personnel,
- de la remontée et du traitement des presque-accidents, avec une approche proactive.
- d'un **renforcement du leadership SST** à travers notamment :
 - la réalisation systématique des Ateliers des Services Hiérarchique (Plus de 60 ateliers à ce jour à raison de 2 heures par ateliers) ;
 - la réalisation des audits terrain mensuel (6 en moyenne par mois par responsable) ;
 - la tenue de comité SST hebdomadaires par unité;
 - le pilotage des groupes sécurité par secteur ;
- d'une **organisation de management des FPS** (Standard de Prévention des accidents fatals)
 - Nous avons également instauré deux programmes, intitulés « Au nom de qui et de quoi la SST est une valeur » pour passer à une maturité d'interdépendance en matière de sécurité :
- culture « **Réflexe Stop & Réfléchir** »
 - Règle « on the Job »
 - Ateliers avec les enfants
 - Ateliers en Réunion de Services Hiérarchiques
 - Simulation lors de la journée annuelle de la SST
- culture **Vigilance Partagée** (VP)
 - Atelier des enfants
 - Films sur la Vigilance Partagée
 - Atelier des collaborateurs lors de la journée annuelle de la SST « Warn me »

L'adhésion à ce Système d'Animation de la Sécurité (SAS) a permis :

- une réduction de l'écart entre les employés et les managers en termes de management de la Santé et Sécurité ;
- une utilisation cohérente et efficace des outils de gestion : Audit terrain ; FPA / FPS (Audit de Prévention des accidents Fatals / Standard de Prévention des accidents Fatals), analyse des risques, 5S, Oumanaa Salama, ...
- une mobilisation de l'ensemble des collaborateurs dans le SAS ;
- un renforcement du leadership SST l'encadrement ;
- une amélioration durable des résultats Sécurité.



AUDIT ET SURVEILLANCE

Un dispositif d'audit et de surveillance est mis en place dans chaque site industriel afin d'inscrire la démarche SST dans une approche d'amélioration continue. A travers ces audits, les équipes SST disposent d'un outil de vérification et de suivi de la démarche SST et son appropriation par les collaborateurs et les sous-traitants présents sur site. En 2021, ce dispositif a enregistré :

- **194 audits** spécifiques d'application des règles sur le terrain (Taux de conformité : 97 %)
- **180 audits** « secteur Vert & Rouge » (Taux de conformité : 96 %)
- **600 audits** journaliers de réalisation des minutes sécurité
- **880 audits** journaliers de la dynamique des remontés par les AS (Animateurs Sécurité)
- Le respect des règles COVID-19 par activité est effectué lors des audits terrain et rondes SST et minutes SST
- Le respect des dispositions (moyens et fréquence) de désinfections est effectué lors des audits terrain et rondes SST et minutes SST
- 880 rondes quotidiennes des animateurs sécurités avec remontée des écarts & des Hiérarchies de Contrôle.

FORMATION ET SENSIBILISATION

Dans la continuité des plans de formation des années précédentes, l'année 2021 a inclus plusieurs formations dédiées à la sécurité telles que le secourisme, personne compétente en espace clos, personne compétente pour les travaux en hauteur et radioactivité. En outre, des séances de sensibilisation sur les principaux risques majeurs ont été animées auprès des équipes exposées à ces risques (collaborateurs et sous-traitants) afin de les impliquer dans la démarche SST de Sonasid. Un programme d'intégration est également assuré pour toutes les nouvelles recrues qui inclut :

- Système d'Animation Sécurité (SAS) :
 - Connaissance de notre SAS
 - Organisation sécurité à Sonasid
 - Système d'animation Sécurité du site
 - Règles de sécurité de Sonasid
 - Consignes au poste de travail
 - POI (Plan d'opération interne), lutte contre incendie et secourisme
 - Règles ArcelorMittal

- Fatality Prevention Standards (FPS) et SMQSEE (Système de management Qualité – Sécurité – Environnement - Energie)
 - Consignation
 - Entreprise extérieure
 - Manutention mécanique
 - Conduite et engins
 - Espace clos
 - Sécurité du rail
 - Situation d'urgence
 - HIRA (Hazard Identification and Risk Assessment)
 - SMQSEE (Système de management Qualité – Sécurité – Environnement - Energie)
 - Incident et investigation
 - Audit terrain

MÉDECINE DU TRAVAIL

Sonasid a mis en place un service médical local sur chaque site industriel, au siège et à la plateforme commerciale de Casablanca afin de préserver la santé de ses collaborateurs et ce, conformément aux exigences légales en la matière. Chaque service médical dispose des équipements et du matériel nécessaires pour atteindre l'objectif de prévention. Aussi, plusieurs partenariats ont été signés avec des médecins et praticiens conventionnés, dans différentes spécialités afin d'apporter les conseils et les soins nécessaires. En outre, le médecin de travail et les infirmiers assurent une surveillance permanente de l'état de santé du personnel à travers des visites médicales périodiques, des campagnes de sensibilisation et de vaccination, et un accompagnement personnalisé qui se matérialise par plusieurs actions qui sont mises en place au profit de nos collaborateurs.

CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19, UN PLAN D'ACTION POUR LA MOBILISATION ET LA GESTION DE CETTE PANDÉMIE

Dans les circonstances exceptionnelles de pandémie mondiale, Sonasid est engagée, depuis le déclenchement de la crise en 2020, autour de trois axes principaux

- protéger la santé de l'ensemble de ses collaborateurs et prestataires ainsi que leurs familles ;
- mettre en place et faire respecter toutes les mesures de sécurité sanitaire, dictées par les autorités à l'échelle locale, nationale et internationale, afin de participer à l'effort de lutte contre la pandémie ;
- assurer la continuité des activités en adaptant les organisations en relation étroite avec les fournisseurs et les clients.

Depuis le mois de mars 2020, une cellule de crise a été créée et composée de 3 personnes sous la supervision directe du Directeur Général : le Directeur de la Sécurité, le Directeur du Risk Management et le Directeur des Opérations. Le principal rôle de cette cellule est la gestion de cette crise : établir des plans de continuité des activités, définir les règles à suivre lors de la pandémie (benchmark avec les consignes des autorités nationales, des actionnaires), étudier le scénario d'urgence avec un exercice de simulation partagé, animer des canaux de communication pour mettre à la disposition du personnel la bonne information et aussi maintenir la cohésion en période de confinement.

Le protocole sanitaire mis en place dès mars 2020 sur l'ensemble des sites a fait l'objet de révisions régulières pour anticiper les évolutions de la pandémie et se conformer aux recommandations les plus récentes des autorités locales. Ce protocole a inclus les mesures suivantes :

- un recours au télétravail encouragé sur l'ensemble des sites
- des actions d'information sur les gestes barrières, sur les protocoles sanitaires et sur l'évolution de la pandémie au niveau local et international ;
- sur sites, un réaménagement des espaces de travail et des vestiaires - campagne de communication spéciale Covid-19 - distribution de flacons hydroalcooliques - désinfection de tous les bureaux, vestiaires et locaux communs - jauge pour les bureaux et salles de réunions - masques distribués aux salariés - installation de distributeurs de gels hydroalcooliques etc.
- une limitation des déplacements et des regroupements afin de minimiser le niveau d'exposition des salariés ;
- des actions de solidarité en faveur des populations locales : dons de masques et gels hydroalcooliques.



INDICATEURS RH

		2019	2020	2021
Effectif global de SONASID		690	665	670
dont femmes		43	43	44
Effectif de SONASID par catégorie*		690	665	610
dont cadres		80	82	78
dont agents de maîtrise		255	243	250
dont employés		355	340	282
Répartition par activité (*)	Fonctions supports	182	108	123
	Production	308	345	327
	Maintenance	162	178	160
Répartition par Nature de Contrat	Part des CDI	652	631	610
	Part des CDD	0	0	0
	Part des Agents ANAPEC	3	5	5
	Part des intérimaires	35	29	55
Répartition par ancienneté (*)	Part des collaborateurs avec une ancienneté inférieure à 9 ans	97	102	80
	Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 10 ans et 19 ans	382	372	326
	Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 20 ans et 29 ans	94	93	145
	Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 30 ans et 40 ans	79	64	58
	Part des collaborateurs avec une ancienneté supérieure à 40 ans	0	0	1
Effectif par catégorie et par genre	Effectif des femmes	43	43	44
	Cadres	16	18	16
	Employés	7	6	5
	Agents de maîtrise	20	19	23
Nombre de licenciements par catégorie	Nombre de licenciements	0	0	1
	Cadres	0	0	1
	Employés	0	0	0
	Agents de maîtrise	0	0	0
Nombre de recrutements par catégorie	Nombre de recrutements	13	21	19
	Cadres	7	15	13
	Employés	0	4	1
	Agents de maîtrise	6	2	5
Nombre de démissions par catégorie	Nombre de démissions	12	6	7
	Cadres	7	5	6
	Employés	1	1	0
	Agents de maîtrise	4	0	1

	2019	2020	2021
Nombre de représentants du personnel	24	24	24
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre total des litiges sociaux, dont ci-après la nature	1	0	0
Litiges individuels	1	0	0
Litiges collectifs	0	0	0
Nombre d'accidents de travail	1	0	0
Budget de formation / MS	0,98%	2,00%	1,79%
% de l'effectif formé	78%	22%	30%

(*) : cette répartition est basée sur le total de l'effectif en CDI



3

ENGAGÉ EN FAVEUR D'UNE ÉCONOMIE DURABLE POUR UNE EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE ET UNE RENTABILITÉ SOUTENUE

ENJEU 1 : PLACER LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DE NOS PRODUITS AU CŒUR DE NOS MODÈLES OPÉRATIONNELS AFIN DE RÉPONDRE AUX ATTENTES DE NOS CLIENTS ET PARTENAIRES ET AMÉLIORER LEUR CONFIANCE ET LEUR SATISFACTION EN NOS PRODUITS

SÉCURITÉ DES USAGERS

Offrir à ses clients des produits qui garantissent leur sécurité dans la durée est l'engagement pris par Sonasid, au quotidien, dans ses opérations. Les équipes de Sonasid ont, en effet, inscrit la protection des clients comme une priorité essentielle qui se traduit par l'adoption des normes de fabrication et des normes de sécurité les plus élevées en la matière.

Les ronds à béton fabriqués dans les usines de Sonasid sont certifiés selon les normes marocaines NM 01.4.096 et NM 01.4.097 depuis 2001 à travers un dispositif d'audit externe.

Sonasid garantit aussi une traçabilité renforcée de ses produits sur les chantiers par l'apposition du marquage «Sonasid » et «diamètre » sur le rond à béton permettant ainsi la reconnaissance immédiate des produits fabriqués par l'entreprise.

La traçabilité des produits responsabilise le producteur et garantit ainsi la conformité du produit livré au client.

En outre, les équipes de Sonasid animent tout au long de l'année des ateliers SST auprès des distributeurs et revendeurs sur plusieurs thématiques liées la sécurité telles que le plan d'évacuation, le plan d'opération interne, les moyens d'extinction du feu, les équipements de protections individuelles, plan de circulation, médecine du travail, point de rassemblement etc.

De plus, un projet intitulé « Sonasid Academy » est en cours de mise en place qui inclut :

- un cursus de formation sur le façonnage des aciers sur les chantiers
- des formations sur la qualité destinés aux revendeurs
- des séminaires techniques destinées aux bureaux d'études

Aucun incident sur ce volet n'a été observé pour les produits fabriqués par SONASID.



SATISFACTION DES CLIENTS

Sonasid a placé la satisfaction des clients comme un prérequis indispensable pour ses opérations. Sonasid a ainsi fait le choix stratégique d'inscrire les attentes de ses clients au cœur de sa dynamique de croissance et s'est engagée à promouvoir tous les moyens nécessaires pour répondre à ces attentes de la façon la plus adéquate.

Servir les intérêts des clients est le défi quotidien des équipes de Sonasid, qu'elles soient en front office ou en back office, en respectant scrupuleusement les normes de fabrication en vigueur et les exigences internes de Sonasid pour les clients locaux et les clients export.

La Politique Qualité, intégrée dans la politique QSEE (Qualité, Sécurité, Environnement, Efficacité Énergétique) est une des déclinaisons de cette orientation démontrant l'engagement des équipes vis à vis des clients .

EXTRAIT DE LA POLITIQUE QSEE SUR LE VOLET DE LA QUALITÉ ET SATISFACTION CLIENT

La politique Qualité, Santé, Sécurité, Environnement et Energie de SONASID englobe ses enjeux QSEE internes et externes et les érige en axes de progrès majeurs pour mieux répondre aux attentes de plus en plus fortes des parties intéressées pertinentes. C'est dans le cadre de cette ambition et dans une optique de consolidation de son leadership et de ses facteurs de compétitivité sur son marché national mais aussi régional que SONASID a défini ses aspirations en conformité avec les Politiques Santé, Sécurité au Travail, Environnement et Energie du groupe ArcelorMittal.



SATISFACTION DES CLIENTS EN HAUSSE

Sonasid a instauré depuis plusieurs années un dispositif d'écoute à toutes les étapes de la relation client. Ce dispositif vise à offrir une expérience client privilégiée à travers un parcours optimisé qui permet d'interagir avec les équipes dans les meilleures conditions et de se sentir écouté, respecté et servi dans les meilleurs délais. Cette orientation est appuyée également par les enquêtes de satisfaction qui ont pour objectif d'approfondir la compréhension des attentes des clients afin d'aligner la stratégie de Sonasid au regard desdites attentes et de renforcer la relation des équipes commerciales avec ses clients. Ces enquêtes donnent lieu à des plans d'action à travers les points forts et les axes d'amélioration afin de capitaliser sur les projets instaurés et identifier de nouvelles initiatives à mettre en œuvre au service des clients. Au cours de ces dernières années, Sonasid a enregistré une augmentation significative de la satisfaction de ses clients, illustrant ainsi les efforts entrepris par ses équipes pour l'amélioration de la qualité de ses produits et services.

En outre, un pôle en charge de la réception des réclamations a été mis en place permettant ainsi de centraliser l'ensemble des réclamations reçues à travers tous les canaux mis à la disposition des clients. Ces demandes sont traitées efficacement afin d'optimiser les délais de réponse aux clients.

PROJET DE « CUSTOMER EXPERIENCE », UN DÉFI POUR AMÉLIORER LA PERCEPTION DES PRODUITS SONASID ET LA RELATION AVEC NOS CLIENTS

La direction Commerciale & Marketing a initié un projet de « Customer Experience » dans le but d'accroître la notoriété de la marque Sonasid, fidéliser ses clients et développer son activité. Pour atteindre ces objectifs une Roadmap a été élaborée basée sur 3 axes :

- Marketing & Communication
- Transformation Digitale
- Excellence Opérationnelle

ENJEU 2 : DÉPLOYER DES DISPOSITIFS INNOVANTS POUR ACCOMPAGNER NOS CLIENTS DANS LEURS PROJETS « GREENBUILDING » À TRAVERS L'ÉCOCONCEPTION DE NOS PRODUITS

Dans le cadre de la vision du Maroc pour les « smart cities » et les « villes durables » et sa contribution en faveur du programme des ODD (Objectifs du Développement Durable) de l'ONU, les projets de construction incluent des dispositions environnementales sur les matériaux de constructions tels que le fer à béton fabriqué par Sonasid. En outre, le recours à des ouvrages certifiés en faveur du développement durable a permis à Sonasid de se hisser parmi les entreprises engagées en faveur d'une transition économique réussie. De ce fait, Sonasid a participé à plusieurs projets certifiés en tant que :

- LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) qui est une certification d'origine américaine développée par l'U.S. GREEN BUILDING COUNCIL (ESGBC).
- BREEAM (BRE Environmental Assessment Method) qui est une évaluation simple et pragmatique permettant grâce à une rapide analyse de calculer la performance environnementale d'un bâtiment selon 9 thèmes plus une valorisation de certaines innovations.
- HQE (Haute Qualité Environnementale) qui est un système de mesure et un outil de valorisation des performances des bâtiments durables sur l'ensemble des enjeux du développement durable. Elle est construite sur la base du cadre de référence de l'Alliance HQE-GBC répondant à 4 engagements : Qualité de vie, Respect de l'environnement, Performance économique et Management responsable.

Parmi les projets certifiés ayant eu recours aux produits de Sonasid ces dernières années, nous pouvons citer : la Tour Attijariwafa bank à Casablanca, l'UM6P (Mohammed VI Polytechnic University), le Palais des Congrès, l'Hôtel Royal Mansour de Casablanca, la Tour Mohammed VI.

D'autres projets ont utilisé les produits de Sonasid avec une préoccupation environnementale forte, il s'agit de la Cimenterie LafargeHolcim à Agadir, le Carroussel à Rabat, les Projets OCP, les projets de TGCC (Travaux Généraux de Construction de Casablanca), et les Tours végétales de Yasmine Signature.

ENJEU 3 : INSTAURER DES RELATIONS RESPONSABLES AVEC NOS FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES POUR LES FAIRE PROGRESSER DURABLEMENT PAR LA PROMOTION DE LA RSE DANS NOS INTERACTIONS

Sonasid a poursuivi son engagement en faveur d'une démarche d'achats responsables, qui vise à privilégier les fournisseurs proposant des produits ou des services respectueux de critères environnementaux et sociaux tout en conservant une compétitivité de premier plan.

Un Code des « Achats responsables » a été établi et assorti d'un plan d'achats responsables. A travers ce code, Sonasid s'engage à produire de l'acier de manière sûre et durable en instaurant une collaboration avec ses fournisseurs en vue de :

- mettre en place une supply-chain souple et agile
- développer des solutions achats répondant aux besoins et attentes des clients, et de l'ensemble des parties prenantes tout en étant en ligne avec les lois et réglementations en vigueur
- créer de la valeur de manière durable et réduire les risques pour nos activités, nos fournisseurs et toutes les parties prenantes concernées.

Ce Code des Achats Responsables a été complété par la revue de la procédure d'homologation des fournisseurs, d'évaluation et sélection des fournisseurs, des documents annexes et la matérialisation de cette orientation et engagement RSE sur les documents contractuels liant Sonasid.

ENGAGEMENTS DE SONASID À L'ÉGARD DE SES FOURNISSEURS

COLLABORER	travailler avec les fournisseurs afin d'améliorer les standards santé et sécurité, droits de l'homme et de standards environnementaux et éthiques
SUPPORTER	assister les fournisseurs à identifier les activités qui ne répondent pas au minimum requis par le code et travailler ensemble pour combler l'écart dans les meilleurs délais
PRIORISER	se concentrer sur les parties de la SUPPLY CHAIN où le risque de ne pas être conforme aux exigences de ce code est le plus grand et où le maximum d'améliorations peut être apporté
RESPECTER	travailler avec nos fournisseurs dans un climat juste, objectif, transparent et professionnel. Ceci comprend le fait de traiter les employés des sous-traitants travaillant sur nos sites avec les mêmes pratiques que nos propres employés
PROMOUVOIR	agir en avocat et ambassadeur des pratiques responsables dans notre industrie
COMMUNIQUER ET FORMER	s'assurer que tous nos employés sont informés du code éthique et que les équipes des achats sont formées
AMÉLIORER	revoir de manière périodique nos processus et pratiques pour nous assurer qu'ils contribuent à notre vision d'achats responsables



ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS À L'ÉGARD DE SONASID



LES AUDITS RSE FOURNISSEURS, UN OUTIL DE PROMOTION DE LA RSE AUPRÈS DES FOURNISSEURS ET DES SOUS-TRAITANTS

Sonasid a initié une démarche d'évaluation de la performance RSE de ses fournisseurs et sous-traitants en 2021. Cette démarche d'achats responsables est en cours de structuration autour d'une approche par les risques.

La Direction des achats réalise actuellement une cartographie des risques RSE liés aux activités de ses fournisseurs et sous-traitants. Cet exercice, dont la méthodologie est susceptible d'évoluer dans une démarche d'amélioration continue, a inclus dans sa première année les fournisseurs de matières premières et notamment la ferraille. Ainsi, des visites ont été réalisées en 2021 auprès des ferrailleurs pour l'évaluation des conditions sociales et environnementales dans leurs locaux. Des plans d'accompagnement sont prévus pour améliorer les performances RSE de ces fournisseurs.

ACHATS LOCAUX, UN MOYEN DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES D'IMPLANTATION

Sonasid contribue également au développement des activités économiques sur les territoires où elle opère via ses pratiques d'achats et de sous-traitance. Les activités des sites de Nador et de Jorf Lasfar peuvent nécessiter un recours à la sous-traitance, favorisant de ce fait l'émergence d'entreprises locales. A cet effet, une orientation globale a été donnée en faveur des achats locaux pour favoriser les acteurs économiques des régions d'implantation des deux sites industriels de Sonasid.



ENJEU 4 : SOUTENIR LA FILIÈRE DE NOS MATIÈRES PREMIÈRES EN CRÉANT UN ÉCOSYSTÈME CRÉATEUR DE VALEUR AJOUTÉE PARTAGÉE

Les matières premières constituent plus de 70% du volume des achats de Sonasid, avec une place prépondérante de la ferraille. Cette matière première présente des niveaux de structuration et de performance hétérogènes au Maroc. Sonasid considère que sa responsabilité s'étend également à sa chaîne de valeur et a fait de cet écosystème un enjeu stratégique dans sa démarche RSE. Pour apporter sa contribution à la structuration de cette filière, Sonasid accompagne les petits opérateurs à se structurer et œuvre à l'amélioration des conditions de Santé et Sécurité par la sensibilisation, la formation aux règles de sécurité et même la remise de kits EPI pour éviter les risques liés à la manipulation de la ferraille.

En outre, suite à la généralisation de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) sur la ferraille par la Loi de Finances 2021, l'Association des sidérurgistes au Maroc a milité pour la suspension de cette taxe car elle a contribué au développement de l'informel. Grâce à cette mobilisation, cette mesure fiscale a été abrogée en 2022.

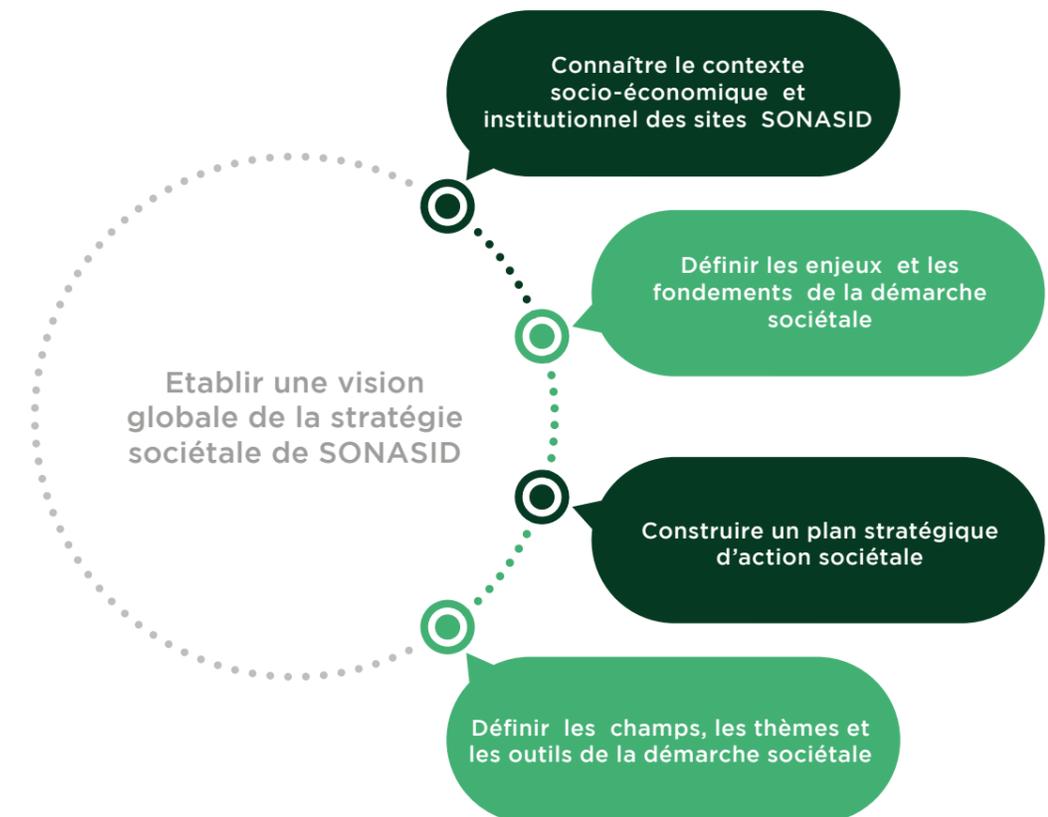
ENJEU 5 : AGIR EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE NOS TERRITOIRES D'IMPLANTATION AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À L'ÉDUCATION, LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET L'ENTREPRENEURIAT

Sonasid vise à être une société contributive aux enjeux d'intérêt général et créatrice de valeur dans les territoires dans lesquels elle opère. Spécifiquement, dans ses relations avec les communautés voisines de ses sites d'implantation, Sonasid souhaite passer d'une démarche de dons à une recherche de bénéfice net pour les populations, en lien avec leurs priorités et aspirations.

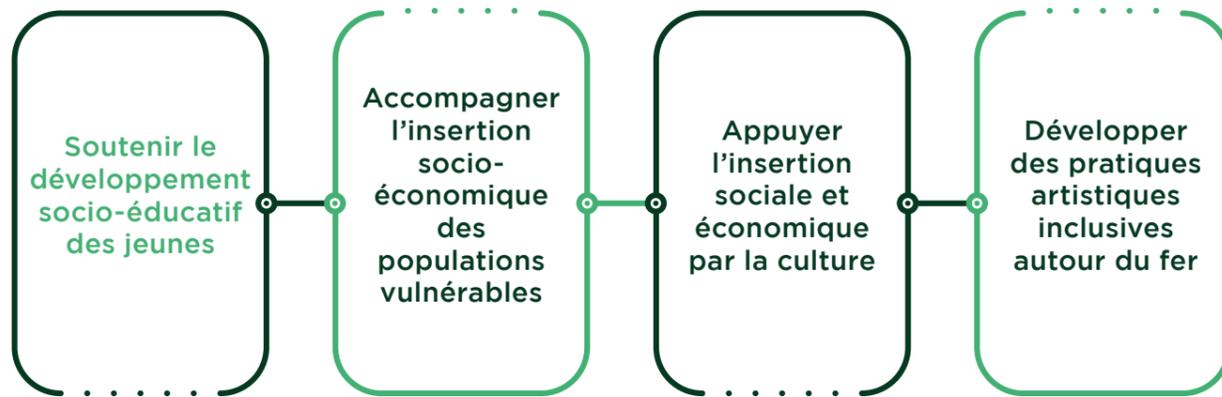
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL DES RÉGIONS D'IMPLANTATION

L'année 2021 Sonasid a réalisé, avec un prestataire externe spécialisé, une étude en vue d'établir sa stratégie sociétale.

Cette étude a concerné les 4 implantations de Sonasid (Nador, Jorf Lasfar, Berrechid et Casablanca) et a inclus les objectifs suivants :



SUITE À CETTE ÉTUDE SOCIÉTALE EFFECTUÉE EN 2021, 4 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ONT ÉTÉ DÉFINIES :



Pour les réalisations de l'année 2021, plusieurs actions ont été déployées :

- Participation à la Journée de Sécurité routière à travers l'élaboration du guide 2021 pour la sensibilisation aux risques routiers avec l'Agence nationale de la sécurité routière (NARSA) au profit des conducteurs au niveau national
- Visite et appui à l'atelier couture des femmes en appui sur l'association AFAK à Nador
- Plusieurs dons de scories noires pour le désenclavement des territoires par la construction de routes
- Sponsoring d'une exposition innovante et unique au Maroc autour des météorites du Maroc et des missions spatiales
- Aménagement et équipement de la garderie de Sonasid Nador
- Paniers Ramadan auprès de veuves, orphelins, personnes âgées, personnes démunies à Jorf Lasfar et artisans en arrêt d'activité à Marrakech
- Campagne de don de sang

Afin de décliner les orientations stratégiques, le plan d'action défini en 2021 pour l'an 2022 se présente comme suit :

- Aménagement d'un espace public avec des créations à base de fer à béton à Casablanca
- Action de création artistique (sculpture, design) à partir du fer, à Casablanca à l'École des Beaux-Arts
- Contribution à la réalisation de classes de préscolaire au niveau de la zone riveraine du site d'El Jorf Lasfar
- Contribution au processus d'insertion des jeunes dans le monde de l'entrepreneuriat via la plateforme des jeunes de l'INDH/ Nador

La contribution socio-économique de Sonasid recouvre également le paiement de 251 MDH d'impôts et taxes en 2021, et la réalisation de 1 825 MDH d'achats locaux.

CRÉATION D'EMPLOI LOCAL

Sonasid compte deux unités industrielles à Jorf Lasfar et Nador et contribue de manière significative à la création d'emploi dans les zones où les sites de production sont implantés, en recrutant la grande majorité de ses équipes localement. En 2021, Sonasid emploie 670 personnes en direct dont une grande partie est issue des régions riveraines des sites de production. En outre, les emplois indirects créés par Sonasid via les sous-traitants et les fournisseurs locaux permettent le développement de la région et l'accueil des stagiaires issus des populations riveraines offrant ainsi une opportunité de développement des compétences des jeunes de la région.



4 GOUVERNANCE ÉQUILBRÉE ET TRANSPARENTE

ENJEU 1 : CONCEVOIR DES MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE & AUDIT INTERNE QUI VISENT LA SÉCURITÉ ET LA CONTINUITÉ DE NOS ACTIVITÉS.

La politique de gestion des risques de Sonasid contribue aux efforts de compétitivité, de pérennité et de création de valeur pour nos collaborateurs, actionnaires et parties prenantes. Une gestion des risques efficace repose sur les principes de l'engagement de tous, la proactivité, l'intégrité et la transparence.

Le contrôle interne est un processus stratégique continu et permanent qui intègre les actions préventives ou de détection ayant pour objectif d'éliminer, mitiger ou transférer les risques les plus pertinents et les plus probables auxquels est exposé Sonasid et qui pourraient nuire à sa stratégie et à ses objectifs.

Le système de contrôle interne et de gestion des risques regroupe un ensemble de dispositifs et d'actions qui visent à assurer :

- la bonne exécution de la stratégie et la réalisation des objectifs,
- l'efficacité et l'efficience opérationnelles,
- la sauvegarde des actifs corporels et incorporels, et notamment la prévention de la fraude,
- la fiabilité et l'intégrité de l'information financière,
- la conformité aux lois réglementations, politiques, procédures et contrats, et la résilience aux événements extérieurs.

Les risques sont régulièrement identifiés, analysés et leurs impacts mesurés par les directions opérationnelles et fonctionnelles avec le support des directions de supervision. Les risques majeurs, ainsi que les plans d'actions correspondants, sont pondérés, classés par degré de criticité et suivis au sein d'une cartographie des risques.

La surveillance du système de contrôle interne et de gestion des risques est mise en œuvre par la Direction de l'Audit interne et la Direction du Contrôle interne. Les audits, évaluations indépendantes et documentées, sont programmés dans le cadre du plan d'audit annuel, validé par le Comité des Comptes et des Risques, conformément à la cartographie des risques.

Dans le cadre du dispositif d'évaluation dynamique des risques, le plan d'audit est régulièrement adapté afin de fournir une assurance raisonnable que les activités essentielles se déroulent comme prévu et que l'ensemble des risques est adressé.

ENJEU 2 : VEILLER AU RESPECT DES PRÉROGATIVES DES ORGANES DE GOUVERNANCE PAR UNE REDDITION CONTINUE DE NOS RÉSULTATS POUR UNE PRISE DE DÉCISION OBJECTIVE, TRANSPARENTE ET RESPONSABLE.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sonasid a adopté un mode de gouvernance où la Direction Générale de la Société est séparée de la fonction de Présidence du Conseil, avec un contrôle du conseil d'administration, dont aucun des membres n'est exécutif. Ainsi, le Directeur Général n'est pas administrateur.

En outre, trois comités techniques conseillent le conseil d'administration sur les sujets relatifs à la stratégie de l'entreprise, à la politique de recrutement et de rémunération, ainsi qu'à la revue des risques et des comptes.

Membres exécutifs de l'organe de gouvernance	0
Membres non-exécutifs de l'organe de gouvernance	14
Membres indépendants de l'organe de gouvernance	2
Nombre de réunions du conseil d'administration en 2021	4
Fréquence de réunion de l'instance exécutive (Comité de Direction)	Bihebdomadaire

Identité	Sexe	Nationalité	Fonction	Première élection	Dernier renouvellement	Expiration du mandat	Membre d'un comité	Nombre de mandats dans d'autres sociétés	Nombre de mandats dans d'autres sociétés APE	Assiduité
M. Saïd Elhadi	M	Marocaine	Président	25/07/2018	2021	2024	Comité Stratégique	14	1	100%
M. Cédric Bouzard	M	Française	Administrateur	19/03/2015	14/05/2018	2024	Président du Comité Stratégique	3	1	100%
Mme Khalida Azbane	F	Marocaine	Administrateur indépendant	30/06/2020	Néant	2026	Comité des Risques et des comptes	4	1	100%
M. Tarik Makram	M	Marocaine	Administrateur	19/09/2019	Néant	2026	Comité des Risques et des comptes /Comité de Nomination et Rémunération/ Comité Stratégique	10	2	100%
M. Mohamed Fikrat	M	Marocaine	Administrateur indépendant	30/06/2020	Néant	2026	Président du Comité des Risques et des comptes	11	2	100%
M. Javier Serra Callejo	M	Espagnole	Administrateur	20/12/2012	13/06/2017	2023	Non	7	1	50%
M. Guenther Matthias	M	-	Administrateur	19/03/2020	Néant	2024	Président du Comité de Nomination et Rémunération	17	1	100%
Mme Sanaa Bakkal	F	Marocaine	Administrateur	16/09/2021	Néant	2024	Non	-	-	100%
Mme Jana Meisser	F	-	Administrateur	08/06/2021	Néant	2026	Non	-	-	100%
Mme Valérie Massin	F	Belge	Administrateur	18/03/2021	Néant	2026	Non	3	1	75%
M. Christian Quincke	M	Allemande	Administrateur	21/03/2017	14/05/2018	2024	Comité des Risques et des comptes	3	1	75%
M. Hicham Belmrah	M	Marocaine	Administrateur	14/09/2006	14/05/2018	2024	Non	46	6	25%
M. Azeddine Guessous	M	Marocaine	Administrateur	03/07/2006	14/05/2018	2024	Non	12	3	75%
M. Khalid Cheddadi	M	Marocaine	Administrateur	03/07/2006	14/05/2018	2024	Non	30	10	25%



CRITERES DE QUALIFICATION DES ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

Les conditions retenues par Sonasid pour la nomination des administrateurs indépendants sont conformes aux critères légaux prévus en la matière :

- Ne pas avoir été, au cours des trois (3) années précédant sa nomination, salarié ou membre des organes d'administration ou de direction de la société ;
- Ne pas avoir été, au cours de trois (3) dernières années, représentant permanent, salarié ou membre du conseil d'administration, de l'organe de direction d'un actionnaire ou d'une société que ce dernier consolide ;
- Ne pas avoir été, au cours de trois (3) dernières années, membre de l'organe d'administration, de surveillance ou de direction, d'une société dans laquelle la société détient une participation quel que soit son pourcentage ;
- Ne pas être membre de l'organe d'administration, de surveillance ou de direction d'une société dans laquelle la société dispose d'un mandat au sein de l'organe d'administration ou de surveillance, ou dans laquelle un membre des organes d'administration ou de surveillance ou de direction de la société, en exercice ou

l'ayant été depuis moins de trois (3) ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration, de surveillance ou de direction.

- Ne pas avoir représenté, durant les trois (3) dernières années, un partenaire commercial ou financier ou exerçant une mission de conseil auprès de la société ;
- Ne pas avoir un lien de parenté jusqu'au deuxième degré avec actionnaire ou un membre du conseil d'administration de la société ou son conjoint ;
- Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la société au cours des six (6) années précédant sa nomination.
- Ne pas exercer les fonctions de président du conseil d'administration, de directeur général, de directeur général délégué ou tout autre mandat exécutif

PARITE

Pourcentage de femmes au conseil d'administration **28,5%**
 Pourcentage de femmes au comité exécutif **50%**

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Comité des Risques & des Comptes

Missions

Le comité des risques et des comptes a pour mission de statuer sur l'ensemble des sujets pouvant affecter les comptes et les risques. Dans ce cadre, le comité définit la méthode d'établissement et d'arrêt des comptes sociaux et consolidés ainsi que la méthodologie de détermination des provisions.

Il examine les comptes semestriels, annuels et le reporting complet des risques. Il assure la cohérence et la pertinence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et de la déontologie.

Il statue sur la qualité des travaux réalisés par les commissaires aux comptes et juge de leur indépendance.

Composition

M. Fikrat, Président du Comité

Mme Azbane

M. Quincke

M. Makram

COMITÉ STRATÉGIQUE

Missions

Le comité stratégique a pour mission de préparer les orientations stratégiques de Sonasid et ses programmes d'investissement, en vue de leur présentation au Conseil d'Administration. Il assure le suivi de l'exécution budgétaire.

Composition

M. Bouzar, Président du Comité

M. Elhadi

M. Makram

M. Guenther

COMITÉ DE NOMINATION & RÉMUNÉRATION

Missions

Le comité de nomination et rémunération a pour mission de statuer sur la politique de rémunération et de gestion des ressources humaines. Il définit les conditions de la rémunération globale du personnel, élabore la politique des avantages pour les salariés, définit le plan de succession pour les postes clés de la société, gère les hauts potentiels et réfléchit sur la politique de formation.

Il étudie l'évolution de la masse salariale et de l'équité interne.

Composition

M. Guenther, Président du Comité

M. Makram

COMPOSITION DU COMITE EXECUTIF

Ismail AKALAY

Chief Executive Officer

Houda LAZREQ

Chief Purchasing Officer

Youssef HBABI

Chief Financial Officer

Assia BARAKA

Chief Commercial & Marketing Officer

Khalid NABOUB

Projects Director

Amal BOUKHRISS

Chief Human Resources, Internal Communication & Corporate Social Responsibility Officer

Sana BIHAS

Chief Legal Officer

Noureddine RAIS

Chief Strategy Development and Digital Officer

REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

En 2021, le montant global brut des jetons de présence alloué aux membres du Conseil d'administration, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020, s'est élevé à 2.004.000,00 dirhams.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En 2021, la rémunération annuelle des membres du comité de direction s'élève à 6,6 MDH. Les membres du comité de direction ne bénéficient pas de stock-options.

ENJEU 3 : PRÉVENIR TOUTE FORME DE CORRUPTION ET INCULQUER UNE CULTURE D'ÉTHIQUE ET D'INTÉGRITÉ DÉCLINÉE PAR DES PROCESSUS EFFICIENTS QUI VEILLENT À LA CONFORMITÉ ET AU RESPECT DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS.

Au sein de Sonasid, chaque collaborateur est gardien de la réputation de son entreprise. Il est donc vital de préserver cette réputation et de faire perdurer les relations de confiance qui doivent exister avec l'ensemble des personnes et les entreprises avec lesquelles Sonasid fait affaire. A cet effet, Sonasid attend de chacun un comportement intègre et un engagement concrétisé par la signature du code éthique qui s'applique à tous les directeurs, dirigeants et salariés de SONASID. Il est conçu pour aider les collaborateurs à comprendre leurs obligations éthiques et légales dans la gestion des activités de la société.

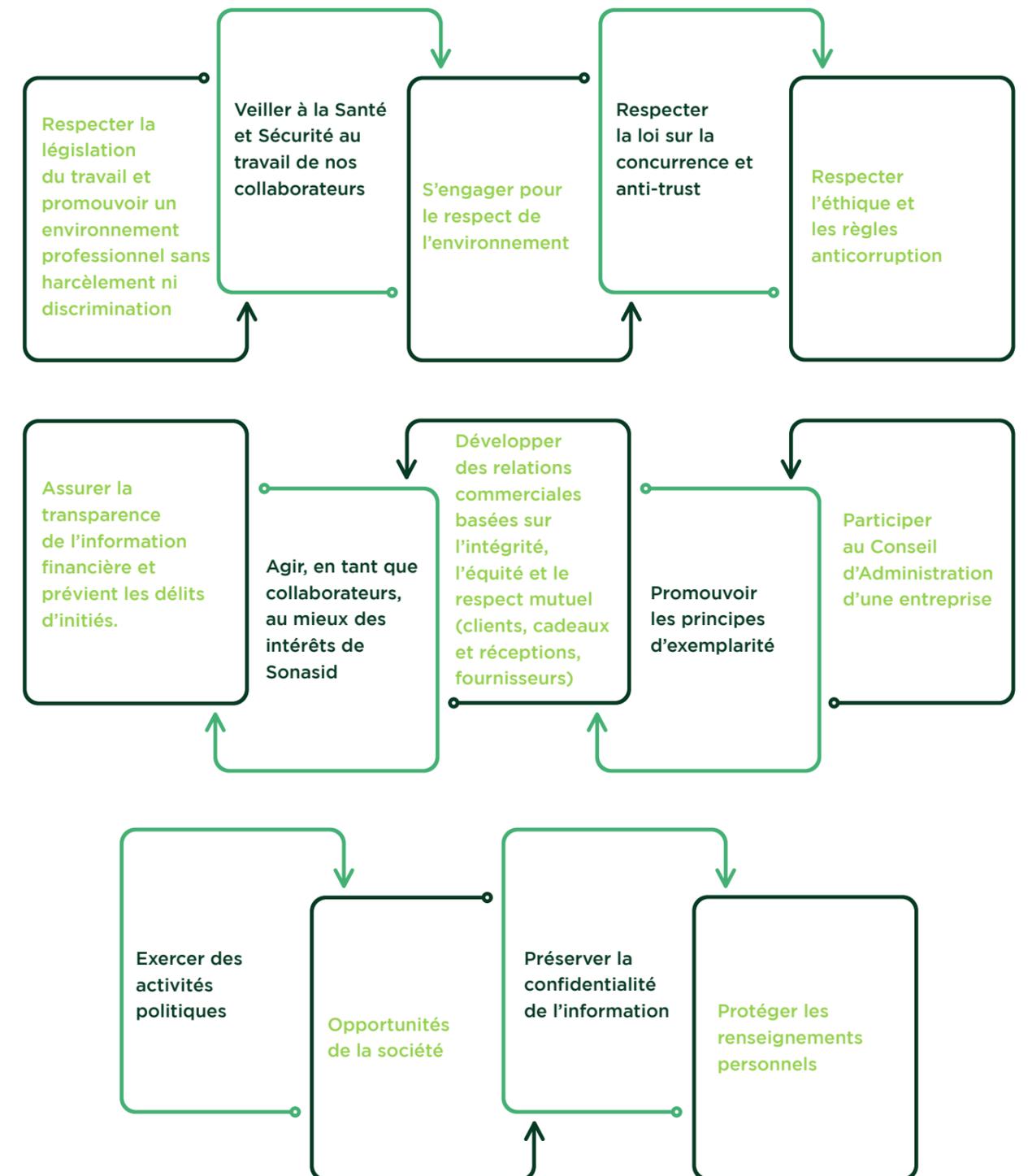
Le Code Éthique à SONASID couvre plusieurs formes de corruption telles que les conflits d'intérêts financiers et l'influence des décisions de l'entreprise pour des fins personnelles, l'acceptation et l'offre des avantages et des cadeaux, le respect des lois anti-corruption à travers l'interdiction du paiement ou offres de cadeaux aux fonctionnaires.

De plus, chaque année les collaborateurs sont amenés à faire leurs déclarations électroniques de conflits d'intérêts. Tout collaborateur est sensibilisé sur les bonnes pratiques d'éthique à travers une série de formations de conformité à réaliser lors de son intégration, puis tous les 3 ans.

En cas de conflit d'intérêt, existant ou potentiel, le superviseur ou la direction doit veiller à la mise en œuvre de mesures de protection convenables afin d'éviter tout conflit. Le collaborateur doit s'assurer de se retirer de tout cas de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

AUCUN INCIDENT DE CORRUPTION AVÉRÉ N'A ÉTÉ IDENTIFIÉ SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES.

Code de conduite



ENJEU 4 : ENTRETENIR DES RELATIONS DURABLES AVEC NOS PARTIES PRENANTES ET CONTRIBUER AUX OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À TRAVERS LA CO-CONSTRUCTION D'UN MODÈLE DE COOPÉRATION.

Sonassid s'engage à contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, pour construire un monde plus durable et inclusif. Ces ODD sont les enjeux définis par les Nations Unies pour l'atteinte d'un avenir meilleur et traduisent la prise de conscience collective de la nécessité d'une société durable.

Ils apparaissent ainsi comme un cadre d'actions pertinent, formant un agenda à 2030 dans lequel chaque acteur (public, privé, civil) peut s'inscrire.

La contribution de Sonassid au regard des 17 ODD répond aux attentes qu'expriment les parties prenantes lors de leur consultation en 2020. En effet, une analyse réalisée à partir de la matrice de matérialité de Sonassid a démontré que les ODD auxquels la stratégie contribue spécifiquement étaient en adéquation avec les ODD considérés comme prioritaires par les parties prenantes consultées par Sonassid.

Les 20 engagements RSE de Sonassid s'inscrivent ainsi clairement dans ce programme et mettent en exergue les 12 ODD les plus concernés par les impacts des activités de SONASID comme suit :



SONASID a instauré une démarche santé et sécurité au travail adossée à la norme ISO 45001 et mis en œuvre pour tous ses salariés et sous-traitants sur l'ensemble de ses sites.



SONASID accueille dans ses régions d'implantation des jeunes à travers des stages et des opportunités d'emploi pour favoriser leur insertion professionnelle. De même, plusieurs collaborateurs participent ponctuellement à l'animation de sessions de formation dans les écoles et universités marocaines.



SONASID veille à véhiculer une culture d'entreprise basée sur l'égalité des chances et promeut les compétences des femmes.



SONASID à travers ses sites de production déploie une démarche intégrée pour le traitement de l'eau et ses rejets.



SONASID promeut le recours à des énergies renouvelables. En 2021, 83% des besoins du site de Jorf Lasfar et Nador sont couverts par des énergies renouvelables (éolien).



Assurer des conditions de travail sûres et satisfaisantes est une priorité au sein de SONASID, aussi bien pour les collaborateurs que pour les fournisseurs et sous-traitants.



A travers ses produits, SONASID accorde une attention particulière à l'accompagnement des villes et communautés durables du Royaume.



SONASID mène une démarche de préservation des ressources naturelles via un plan de management environnemental pour assurer une consommation raisonnée et responsable des ressources utilisées.



SONASID a inclus les émissions atmosphériques et les gaz à effet de serre comme un enjeu stratégique et l'a décliné dans son mode de production. Un bilan de gaz à effet de serre a été réalisé pour définir la trajectoire de réduction à suivre.



La politique QSEE (Qualité – Sécurité – Environnement – Énergie) illustre l'engagement de SONASID à prévenir et réduire les pollutions qui pourraient être générés par l'exercice de ses activités.



SONASID veille à mettre en place des dispositifs robustes pour prévenir toute forme de corruption.



SONASID a développé plusieurs partenariats pour l'atteinte de ces objectifs auprès de la communauté des affaires, d'associations locales, de fédérations nationales et sectorielles, du monde universitaire etc.

ENJEU 5 : RESPECTER LES INTÉRÊTS DE NOS ACTIONNAIRES ET FOURNIR À NOS PARTENAIRES DES MARCHÉS DE CAPITAUX UNE INFORMATION SINCÈRE ET ACTUALISÉE DE NOS RÉSULTATS.

Sonasid s'appuie sur un processus visant à communiquer les informations financières, économiques, environnementales et sociales aux parties prenantes.

Ainsi, tout actionnaire a accès aux documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société, en conformité avec la réglementation applicable en vigueur. Les interactions avec les actionnaires prennent notamment la forme de communiqués de presse réguliers et de rapports financiers annuels et semestriels.

Sonasid encourage les actionnaires à participer aux assemblées annuelles. À ce titre, il est adressé préalablement à la tenue d'une Assemblée Générale :

- L'avis de réunion des actionnaires en Assemblée Générale
- Un formulaire de pouvoirs
- La liste des Administrateurs
- Le texte et l'exposé des motifs des projets de résolution inscrits à l'ordre du jour et le projet d'affectation des résultats proposé par le conseil d'administration
- Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes qui seront soumis à l'Assemblée
- La liste des conventions courantes et réglementées
- Les états de synthèse annuels, s'agissant des assemblées générales annuelles
- Le nombre total des droits de vote disponibles pour chaque catégorie d'actions et nombre de chaque catégorie d'actions composant le capital social de la Société,
- Sont également tenus à la disposition des actionnaires, pendant le délai de quinze jours qui précède la réunion d'une Assemblée Générale Extraordinaire, le texte des résolutions proposées, du rapport du Conseil d'Administration et le cas échéant du rapport des commissaires aux comptes et du projet de fusion lorsque l'ordre du jour comporte l'examen d'un tel projet,
- et, pendant le délai de quinze jours qui précède la réunion de toute Assemblée Ordinaire ou Extraordinaire, la liste des actionnaires arrêtée au seizième jour qui précède ladite réunion et comportant les noms, prénoms usuels de chaque titulaire d'actions nominatives inscrit à cette date sur le registre de Sonasid et de chaque titulaire d'actions au porteur ayant à la même date effectué le dépôt permanent de ses titres au siège social, ainsi que le nombre d'actions dont chaque actionnaire est titulaire.

Cette transparence a également pour objectif de présenter les politiques et la gouvernance, les plans de déploiement et les mesures de performance. Sonasid applique, le cadre de référence GRI avec les normes GRI. Les principes de reporting GRI étant essentiels afin d'obtenir un rapport de développement durable de qualité. Chaque principe de reporting est constitué d'une exigence et de lignes directrices relatives aux modalités d'application du principe.

Par ailleurs, Sonasid a mené une étude de matérialité pour prioriser les enjeux pertinents et conforter sa feuille de route stratégique. Au vu de la réglementation en matière de reporting ESG, Sonasid est engagée dans une démarche proactive et volontaire de déploiement et de communication de ses performances relatives à la RSE.



5 LA PRÉSERVATION DU CLIMAT ET DES RESSOURCES, DES ENJEUX FONDAMENTAUX

La démarche de Sonasid pour un développement durable fait partie intégrante de sa vision stratégique. Déclinée dans chacune des 6 thématiques de sa stratégie RSE, elle s'incarne tout particulièrement dans sa volonté d'être une entreprise citoyenne, engagée et responsable. A cet égard, la préservation du climat et des ressources sont des enjeux fondamentaux de notre stratégie RSE déclinés dans notre politique QSEE (Qualité - Sécurité - Environnement - Efficacité Énergétique).





NOTRE POLITIQUE QSSEE

La politique Qualité, Santé, Sécurité, Environnement et Energie de SONASID englobe ses enjeux QSEE internes et externes et les érige en **axes de progrès majeurs** pour mieux répondre aux attentes de plus en plus fortes des parties intéressées pertinentes.

C'est dans le cadre de cette ambition et dans une optique de consolidation de son leadership et de ses facteurs de compétitivité sur son marché national mais aussi régional que SONASID a défini ses aspirations à l'horizon en conformité avec les Politiques Santé, Sécurité au Travail, Environnement et Energie du groupe ArcelorMittal.

L'ensemble de l'encadrement de SONASID se mobilise pour pour suivre la démarche du Management par la Qualité, vers l'excellence, en reconnaissant que les préoccupations en matière notamment de Santé & Sécurité au travail, environnementale, Energie, obligations de conformité) sont croissantes et fondamentales.

Nous avons identifié des objectifs spécifiques et développé une approche d'amélioration continue qui guide nos actions pour évoluer de la référence nationale à la référence régionale. Ces aspirations se déclinent en axes majeurs :

- Faire de SONASID un lieu sûr pour le travail avec un **niveau d'excellence pour la santé et sécurité** au travail
- Être reconnue comme une entreprise à responsabilité sociétale en s'engageant pour la **protection de l'environnement** par la prévention de la pollution, la préservation de l'énergie et le respect des exigences et obligations de conformité applicables
- Ferraille : renforcement de la position de Sonasid sur le marché local
- **Réduction du prix de revient** en améliorant **la qualité de nos produits**
- Amélioration du Mix des ventes servant la rentabilité
- Amélioration de la part de marché et amélioration de **la qualité de service**
- Garantir une **continuité d'activité** et préserver le patrimoine de l'entreprise
- Réussir la transformation digitale.

La conformité et l'amélioration continue de notre système de management QSEEn (selon les normes, **ISO 9001, ISO 45001, ISO 14001 et ISO 50001**) à travers la recherche permanente de l'excellence est l'une des bases décisives du développement futur et de la pérennité de notre entreprise.

Pour relever les défis de demain, nous nous engageons essentiellement à :

- Assumer la pleine et entière responsabilité et l'obligation de devoir rendre compte de la prévention des traumatismes et pathologies liés au travail
- Mettre à disposition des activités, des conditions et des lieux de travail, sûrs et sains
- Satisfaire les obligations de conformité
- Éliminer les dangers et réduire les risques pour la Santé et la Sécurité
- Mettre en œuvre un processus pour la consultation et la participation des travailleurs
- Protéger des représailles les travailleurs qui signalent des événements indésirables, des dangers, des risques et des opportunités
- Assoir son leadership en réduisant les coûts liés à l'énergie par la mise en œuvre d'un programme de gestion efficace des consommations énergétiques avec des objectifs bien définis et ressources dédiées
- Développer l'achat de produits et de services économes en énergie et permettant la réduction des coûts et la protection de l'environnement
- Garantir la disponibilité de l'information et des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs et les cibles fixés

Nous vous encourageons à travailler ensemble en incarnant dans notre quotidien les valeurs qui sont le socle de notre culture d'entreprise : Solidarité, Responsabilité, Humilité, Intégrité et Audace.



Nous voulons être un acteur sidérurgique à dimension internationale et passer de la référence nationale à la référence régionale ”

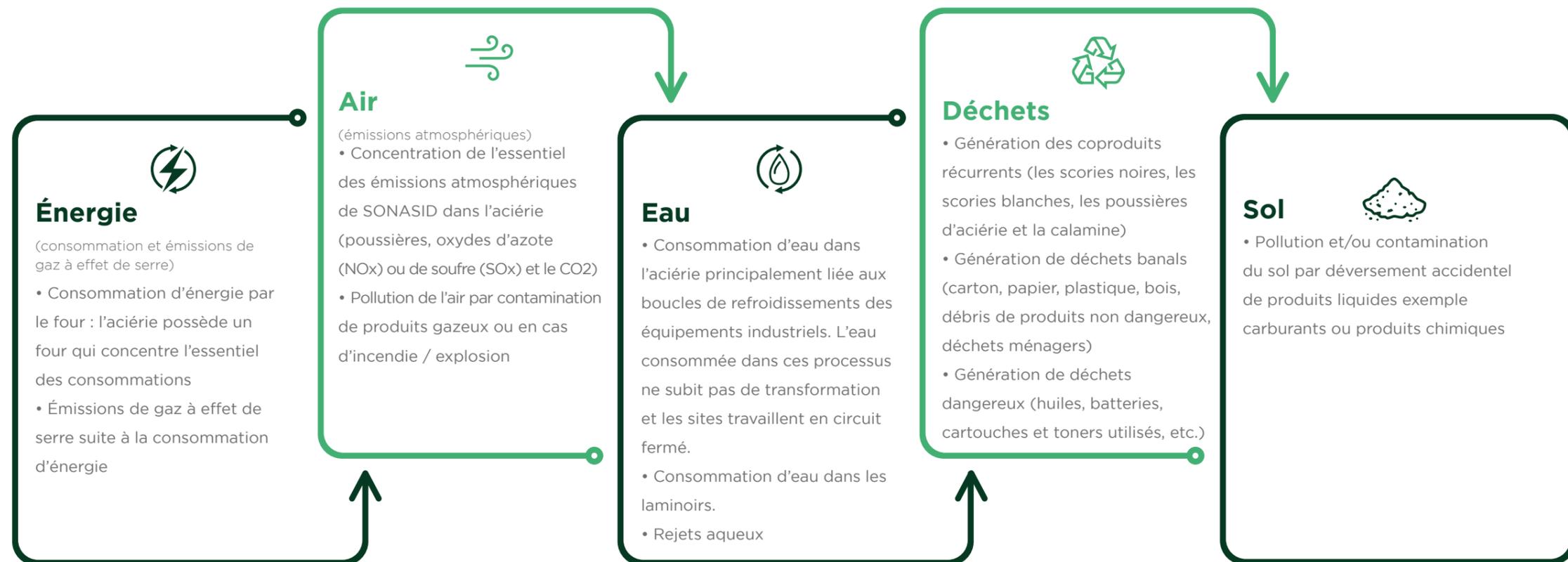
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CASABLANCA, LE 19 OCTOBRE 2020

SONASID

Après la formalisation de notre engagement environnemental dans la politique QSEE et en vue de son déploiement au quotidien, nous avons procédé à une analyse des impacts environnementaux significatifs selon une méthodologie structurée, reproductible et participative, conforme à la norme internationale ISO 14001. La volonté de Sonasid est de placer les aspects environnementaux significatifs comme priorité tout au long du processus de fabrication des produits, de la phase de conception à l'exploitation (changement de procédés, nouvelle machine, etc.). Le dispositif d'évaluation et d'analyse des aspects environnementaux est mis à jour régulièrement afin de définir le plan de management environnemental adéquat,

résorber les écarts éventuels identifiés et maintenir une bonne cohérence avec les orientations et décisions stratégiques et projets d'investissements à impacts environnementaux positifs. En 2021, cette revue a pris en compte la généralisation du mode de fonctionnement normal et dégradé, la révision du seuil de criticité, la sensibilité du milieu et les changements potentiels. La fréquence de mise à jour est fixée à 2 ans. Les principaux aspects et impacts environnementaux significatifs des activités de Sonasid recensés via cette analyse sont :



Les analyses environnementales détaillées, la liste des AES (Aspects Environnementaux Significatifs) et leur cotation sont accessibles sur consultation.

Aucun litige ou poursuite environnementale n'ont été enregistrés en 2021.

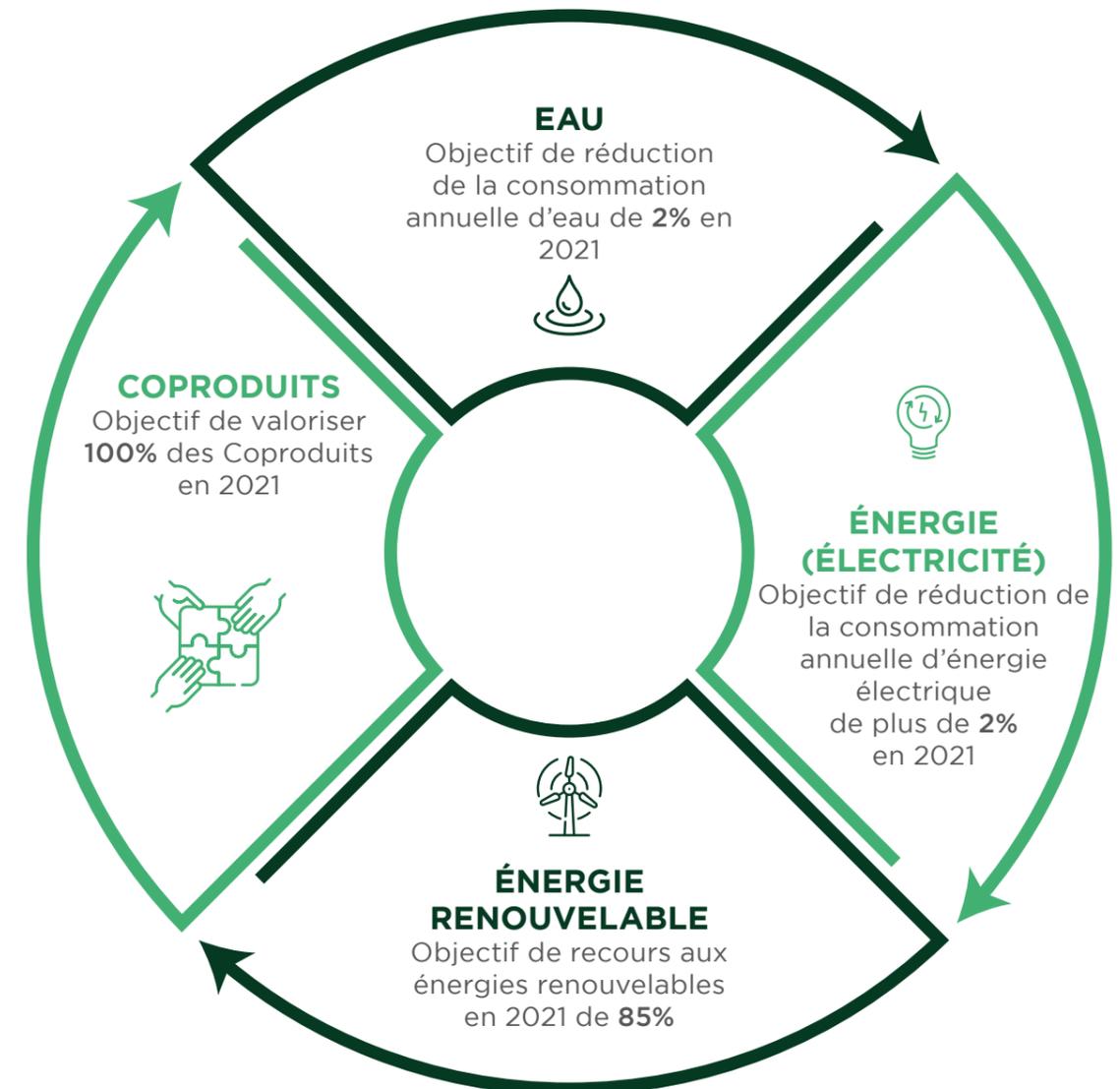


Sonasid a une ambition forte en matière environnementale : être un producteur de Green Steel reconnu à l'échelle internationale et une entreprise 100% recycling. Le Groupe a engagé d'importants investissements afin de réduire son empreinte carbone et aligner sa performance aux standards internationaux les plus exigeants en matière environnementale. Sonasid est ainsi l'une des premières entreprises industrielles au Maroc à avoir relevé le pari du recours aux énergies vertes avec un mix énergétique largement dominé par l'éolien depuis plusieurs années. Aujourd'hui, plusieurs projets visent à renforcer la part des énergies vertes dans la consommation de Sonasid : à Nador, par exemple, une installation photovoltaïque permettra à Sonasid de bénéficier d'un processus de production alimenté en quasi-totalité par les énergies vertes dès 2023. L'efficacité énergétique est aussi un levier important que Sonasid investit à travers des projets structurants qui sont dans des phases avancées.

Khalid Naboub
Directeur des projets



OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE 2021



ENJEU 1 : UTILISER DURABLEMENT LES RESSOURCES DE LA PLANÈTE ET OPTIMISER LES CONSOMMATIONS DE NOS INSTALLATIONS (ÉNERGIE, EAU, MATIÈRES) À TRAVERS DES PROCESSUS PERFORMANTS ET AUGMENTER LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre de sa démarche RSE et de son plan de management environnemental, Sonasid est consciente de ses devoirs à l'égard de ses parties prenantes en matière de prévention, d'adaptation et de transparence au sujet de ses impacts.

Pour Sonasid, opérateur sidérurgique disposant d'une aciérie et de deux laminoirs, l'énergie et les émissions CO2 liées à cette consommation demeurent des éléments majeurs dans l'analyse des impacts environnementaux significatifs. De ce fait, la facture énergétique représente une part significative des coûts de production de Sonasid et notamment dans l'exploitation de l'aciérie.

Sonasid a conscience du rôle moteur et structurant que peuvent jouer les acteurs de la sidérurgie dans la transition énergétique. En outre, la compétitivité de Sonasid est sensible au prix des énergies

et à la maîtrise de leur utilisation. Les systèmes de management de l'énergie déployés depuis 2019 pour optimiser les consommations d'énergie et contribuer à l'utilisation durable de cette ressource ont été certifiés ISO 50001. Cette démarche d'efficacité énergétique est portée par les deux sites industriels et a permis en 2020, une réduction de 7% de la consommation énergétique globale. La stratégie de SONASID en matière d'efficacité énergétique vise à identifier les économies d'énergie et introduire les énergies renouvelables dans le mix énergétique afin de réduire les émissions CO2. En 2021, l'énergie éolienne représente 83% de la consommation de Sonasid et a permis d'éviter l'émissions de 185.035 tonnes de CO2 en 2021, ce qui illustre les efforts de Sonasid en la matière.

NOUVEAUX PROJETS ENVIRONNEMENTAUX POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Projet de Biogaz à l'usine de Nador à base de biomasse :

En 2021, l'usine de Nador a initié un projet de Biogaz à base de biomasse. Le biogaz considéré dans ce projet est un gaz issu de la méthanisation de matières organiques fermentescibles provenant des déchets municipaux. A cet égard, le biogaz est comptabilisé parmi les énergies renouvelables car il est issu de déchets organiques qui ne seraient pas valorisés par ailleurs. Cette production s'intègre ainsi parfaitement dans une logique d'économie circulaire.

ZOOM SUR L'ACIÉRIE ÉLECTRIQUE DE JORF LASFAR CONSIDÉRÉE COMME L'UNE DES PLUS ÉCOLOGIQUES AU MONDE

L'aciérie électrique de Jorf Lasfar est dotée de technologies de pointe en matière d'économie d'énergie, de captation et de traitement des fumées, réalisant d'excellents taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, en amont, le chargement en continu de ferrailles préchauffées permet de réduire la consommation électrique de **20%** et en aval, l'enfournement en continu et à chaud dans le laminoir à Jorf Lasfar des billettes produites permet de réduire de **40%** la consommation de fuel.

Par le broyage, la ferraille est densifiée et les stériles qui y sont contenus éliminés avant injection dans le four, ce qui engendre des baisses des consommations d'énergie électrique, de charbon et de chaux et par conséquent une réduction de 17.880 tonnes/an des émissions de gaz à effet de serre.



GESTION DE LA RESSOURCE « EAU »

Les sites industriels de Sonasid favorisent le recyclage en interne de l'eau consommée. Le refroidissement du four de l'aciérie et autres installations métallurgiques ainsi que les autres utilisations au niveau des laminoirs se font principalement en circuit fermé ou semi-fermé.

La station de traitement des eaux à Nador fonctionnant en circuit semi fermé (l'eau est traitée, recyclée et réutilisée), elle permet une réduction significative de l'eau brute. Deux stations ont également été installées à Jorf Lasfar, au sein de l'aciérie (système de traitement des eaux par osmose) et du laminoir. Hors osmoseur, les stations ne génèrent pas de rejet car l'eau de refroidissement circule en circuit semi-fermé avec ajout d'eau d'appoint pour compenser l'eau évaporée. En ce qui concerne le rejet de l'osmoseur, une grande partie est utilisée pour le refroidissement des fumées de l'aciérie, le refroidissement des scories noires et l'arrosage des espaces verts du site.

Dans le cadre de ses actions pour la préservation de la qualité des milieux aquatiques récepteurs, Sonasid a défini plusieurs points d'analyses et de surveillance. De nombreux paramètres sont ainsi contrôlés quotidiennement en interne par des analyses physico-chimiques. A fréquence définie, une évaluation globale sur plus de 40 paramètres physico-chimiques et bactériologiques est réalisée par un laboratoire externe agréé.

Indicateurs de consommation d'eau :

- L'eau consommée sur les sites en 2021 :
 - **Eau industrielle** : eau traitée et utilisée pour les process industriels au niveau de l'aciérie et des laminoirs
 - **Eau potable** : consommée pour les besoins domestiques (douches, nettoyage, restauration, etc.)
 - **Eau d'irrigation** : eau recyclée en interne après traitement
- Les pertes sont associées essentiellement à l'évaporation lors de l'utilisation dans le process.
- Une partie est rejetée après filtration par osmose inverse. Ce volume rejeté a été d'environ moins de 15 000 m³ pour les deux sites en 2021.
- Eau consommée en 2021 pour les deux sites de production : 1,006 millions de m³

ENJEU 2 : DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR RÉDUIRE LES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES GÉNÉRÉES PAR NOS ACTIVITÉS ET ADAPTER NOS INSTALLATIONS EN CONSÉQUENCE.

A l'image de la majorité des unités industrielles, les sites sidérurgiques génèrent des nuisances sonores, lumineuses ou paysagères auprès des communautés avoisinants nos sites industriels.

Sonacid veille à être attentive à ces impacts par le recours à des installations et des solutions qui permettent la réduction de ces nuisances. A titre d'exemple, les niveaux de bruits enregistrés par les sites n'ont jamais fait l'objet de contentieux ou de plainte de la part des communautés riveraines. Par ailleurs, le plan de management environnemental, à travers ses différentes actions, vise à limiter les nuisances paysagères.

Les risques accidentels ayant un impact sur l'environnement tels que les risques liés aux produits, aux procédés, aux installations, au facteur humain, aux agressions externes (catastrophes naturelles, malveillance, etc.) sont maîtrisés via un POI (Plan d'Opération Interne) qui inclut les dispositifs de gestion de crise associés et permet une gestion des risques dans une démarche d'amélioration continue.

NOUVEAU PROJET 2021

Projet FTP (Fume Treatment Plant)

Les unités de production d'acier liquide dégagent continuellement de la fumée à l'intérieur et à l'extérieur de l'atelier de l'aciérie. Ce phénomène est atténué par la mise en place d'unité de traitement de ces fumées, qui permet un captage de la majorité des particules grâce à des filtres à manches.

Au niveau du site de Jorf Lasfar cette unité existe (appelée FTP) et l'objectif de ce projet est d'améliorer son efficacité. La première partie du projet a été réalisée courant 2021, avec une refonte des équipements du four EAF (Electric Arc Furnace) et du Consteel.

ENJEU 3 : METTRE EN ŒUVRE LES MESURES NÉCESSAIRES POUR RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE LIÉE AUX ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET LES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES GÉNÉRÉES À NOS ACTIVITÉS.

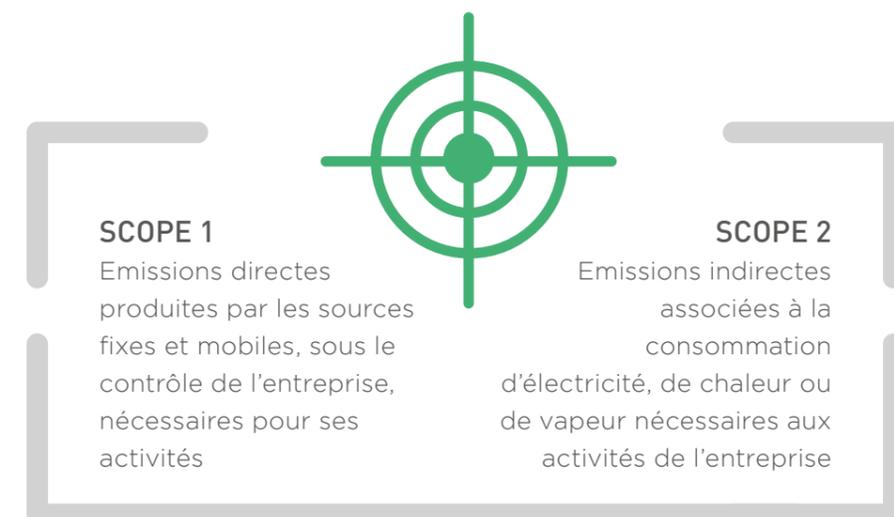
RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Dans la continuité de ses actions en faveur de la préservation de l'environnement, Sonacid a initié son deuxième bilan de Gaz à Effet de Serre (GES) qui vise à :

- Comptabiliser les émissions de GES au niveau de ses sites industriels
- Apprécier la vulnérabilité carbone de ses activités et la dépendance à la consommation des énergies fossiles, principales sources d'émissions ;
- Identifier les postes les plus émetteurs et les gisements de réduction de GES liés ;
- Proposer des orientations stratégiques déclinées en plan d'actions à court et moyen terme pour réduire et ou compenser les émissions.

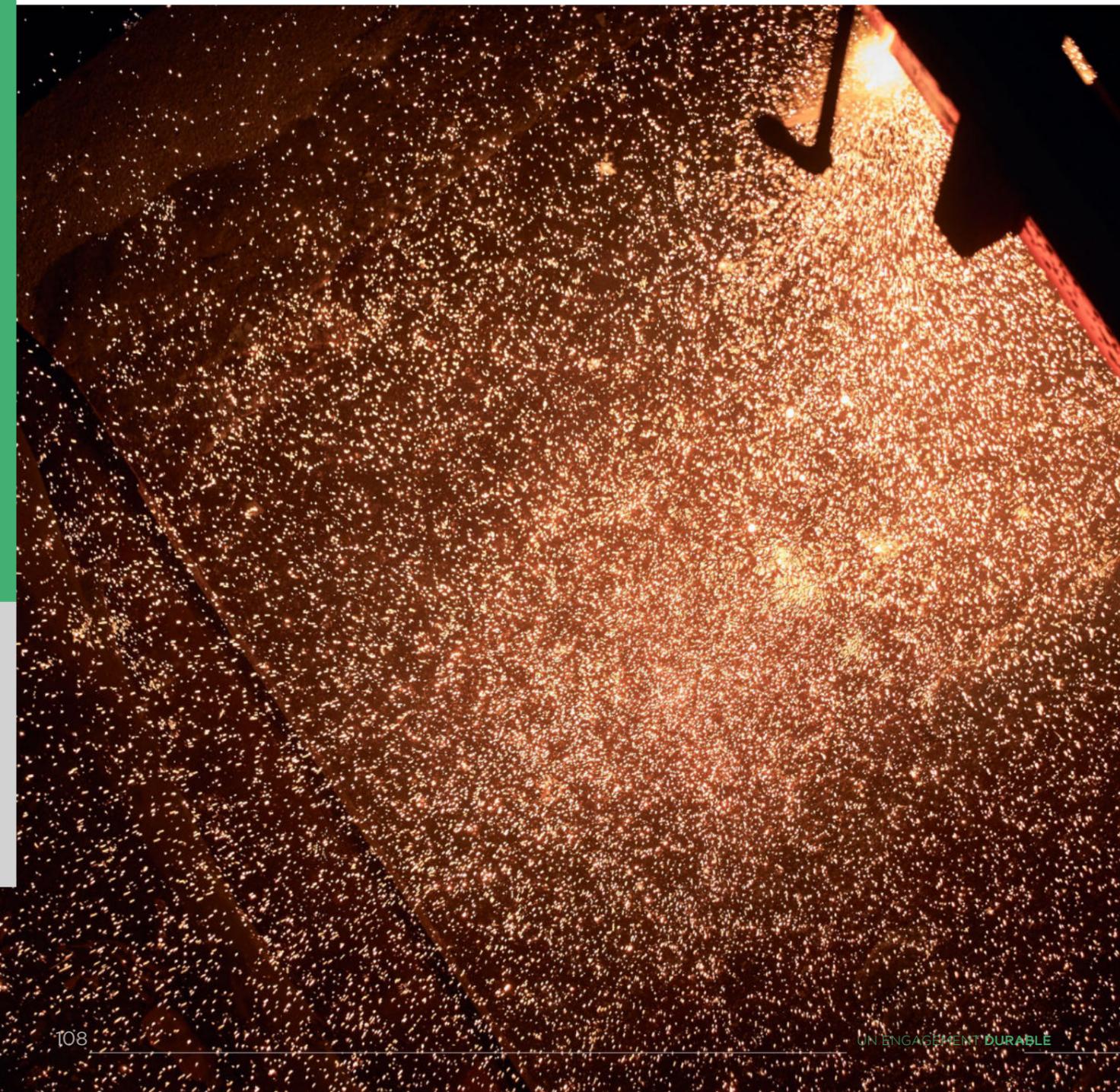
La méthodologie adoptée dans l'évaluation de l'empreinte carbone de SONASID est conforme aux dispositions de l'ISO/TR 14069-2013 et aux directives d'application de la norme ISO 14064-1 de quantification et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

Le bilan de 2021 a inclus les scope 1 et 2 sous son périmètre comme suit :



En outre, Sonasid a pu augmenter sa capacité de recours aux énergies éoliennes au niveau de ses sites de production à 100% sur plusieurs mois avec une moyenne sur l'année de 83% en 2021, ce qui implique une réduction significative des émissions de CO2 dans l'air.

D'après le bilan carbone réalisé en 2021, les émissions ont été estimées à 116 945 teq de CO2 et le total évité grâce au recours à l'énergie éolienne est de 185 035 tCO2.



La supply chain durable est devenue à la fois un impératif, un enjeu commercial mais aussi un défi au quotidien. Les enjeux climatiques et sociaux actuels poussent les entreprises à modifier profondément leur organisation et leur process et à adopter des comportements socialement responsables.

Pour rendre la supply-chain green nous avons agi sur :

- *la sensibilisation et la responsabilisation des équipes*
- *l'optimisation et la réduction des itinéraires routiers*
- *la favorisation des livraisons groupées et redéfinition des schémas logistiques.*
- *l'utilisation des modes de transports durables alternatifs (voie ferrée)*
- *la digitalisation de la gestion du transport.*

La mise en œuvre de cette supply-chain durable exige un fort degré d'engagement de toute l'entreprise dans une démarche RSE, cela implique de revoir chaque étape avec un double objectif : réduire au maximum l'impact environnemental et assurer la performance. Cet engagement permet à Sonasid de se démarquer, d'anticiper, pour devenir un leader en matière de transition écologique.



Youness Guati
Head of Supply Chain

LIMITATION DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

L'aciérie est considérée, par l'analyse des impacts environnementaux, comme la principale source des émissions atmosphériques telles que les poussières, l'oxyde d'azote (NOx), l'oxyde de soufre (SOx) et le dioxyde de carbone (CO2). Ces émissions atmosphériques sont fonction de la nature des matières premières, des technologies ainsi que de la puissance installée des équipements. Chaque site industriel procède à la caractérisation des émissions atmosphériques pour s'assurer du respect des valeurs réglementaires. Depuis 2017, un grand chantier est initié pour les cheminées des laminoirs de Nador et de Jorf Lasfar pour baisser la teneur du SO2.

NOUVEAU PROJET 2021

Projet de presse-cisaille

Le site de Jorf dispose de 2 cisailles et ce nouveau projet de presse-cisaille vise à traiter la ferraille légère que nous recevons quotidiennement pour augmenter le taux d'utilisation du Consteel.

ENJEU 4 : PROMOUVOIR LA VALORISATION DES COPRODUITS ET LE RECYCLAGE DES DÉCHETS ISSUS DE NOS ACTIVITÉS À TRAVERS DES PROCESSUS INDUSTRIELS ADAPTÉS.

VALORISATION DES COPRODUITS

La mise en œuvre du système de management de l'environnement induit une gestion spécifique des déchets des sites industriels dans le cadre de leur certification ISO 14001, qui respecte la hiérarchie de gestion suivante :

- prévenir la production de déchets
- réemployer
- recycler
- valoriser ou à défaut éliminer de manière sûre et dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Sonasid est attentive à la gestion des coproduits générés par ses activités et a pour objectif de les valoriser à 100%. Ainsi, des efforts particuliers sont faits pour réemployer les déchets quand leurs propriétés physico-chimiques le permettent ou les traiter pour les revendre ou les acheminer vers des filières spécialisées.

Le processus industriel de Sonasid compte les principaux coproduits suivants : les scories noires, les scories blanches, les poussières d'aciérie et la calamine, la zorba, etc.

Les scories noires sont valorisées comme substitut de GNA /GNB pour la construction routière, les scories blanches sont en cours de tests pour valorisation dans un processus d'hydrométallurgie chez un minier marocain (en substitution à la chaux), les poussières sont valorisées comme matière première pour la production de

l'oxyde de zinc et la calamine est valorisée comme substitut de minerai de fer dans des hauts fourneaux en Europe.

En outre, la zorba (un mélange d'aluminium et de cuivre) issue du traitement et du broyage de la ferraille est valorisée pour la production de l'aluminium et du cuivre en fonderies.

En plus de ses coproduits et vu sa renommée en recyclage de ferraille, Sonasid est devenue une plateforme qui valorise également les coproduits générés par d'autres industries (cimenteries, phosphates, concessionnaires automobiles etc.).





GESTION DES DÉCHETS

Sonasid considère la gestion des déchets comme un axe majeur du plan de management environnemental annuel de chaque site industriel, avec pour objectif de minimiser leur impact et préserver l'environnement.

Un dispositif structuré et performant de gestion des déchets inclut les étapes à suivre selon la nature des déchets générés pour la réduction et l'élimination de ces déchets.

Pour les déchets banals (papiers, cartons, plastique, bois), un tri des déchets à travers des bacs dédiés est assuré au sein de chaque site et les quantités sont envoyées aux filières agréées selon un calendrier préétabli dans l'année. Une sensibilisation des collaborateurs concernés est réalisée en continu via les animateurs sur site. Les déchets ménagers sont acheminés vers une décharge contrôlée via un prestataire spécialisé.

Plusieurs dispositions ont été mises en place pour les déchets industriels dangereux générés par nos activités, en fonction de l'aspect environnemental concerné. A titre d'exemple, les opérations de maintenance des engins génèrent plusieurs déchets dangereux, le plan de management environnemental défini exige que les huiles soient stockées dans des fûts sur des cuvettes de rétention et acheminées ensuite vers le four pour leur incinération.

En ce qui concerne les déchets bureautiques générés dans les locaux administratifs, un tri est réalisé selon la nature telles que les équipements électriques et électroniques considérés comme déchets dangereux. Une convention est établie avec un prestataire agréé pour leur récupération.

Projet de substitution du fuel par les huiles usagées à Jorf Lasfar

Les équipes de Jorf Lasfar ont démarré un projet de substitution du fuel par les huiles usagées en recyclant les huiles usagées pour en faire du combustible. Ainsi, Sonasid revalorise un déchet considéré dangereux et s'inscrit comme acteur participatif du développement durable et de l'économie circulaire.

Une évaluation de l'impact environnemental avec l'appui de la Direction Recherche & Développement (R&D) de Arcelor Mittal est en cours de réalisation pour estimer le gain écologique.



ENJEU 5 : FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN RÉUTILISANT LA FERRAILLE POUR ÊTRE UN ACTEUR CLÉ À L'ÉCHELLE NATIONALE EN LA MATIÈRE.

L'économie circulaire peut se définir comme un système d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles et des matières premières vierges et à diminuer l'impact des activités économiques sur l'environnement.

Sonasis est un acteur engagé de longue date en faveur d'un modèle circulaire qui est au cœur de ses activités depuis la création de l'aciérie en 2005.

Ainsi, la principale matière première utilisée par Sonasis est la ferraille : Sonasis donne une nouvelle vie aux équipements, machines et emballages que nous utilisons au quotidien.

Une portion d'acier usagé (« ferraille ») est ré-enfournée au niveau de l'aciérie du site de Jorf Lasfar, et entre dans la composition de l'acier produit sur nos sites. Environ 600 000 tonnes de ferrailles ont été ainsi recyclées pour la production d'un acier nouveau par SONASID en 2021.

En effet, l'acier, contrairement à la plupart des autres matériaux, peut se recycler à l'infini sans perdre ses qualités. Facile à récupérer grâce à ses propriétés magnétiques, c'est le matériau le plus recyclé dans le monde.

En tant que leader national de la sidérurgie, Sonasis place le recyclage comme étant une priorité dans une logique globale d'économie circulaire de proximité à travers la mise en place de centre de collecte par zone.

Cette régionalisation, en plus de limiter les coûts et l'impact environnemental du transport, permet d'avoir un impact social non négligeable à travers la professionnalisation de la filière.

L'acier restera toujours un matériau de choix de l'économie circulaire en raison de sa grande recyclabilité. Le recycler permet d'utiliser les ressources naturelles de manière rationnelle et de diminuer les émissions et l'empreinte environnementale.



6 MATRICE DE CORRESPONDANCE GRI

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° de page	Commentaire
Profil de l'organisation				
102-01	Nom de l'organisation	Page de garde	1	
102-02	Activités, marques, produits et services	Profil	9	
102-03	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	Siège	214	
102-04	Lieux où se trouvent les activités	Profil	9	
102-05	Capital et forme juridique	Actionariat	14	
102-06	Marchés desservis (répartition géographique, secteurs desservis et types de clients et de bénéficiaires)	Profil	9	
102-08	Information sur les collaborateurs et les autres travailleurs	Capital Humain	40 - 63	
102-09	Information sur la chaîne d'approvisionnement	Économie durable	40 à 63	
Stratégie				
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sur sa stratégie pour y contribuer	Message du Directeur Général	7	
102-15	Description des principaux impacts, risques et opportunités	Stratégie RSE	30 & 33	
Gouvernance				
102-18	Structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance	Gouvernance Responsable	De 78 à 93	
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	Stratégie RSE	34 à 36	
102-22	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	Gouvernance Responsable	78 à 93	

102-23	Préciser si le président de l'instance supérieure de gouvernance est également membre de la direction	Gouvernance Responsable	78 à 93	
102-24	Nomination et sélection de l'instance supérieure de gouvernance	Gouvernance Responsable	78 à 93	
102-25	Prévention des conflits d'intérêts au niveau de l'instance supérieure de gouvernance	Gouvernance Responsable	78 à 93	
102-26	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'établissement des objectifs, des valeurs, et de la stratégie	Gouvernance Responsable	79 à 85	
102-27	Développement et amélioration des connaissances collectives de l'instance supérieure de gouvernance sur les sujets économiques, environnementaux et sociaux	Gouvernance Responsable	78 à 93	
102-28	Evaluation de la performance de l'instance supérieure de gouvernance	Gouvernance Responsable	78 à 93	
Implications des parties prenantes				
102-40	Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	Stratégie RSE	34 à 36	
102-42	Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	Stratégie RSE	34 à 36	
102-44	Thèmes et préoccupations clés soulevés dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'organisation y a répondu, notamment pour son reporting	Stratégie RSE	34 à 36	
Pratiques du reporting				
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Stratégie RSE	38	
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	Stratégie RSE	38	
102-47	Enjeux pertinents identifiés au cours du processus de définition du contenu du rapport	Stratégie RSE	30 à 33	
102-50	Période de reporting correspondant aux informations fournies	Stratégie RSE	38	
102-51	Date du rapport le plus récent	Stratégie RSE	38	
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	Contact	214	
102-54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	Stratégie RSE	38	
102-55	Index du contenu GRI	Matrice de correspondance GRI		
102-56	Vérification externe	correspondance GRI	Pas de vérification externe	

Approche managériale				
103-01	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	Stratégie RSE	30 à 38	
103-02	L'approche managériale et ses composantes	Stratégie RSE	30 à 38	
Performance économique				
201-03	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Capital Humain	32 à 41	
Impacts économiques indirects				
203-01	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Économie Durable	74 à 77	
203-02	Impacts économiques indirects significatifs	Économie Durable	74 à 77	
Lutte contre la corruption				
203-02	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Gouvernance Responsable	86 à 87	
Comportement anti-concurrentiel				
206-01	Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques et leurs issues	Gouvernance Responsable	87	Sonasid n'a pas enregistré de plaintes fondées relatives à des comportements anticoncurrentiels, pratiques antitrust et monopolistiques en 2021
Energie				
302-01	Consommation directe d'énergie	Préservation du climat	98 à 103	
302-04	Réduction de la consommation énergétique	Préservation du climat	98 à 103	
Eau				
303-05	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	Préservation des ressources	105	
Emissions				
305-01	Emissions directes GES (scope 1)	Préservation du climat	107 à 110	
305-02	Emissions indirectes GES (Scope 2)	Préservation du climat	107 à 110	
305-03	Autres émissions indirectes (Scope 3)			
Effluents et déchets				
306-02	Poids total de déchets, par type et par mode de traitement	Préservation du climat	110 à 113	
Evaluation environnementale des fournisseurs				
308-02	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Économie Durable	69 à 74 109	

Emploi				
401-01	nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	Capital Humain	62 à 63	
401-02	Avantages sociaux accordés aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni aux salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels	Capital Humain		
Santé et sécurité au travail				
403-02	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	Capital Humain	63	
Formation et éducation				
404-01	Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié	Capital Humain		
404-02	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	Capital Humain	45 à 50	
404-03	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière	Capital Humain	50	
Égalité des chances et diversité				
405-01	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Capital Humain	45 à 63	
Confidentialité des données des clients				
418-01	Plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients			SONASID n'a pas enregistré de plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients en 2021
Conformité socio-économique				
419-01	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques			SONASID n'a pas enregistré de non-conformité liée à la législation et aux réglementations sociales et économiques en 2021



INFORMATION FINANCIÈRE

1 RAPPORT DE GESTION

Société anonyme au capital 390.000.000 MAD

Siège social : Route Nationale n° 2 - El Aaroui

- BP 551 - NADOR - RC n° : 3555- NADOR

Mesdames, Messieurs les actionnaires,
Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément à vos statuts, pour vous présenter les résultats de l'exercice 2021 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre établis conformément aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Ces méthodes de présentation et d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à celles de l'exercice précédent.

I. LE MARCHÉ

1. LE MARCHÉ MONDIAL DE L'ACIER

Production

La production mondiale d'acier brut a atteint 1 951 Mt en 2021, en progression de **3,7%** par rapport à l'année précédente :

- la production chinoise est en recul de **3%**, par rapport au pic enregistré en 2020. La Chine qui représente **53%** du volume mondial, enregistre sa première baisse depuis 6 ans en raison des restrictions mises en place pour répondre aux objectifs environnementaux du pays.
- la Russie (5^{ème} producteur mondial) a enregistré une croissance de **6%**
- la Turquie (7^{ème} producteur mondial) a connu une croissance de **13%**
- la production de l'UE a progressé de **15%**.

Prix du minerai de fer

Le prix du minerai de fer a connu une augmentation de **49%** en 2021, pour se situer à 162 USD/t, contre 109 USD/t en 2020. Le minerai de fer a franchi un niveau historique en mai à 221 USD/t, soutenu par la forte demande chinoise. A partir de juillet 2021, les baisses de productions mises en œuvre en Chine pour limiter la pollution ont généré un trend baissier, qui s'est inversé à nouveau en fin d'année.

La filière haut-fourneau est impactée depuis le quatrième trimestre 2021 par la forte augmentation du prix du charbon.

Prix de la ferraille et évolution des spreads

- Le prix moyen de la ferraille a connu une forte augmentation en 2021 : 143€/T par rapport à 2020, **+60%**
- Le prix moyen de la billette a connu une évolution comparable : +185€/T par rapport à 2020, **+51%**
- Le prix moyen du rond à béton exporté par les producteurs turcs a connu une croissance de **52%** (+198€/T)

Principales mesures de défense commerciale

- États Unis (depuis mars 2018) : droits additionnels sur les importations d'acier de **25%** avec une évolution vers un système de quotas pour un certain nombre de pays (UE/Japon).
- Union Européenne (depuis Juillet 2018) : mesures de sauvegarde de **25%** appliqués au-delà de quotas. Prorogation en juin 2021 pour 3 années supplémentaires.

Par ailleurs, dans le cadre du Pacte Vert (European Green Deal) qui vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins **-55%** en 2030 (par rapport à 1990) et une neutralité climatique d'ici 2050, la Commission Européenne a proposé en juillet 2021 douze mesures environnementales à mettre en œuvre de manière graduelle à partir du 1er janvier 2023. Cette proposition législative prévoit ainsi une élimination progressive des quotas carbone gratuits à l'horizon 2026 et la mise en place d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Les importateurs devront acheter des certificats dont le prix sera indexé à celui de la tonne de CO2 dans l'UE, sur la base des émissions générées lors de la fabrication des produits importés. Pendant la période de transition (entre 2023 et 2025), seule une déclaration des émissions carbone serait requise, le paiement de ces certificats n'interviendrait qu'à partir de 2026. Les produits couverts par ce mécanisme seront, dans un premier temps, le fer et l'acier, le ciment, l'aluminium, le ciment, les engrais et l'électricité.

- Au Maroc, le droit d'importation applicable au rond à béton et fil machine hors accords de libre-échange est passé de 25% à fin 2019 à 30% en janvier 2020 puis à **40%** en juillet 2020.

- L'amendement de l'ALE Maroc-Turquie prévoit l'intégration du rond à béton et fil machine à la liste négative de l'accord dès l'expiration des mesures de sauvegardes. Le taux applicable sera alors équivalent à **90%** du droit d'importation, soit **36%** selon le taux actuel. La durée d'application de ce droit est de 5 ans (renouvelable pour une durée de 5 années).

- Les mesures de sauvegardes applicables au rond à béton et fil machine (550 DH/T au-delà de quotas) ont été prorogées jusqu'au 15 octobre 2023

2. LE MARCHÉ LOCAL

La consommation de ciment a connu une croissance de **14,8%** en 2021. Le marché marocain des aciers longs a été marqué par le net recul des importations de rond à béton et fil machine qui se situent à 70 kt en 2021 contre 185 kt en 2020 et 295 kt en 2019.

II. L'ACTIVITE

1. LA SÉCURITÉ

Durant les dernières années, Sonasid a pu maintenir un taux de fréquence inférieur à 1, grâce au :

- Maintien de la Dynamique SAS-TC (CS, RSH avec (OP&SP), Ateliers VP, Elaboration Règles participatives, Atelier d'analyse des REX AM & Analyses Proactives...)
- Processus de remontée et de traitement des anomalies
- Analyse proactive & corrélative des presque accidents (PSIF) avec les risques remontés par le personnel
- Audit terrain, audit spécifique & Audit Secteur Vert & Rouge
- Vigilance partagée entre collaborateurs
- Maintien de la certification ISO 45001 avec aucune non-conformité majeure ou mineure spécifique à la SST
- Réactivité suite aux situations d'urgence POI (Incendies)

2. LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'établit à 4.413 MDH contre 3.109 MDH en 2020, soit une progression de 1305 MDH traduisant une croissance organique de **+42%**, soutenue par un effet prix important de 1073 MDH (**+35%**) et dans une moindre mesure un effet volume de 273MDH (**+7%**).

3. LA PRODUCTION

La bonne exécution du programme d'excellence opérationnelle continue d'assurer des progrès importants en matière de réduction des coûts de production en 2021.

4. CO-PRODUITS

La valorisation des co-produits fait partie des axes stratégiques de SONASID qui veut ancrer son leadership en tant qu'entreprise 100% recycling. Les co-produits issus des activités de SONASID, considérés comme matières premières pour d'autres industries, sont commercialisés au Maroc, en Europe et Asie.

Par ailleurs, SONASID assure la valorisation des co-produits d'autres industriels notamment ceux des secteurs sidérurgique, cimentier, télécommunication et automobile.

5. RSE

La réalisation de l'analyse de matérialité a permis à SONASID d'identifier les enjeux stratégiques et prioritaires et de disposer ainsi d'une vision affinée de nos différents impacts potentiels sur le plan économique, social et environnemental. SONASID a ainsi poursuivi la mise en œuvre de ces actions RSE en cohérence avec les axes d'engagement.

Dans l'optique de renforcer son ancrage territorial à travers l'action sociétale, qui constitue en outre un volet principal de la politique RSE de l'entreprise, SONASID a lancé l'élaboration de sa stratégie sociétale sur la base d'une étude de l'environnement socio-économique et institutionnel des sites.

En 2021, l'agence de notation extra-financière Vigeo-Eiris de Moody's ESG Solutions, a décerné le trophée de « Top Performers 2021 » en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale à Sonasid pour sa performance générale et sur les thématiques spécifiques suivantes :

- Prévention des pollutions
- Protection de l'eau
- Santé & Sécurité au travail
- Prévention des pratiques anti-concurrentielles

Sonasid a intégré en 2021 l'indice Casablanca ESG 10 de la Bourse de Casablanca, un indice qui calcule la performance des cours des entreprises socialement responsables cotées à la Bourse de Casablanca.

L'indice ESG 10 est composé de 10 valeurs cotées, sélectionnées sur la base d'une évaluation effectuée par l'agence internationale indépendante de recherche et services ESG Vigeo Eiris. Cette évaluation prend en compte la pertinence des engagements de ces entreprises, l'efficacité de leurs systèmes managériaux, leur capacité à maîtriser les risques et à améliorer leur performance ESG.

III. LONGOMETAL ARMATURES

Le chiffre d'affaires s'établit à 346 MMAD à fin décembre 2021 contre 224 MMAD à fin décembre 2020 soit une hausse de **54%**.

La marge sur matière a atteint 42 MMAD en amélioration de **+26%** vs 2020). La marge sur coût variable : 36 MMAD (**+31%** vs 2020).

L'excédent brut d'exploitation affiche 15 MMAD en amélioration de **49%** vs 2020.

Le résultat d'exploitation : 10 MMAD en amélioration de **35%** vs 2020.

Le résultat net s'établit à 11 MMAD (**3,2%** du CA) en amélioration de **85%** vs 2020 (en hausse de **+0,5%** du CA).

IV. RESULTATS FINANCIERS

1. COMPTES SOCIAUX

Le chiffre d'affaires s'établit à 4 413 MDH contre 3 109 MDH en 2020, soit une progression de 1 305 MDH traduisant une croissance organique de **+42%**.

La valeur ajoutée générée a atteint 543 MDH (**12%** du CA) en amélioration de 226 MDH (2pts du CA) induite par l'amélioration de la marge sur coûts variables. Par conséquent l'EBE enregistre 302 MDH **6,8%** du CA, soit le triple vs 2020 **3%** du CA et 2019 (92 MDH avant Covid).

Le résultat d'exploitation s'établit à 205 MDH (+177 MDH vs 2020) soit un ratio Rex/CA de **4,6%** vs **0,7**.

Le résultat net s'établit à +150MDH soit **3,4%** du CA, représentant une amélioration de +130 MDH par rapport 2020 (+3pts).

Décomposition par échéance du solde des dettes fournisseurs						
	A) Montant des dettes fournisseurs à la clôture A = B+C+D+E+F	(B) Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues			
			(C) Dettes échues de moins 30 jours	(D) Dettes échues entre 31 et 60 jours	(E) Dettes échues entre 61 et 90 jours	(F) Dettes échues de plus de 90 jours
Date de clôture exercice N-1	219.733.776	88.412.996	7.907.460	329.627	491.669	122.592.025
Date de clôture exercice 2021	260.463.329	120.659.985	69.457.302	3.888.990	2.046.633	54.410.418

V. LES COMPTES CONSOLIDÉS

Les produits des activités ordinaires sont de 4 605 MMAD en 2021 contre 3 238 MMAD en 2020.

Les charges d'exploitation courantes sont de 4 439 MMAD en 2021 contre 3 260 MMAD en 2020.

Le résultat des activités opérationnelles est de 171 MMAD en 2021 contre -28 MMAD en 2020

Le résultat financier est de -7 MMAD en 2021 contre -2.5 MMAD en 2020

Le résultat net part du groupe est de 108 MMAD en 2021 contre -28 MMAD en 2020

VI. EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

VII. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société	Capital Social (KDH)	Participation au capital
Longoméтал Armatures	60.346	96.93%

VIII. PRISE DE CONTROLE

Néant

IX. CESSIION DE PARTICIPATION

Néant

X. PERSPECTIVES

Sonasis poursuivra le déploiement de ses priorités stratégiques, axées sur le renforcement de sa compétitivité et le développement commercial.

Sonasis reste engagé dans la promotion d'un modèle économique durable avec un outil de production alimenté à 85% par des énergies renouvelables.

XI. MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les mandats des membres du conseil sont présentés à la page 80 du présent rapport.

XII. AFFECTATION DU RESULTAT

Vos commissaires aux comptes feront dans leur rapport l'analyse des états de synthèse. Ceux-ci font apparaître un bénéfice net comptable de 149 677 534,84 dhs que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Bénéfice de l'exercice	+ 149 677 534,84
Report à nouveau	+ 767 702,25
Bénéfice distribuable	+ 150 445 237,09
Dividende	- 148 200 000,00
Solde	2 245 237,09

Nous vous proposons de distribuer un dividende global de [148 200 000,00] dhs, soit [38,00] dhs par action et d'affecter au compte « report à nouveau » le solde non distribué, soit [2 245 237,09] dhs.

Ce dividende sera payé sous déduction de la taxe retenue à la source à compter du 01 Juillet 2022 selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

2 COMPTES SOCIAUX

BILAN ACTIF

BILAN - ACTIF					Au : 31/12/2021	
ACTIF	Exercice			Exercice Précédent		
	Brut	Amort. et prov.	Net		Net	
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	-	-	-	-	-	-
• Frais préliminaires	-	-	-	-	-	-
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-	-	-
• Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	57 769 732,20	52 659 020,55	5 110 711,65	1 251 934,68		
• Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-	-	-
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	50 278 105,71	45 167 394,06	5 110 711,65	1 251 934,68		
• Fonds commercial	7 491 626,49	7 491 626,49	-	-	-	-
• Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	4 152 729 149,86	3 689 701 769,58	463 027 380,28	478 575 492,09		
• Terrains	111 477 645,66	7 958 685,39	103 518 960,27	103 902 543,80		
• Constructions	523 281 239,95	438 958 095,07	84 323 144,88	104 967 798,41		
• Installations techniques, matériel et outillage	3 406 194 977,19	3 162 752 037,64	243 442 939,55	225 412 569,92		
• Matériel de transport	44 795 845,97	43 143 768,63	1 652 077,34	-	-	-
• Mobilier, matériel de bureau et aménag. divers	34 899 668,06	32 723 115,04	2 176 553,02	784 109,78		
• Autres immobilisations corporelles	4 166 067,81	4 166 067,81	-	-	-	-
• Immobilisations corporelles en cours	27 913 705,22	-	27 913 705,22	43 508 470,18		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	98 361 316,81	6 460 598,88	91 900 717,93	81 141 604,65		
• Prêts immobilisés	13 225,25	-	13 225,25	12 468,19		
• Autres créances financières	39 853 991,56	-	39 853 991,56	39 853 991,56		
• Titres de participation	58 494 100,00	6 460 598,88	52 033 501,12	41 275 144,90		
• Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	-	-	-	-		
• Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-	-	-
• Augmentation des dettes de financement	-	-	-	-	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	4 308 860 198,87	3 748 821 389,01	560 038 809,86	560 969 031,42		
STOCKS (F)	697 590 445,15	97 796 384,01	599 794 061,14	508 852 585,05		
• Marchandises	3 763 311,32	-	3 763 311,32	3 309 949,03		
• Matières et fournitures consommables	282 769 848,42	96 088 281,38	186 681 567,04	201 112 513,03		
• Produits en cours	97 797 950,01	1 071 294,22	96 726 655,79	45 476 996,02		
• Produits intermédiaires et produits résiduels	147 163 744,88	-	147 163 744,88	79 116 932,50		
• Produits finis	160 541 765,09	636 808,41	159 904 956,68	179 836 194,47		
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	929 932 144,33	230 286 365,13	699 645 779,20	770 247 014,14		
• Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	36 170 400,41	-	36 170 400,41	15 916 894,08		
• Clients et comptes rattachés	789 166 861,26	219 933 150,35	569 233 710,91	685 011 795,70		
• Personnel - Débiteur	276 875,63	-	276 875,63	27 908,76		
• Etat - Débiteur	82 278 518,02	-	82 278 518,02	61 254 167,61		
• Comptes d'associés	646 524,70	-	646 524,70	646 524,70		
• Autres débiteurs	21 105 172,24	10 353 214,78	10 751 957,46	7 254 779,15		
• Comptes de régularisation - Actif	287 792,07	-	287 792,07	134 944,14		
TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)	910 630 392,00	-	910 630 392,00	755 933 283,19		
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (I) (Éléments circulants)	500 129,42	-	500 129,42	2 436 727,32		
TOTAL II (F+G+H+I)	2 538 653 110,90	328 082 749,14	2 210 570 361,76	2 037 469 609,70		
TRÉSORERIE - ACTIF	48 062 442,54	-	48 062 442,54	104 161 126,51		
• Chèques et valeurs à encaisser	-	-	-	-	-	-
• Banques, T.G et C.C.P. débiteurs	48 062 442,54	-	48 062 442,54	104 161 126,51		
• Caisses, Régies d'avances et accreditifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL III	48 062 442,54	-	48 062 442,54	104 161 126,51		
TOTAL GENERAL I+II+III	6 895 575 752,31	4 076 904 138,15	2 818 671 614,16	2 702 599 767,63		

Arrêté l'Actif du bilan 2021 à la somme de : 2.818.671.614,16

deux milliards-huit-cent-dix-huit millions-six-cent-soixante-et-onze -milles-six-cent-quatorze-Dirhams-seize-centimes.

BILAN PASSIF

BILAN - PASSIF				Au : 31/12/2021		
	PASSIF	Exercice		Exercice préc.		
		Exercice	Exercice préc.	Exercice	Exercice préc.	
FINANCEMENT PERMANENT	CAPITAUX PROPRES					
	• Capital social ou personnel (1)	390 000 000,00		390 000 000,00		
	• Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé = Capital appelé dont versé.	390 000 000,00		390 000 000,00		
	• Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 604 062,88		1 604 062,88		
	• Écarts de réévaluation	-		-		
	• Réserve légale	39 000 000,00		39 000 000,00		
	• Autres réserves	845 654 313,94		845 654 313,94		
	• Report à nouveau (2)	767 702,25		8 407 780,99		
	• Résultats nets en instance d'affectation (2)	-		-		
	• Résultat net de l'exercice (2)	149 677 534,84		19 659 921,26		
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	1 426 703 613,91		1 304 326 079,07		
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)	383 034,95		2 111 941,10		
	• Subventions d'investissement	-		-		
	• Provisions réglementées pour amortissements dérogatoires	383 034,95		2 111 941,10		
• Provisions réglementées pour plus-values en instance d'imposition	-		-			
• Provisions réglementées pour investissements	-		-			
• Provisions réglementées pour reconstitution des gisements	-		-			
• Provisions réglementées pour acquisition et construction de logements	-		-			
• Autres provisions réglementées	-		-			
DETTES DE FINANCEMENT (C)						
• Emprunts Obligataires	-		-			
• Emprunts auprès des établissements de crédit	-		-			
• Avances de l'Etat	-		-			
• Dettes rattachées à des participations et billets de fonds	-		-			
• Avances reçues et comptes courants bloqués	-		-			
• Fournisseurs d'immobilisations, cautionnements reçus et autres dettes de financement	-		-			
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES & CHARGES (D)	57 220 585,85		58 973 744,08			
• Provisions pour risques	57 220 585,85		58 973 744,08			
• Provisions pour charges	-		-			
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	-		-			
• Augmentation des créances immobilisées	-		-			
• Diminution des dettes de financement	-		-			
Total I (A+B+C+D+E)	1 484 307 234,71		1 365 411 764,25			
PASSIF CIRCULANT	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1 307 226 589,84		1 306 508 217,31		
	• Fournisseurs et comptes rattachés	885 324 449,11		856 270 263,73		
	• Clients créditeurs, avances et acomptes	112 840 051,92		205 497 761,89		
	• Personnel - Crédeur	14 964 922,81		7 058 726,42		
	• Organismes Sociaux	5 123 539,47		10 815 225,59		
	• Etat - Crédeur	280 044 075,50		225 681 312,87		
	• Comptes d'associés - Crédeurs	2 032 979,00		132 874,00		
	• Autres Créanciers	678 868,85		678 868,85		
	• Comptes de régularisation - Passif	6 217 703,18		373 183,96		
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	26 990 588,43		30 524 796,33		
	ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (Éléments circulants) (H)	147 201,18		154 989,74		
	Total II (F+G+H)	1 334 364 379,45		1 337 188 003,38		
	TRÉSORERIE	TRÉSORERIE - PASSIF	-		-	
		• Crédits d'escompte	-		-	
• Crédits de trésorerie		-		-		
• Banques (soldes créditeurs)		-		-		
Total III	-		-			
TOTAL GENERAL I+II+III	2 818 671 614,16		2 702 599 767,63			

(1) capital personnel débiteur (-)

(2) bénéficiaire (+); déficitaire (-)

Arrêté le Passif du bilan 2021 à la somme de : 2 818 671 614,16

COMPTE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) (MODÈLE NORMAL)

COMPTE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) (modèle normal)		Exercice du : 01/01/2021 au 31/12/2021		
NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3=1+2	Situation comparative au 31/12/2020
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
I PRODUITS D'EXPLOITATION -				
• Ventes de marchandises (en l'état)	19 351 394,71		19 351 394,71	13 239 459,86
• Ventes de biens et services produits	4 394 470 832,44		4 394 470 832,44	3 095 455 901,02
• Variation de stocks de produits(±) (1)	108 454 592,75		108 454 592,75	89 251 491,00
• Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même.				
• Subventions d'exploitation				
• Autres produits d'exploitation	1 823 289,92		1 823 289,92	717 425,63
• Reprises d'exploitation; transferts de charges.	98 774 836,42		98 774 836,42	22 567 154,61
'TOTAL I	4 622 874 946,24		4 622 874 946,24	3 221 231 432,12
II CHARGES D'EXPLOITATION				
• Achats revendus (2) de marchandises	13 527 287,19		13 527 287,19	12 837 104,92
• Achats consommés (2) de matières et fournitures	3 672 088 582,79	1 371 473,69	3 673 460 056,48	2 632 899 204,76
• Autres charges externes	291 446 472,05	1 272 324,77	292 718 796,82	235 786 920,10
• Impôts et taxes	61 056 781,60		61 056 781,60	58 411 600,20
• Charges de personnel	179 192 349,76		179 192 349,76	150 764 505,48
• Autres charges d'exploitation	2 704 000,00		2 704 000,00	1 200 000,00
• Dotation d'exploitation	195 286 536,26		195 286 536,26	101 122 246,50
'TOTAL II	4 415 302 009,65	2 643 798,46	4 417 945 808,11	3 193 021 581,96
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-	-	204 929 138,13	28 209 850,16
IV PRODUITS FINANCIERS				
• Produits des titres de participation et autres titres immobilisés.	-	-	-	-
• Gains de change	4 399 468,10		4 399 468,10	2 969 592,36
• Intérêts et autres produits financiers	12 153 470,37		12 153 470,37	13 515 511,48
• Reprises financières; transfert de charges	13 195 083,54		13 195 083,54	7 864 538,33
TOTAL IV	29 748 022,01		29 748 022,01	24 349 642,17
V CHARGES FINANCIERES				
• Charges d'intérêts	10 499 193,65		10 499 193,65	1 825 942,47
• Pertes de change	8 093 638,53		8 093 638,53	10 255 464,65
• Autres charges financières				3 983,07
• Dotations financières	589 547,42		589 547,42	2 436 727,32
TOTAL V	19 182 379,60		19 182 379,60	14 522 117,51
VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-	-	10 565 642,41	9 827 524,66
VII RESULTAT COURANT (III+VI)	-	-	215 494 780,54	38 037 374,82

COMPTE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) (modèle normal)		Exercice du : 01/01/2021 au 31/12/2021			
NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3=1+2	SITUATION COMPARATIVE AU 31/12/2020	
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2			
VII	RESULTAT COURANT (reports)	-	-	215 494 780,54	38 037 374,82
VIII	VIII PRODUITS NON COURANT				
	• Produits des cessions d'immobilisations	1 060 525,00		1 060 525,00	2 610 868,75
	• Subventions d'équilibre	-	-	-	-
	• Reprises sur subventions d'investissement	-	-	-	-
	• Autres produits non courants	13 240 362,07		13 240 362,07	6 212 200,90
	• Reprises non courantes; transferts de charges	5 169 092,38		5 169 092,38	7 221 379,26
	TOTAL VIII	19 469 979,45		19 469 979,45	16 044 448,91
IX	CHARGES NON COURANTES				
	• Valeurs nettes d'amortissements des Immobilisations cédées.				
	• Subventions accordées	-	-	-	-
	• Autres charges non courantes	12 969 773,16		12 969 773,16	15 326 762,44
	• Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions.				3 504 374,00
	TOTAL IX	12 969 773,16		12 969 773,16	18 831 136,44
X	RESULTAT NON COURANT (VIII±IX)	-	-	6 500 206,29	-2 786 687,53
XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII-X)	-	-	221 994 986,83	35 250 687,29
XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS	-	-	72 317 451,99	15 590 766,03
XIII	RESULTAT NET (XI-XII)	-	-	149 677 534,84	19 659 921,26
XIV	TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)	-	-	4 672 092 947,70	3 261 625 523,20
XV	TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)	-	-	4 522 415 412,86	3 241 965 601,94
XVI	RESULTAT NET (PRODUITS-CHARGES)	-	-	149 677 534,84	19 659 921,26

(1) Variation de stocks : stock final-stock initial; augmentation (+) ; diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks.

ETAT DES SOLDES DE GESTION ESG

ETAT DES SOLDES DE GESTION ESG			Exercice du : 01/01/2021 au 31/12/2021	
I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R.)				
			31/12/21	31/12/20
1		• Ventes de marchandises en l'état	19 351 394,71	13 239 459,86
2	-	• Achats revendus de marchandises	13 527 287,19	12 837 104,92
	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	5 824 107,52	402 354,94
II	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	4 502 925 425,19	3 184 707 392,02
3		• Ventes de biens et services produits	4 394 470 832,44	3 095 455 901,02
4		• Variation stocks de produits	108 454 592,75	89 251 491,00
5		• Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-
III	-	CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE : (6+7)	3 966 178 853,30	2 868 686 124,86
6		• Achats consommés de matières et fournitures	3 673 460 056,48	2 632 899 204,76
7		• Autres charges externes	292 718 796,82	235 786 920,10
IV	=	VALEUR AJOUTEE (I + II - III)	542 570 679,41	316 423 622,10
8	+	• Subventions d'exploitation	-	-
V	-	• Impôts et taxes	61 056 781,60	58 411 600,20
10	-	• Charges de personnel	179 192 349,76	150 764 505,48
	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	302 321 548,05	107 247 516,42
	=	INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	-	-
11	+	• Autres produits d'exploitation	1 823 289,92	717 425,63
12	-	• Autres charges d'exploitation	2 704 000,00	1 200 000,00
13	+	• Reprises d'exploitation : transferts de charges	98 774 836,42	22 567 154,61
14	-	• Dotations d'exploitation	195 286 536,26	101 122 246,50
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	204 929 138,13	28 209 850,16
VII	±	RESULTAT FINANCIER	10 565 642,41	9 827 524,66
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	215 494 780,54	38 037 374,82
IX	±	RESULTAT NON COURANT	6 500 206,29	-2 786 687,53
15	-	Impôts sur les résultats	72 317 451,99	15 590 766,03
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	149 677 534,84	19 659 921,26
II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT (par la méthode dite additive)				
1		• Bénéfice +	149 677 534,84	19 659 921,26
	-	• Perte -	-	-
	+	Dotations d'exploitation (1)	84 976 091,89	84 323 135,41
4		Dotations financières (1)	-	-
5		Dotations non courantes (1)	-	-
	+	Reprises d'exploitation (2)	-	-
6		Reprises financières (2)	10 758 356,22	5 813 340,86
7	-	Reprises non courantes (2) (3)	3 482 064,38	7 221 379,26
8		Produits des cessions d'immobilisations	1 060 525,00	2 610 868,75
9		Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées.	194 812,51	648 624,99
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	219 547 493,64	88 986 092,79
10	-	Distributions de bénéfices	27 300 000,00	-
II	=	AUTOFINANCEMENT	192 247 493,64	88 986 092,79

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie.

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissements.



TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE (MODÈLE NORMAL)

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE (modèle normal)		Exercice du : 01/01/2021 au 31/12/2021			
I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN					
MASSES		31/12/21	31/12/20	Variations a - b	
				Emplois c	Ressources d
1	Financement Permanent	1 484 307 234,71	1 365 411 764,25		118 895 470,46
2	Moins actif immobilisé	560 038 809,86	560 969 031,42		930 221,56
3	= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2)	(A) 924 268 424,85	804 442 732,83		119 825 692,02
4	Actif circulant	2 210 570 361,76	2 037 469 609,70	173 100 752,06	
5	Moins Passif circulant	1 334 364 379,45	1 337 188 003,38	2 823 623,93	
6	= BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5)	(B) 876 205 982,31	700 281 606,32	175 924 375,99	
7	TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) = A - B	48 062 442,54	104 161 126,51		56 098 683,97

II. EMPLOIS ET RESSOURCES					
		EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
		EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)					
• AUTOFINANCEMENT		(A)	192 247 493,64		88 986 092,79
• Capacité d'autofinancement			219 547 493,64		88 986 092,79
• Distributions de bénéfices			27 300 000,00		
• CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS		(B)	1 060 525,00		2 629 573,62
• Cession d'immobilisations incorporelles			0,00		0,00
• Cession d'immobilisations corporelles			1 060 525,00		2 610 868,75
• Cession d'immobilisations financières			0,00		0,00
• Récupération sur créances immobilisées					18 704,87
• AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES		(C)	0,00		0,00
• Augmentations de capital, apports					
• Subventions d'investissement					
• AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT		(D)			
(nettes de primes de remboursement)					
TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)			0,00	193 308 018,64	0,00
91 615 666,41					
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)					
• ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS		(E)	73 482 326,62		53 152 562,72
• Acquisitions d'immobilisations incorporelles			5 390 998,94		
• Acquisitions d'immobilisations corporelles			68 090 570,62		53 152 562,72
• Acquisitions d'immobilisations financières					
• Augmentations des créances immobilisées			757,06		0,00
• REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES		(F)			
• REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT		(G)			
• EMPLOIS EN NON-VALEURS		(H)	0,00		0,00
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)			73 482 326,62		53 152 562,72
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)					
			175 924 375,99	0,00	0,00
30 881 286,56					
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE					
			0,00	56 098 683,97	69 344 390,25
TOTAL GENERAL			249 406 702,61	249 406 702,61	122 496 952,97

↗ Augmentations

↘ Diminutions

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE	
Ne sont reprises ci-dessous que les méthodes propres à la Société.	
I. ACTIF IMMOBILISE	
A. EVALUATION DE L'ENTREPRISE	
1. Immobilisations en non-valeurs	au coût réel suivant facture ou contrat
2. Immobilisations incorporelles	au coût réel suivant facture ou contrat
3. Immobilisations corporelles	au coût réel suivant facture ou contrat
4. Immobilisations financières	au prix d'acquisition
B. CORRECTIONS DE VALEUR	
1. Méthodes d'amortissements	linéaire suivant taux d'usage généralement admis
2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	matériel obsolète: suivant valeur d'usage titres de participation: suivant situation nette de la société concernée
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif	différence entre le cours historique et le cours de clôture
II. ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie)	
A. EVALUATION A L'ENTREE	
1. Stocks	Marchandises et matières premières : coût d'achat comprenant les frais d'approche et n'incluant pas les charges indirectes et les frais financiers selon la méthode du PRMP Produits finis : coût direct de production n'incluant pas les frais financiers selon la méthode du PRMP.
2. Créances	coût réel (sur facture)
3. Titres et valeurs de placement	prix d'acquisition
B. CORRECTIONS DE VALEUR	
1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	stock pièces de rechange : Un inventaire Qualitatif + Une Provision statistique pour rotation longue du stock, en dehors des articles stratégiques: {1 - 2} : Provision = 25% x Valeur du stock à la clôture {2 - 3} : Provision = 50% x Valeur du stock à la clôture {3 - 4} : Provision = 75% x Valeur du stock à la clôture 4 et Plus: Provision = Valeur du stock à la clôture stock Matière et Produit Finis : Un inventaire Qualitatif créances : suivant degré d'insolvabilité au cas par cas
2. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif	différence entre le cours historique et le cours de clôture
III. FINANCEMENT PERMANENT	
1. Méthodes de réévaluation	Néant
2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées	amortissement dégressif selon la réglementation fiscale
3. Dettes de financement permanent	Montant octroyé par la banque suivant contrat
4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges	selon l'estimation à la fin de l'exercice des charges à payer
5. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif	différence entre le cours historique et le cours de clôture
IV. PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)	
1. Dettes du passif circulant	coût réel selon facture ou contrat conversion des dettes en devises au cours négocié ou de clôture à la fin de l'exercice
2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges	
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif	différence entre le cours historique et le cours de clôture
V. TRESORERIE	
1. Trésorerie - Actif	suivant pièces bancaires
2. Trésorerie - Passif	suivant pièces bancaires
3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	

ETAT DES DEROGATIONS

ETAT DES DEROGATIONS			au 31/12/2021
INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS.	
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT	
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT	
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT	

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES			au 31/12/2021
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS.	
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT	
II. Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT	

DETAIL DES NON-VALEURS

DETAIL DES NON-VALEURS		
COMPTE PRINCIPAL	INTITULE	MONTANT
211	FRAIS PRELIMINAIRES	NEANT
2112	Frais préalables au démarrage	
2113	Frais d'augmentation du capital	
2114	Frais sur opérations de fusions, scissions et transformations	
2116	Frais de prospection	
2117	Frais de publicité	
2118	Autres frais préliminaires	
212	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	
21210000	Frais d'acquisition des immobilisations JORF	
21210000	Frais d'acquisition des Logements JORF	
21210000	Frais d'acquisition des Logements ACIERIE	
21210000	Frais d'acquisition des Logements	
21210000	Frais d'acquisition terrains	
21210000	Frais d'acquisition des Plateaux TWIN CENT	
213	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	
2130	Primes de remboursement des obligations	
TOTAL		

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES								Exercice du : 01/01/2021 au 31/12/2021
NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			REPRISES			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		ACQUISITION	PRODUCTION PAR L'ENTREPRISE POUR ELLE-MÊME	VIREMENT	CESSION	RETRAIT	VIREMENT	
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS	0,00							0,00
• Frais préliminaires	0,00							0,00
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00							0,00
• Primes de remboursement d'obligations	0,00							0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 378 733,26	2 357 398,33	0,00	3 033 600,61	0,00	0,00	0,00	57 769 732,20
• Immobilisation en recherche et développement	0,00							0,00
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	44 887 106,77	2 357 398,33		3 033 600,61				50 278 105,71
• Fonds commercial	7 491 626,49							7 491 626,49
• Autres immobilisations incorporelles	0,00							0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 085 858 579,24	71 124 171,23	0,00	-3 033 600,61	1 220 000,00	0,00	0,00	4 152 729 149,86
• Terrains	111 477 645,66							111 477 645,66
• Constructions	522 530 319,91	846 990,86		1 123 929,18	1 220 000,00			523 281 239,95
• Installations techniques, matériel et outillage	3 328 753 885,20	42 979 968,65		34 461 123,34				3 406 194 977,19
• Matériel de transport	42 730 749,30	0,00		2 065 096,67				44 795 845,97
• Mobilier, matériel de bureau et aménagement	32 691 441,18	1 119 956,88		1 088 270,00				34 899 668,06
• Autres immobilisations corporelles	4 166 067,81							4 166 067,81
• Immobilisations corporelles en cours	43 508 470,18	26 177 254,84		-41 772 019,80				27 913 705,22

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS					Exercice du : 01/01/2021 au 31/12/2021
NATURE	CUMUL D'AMORTISSEMENT DÉBUT EXERCICE (1)	DOTATION DE L'EXERCICE (2)	AMORTISSEMENTS S/IMMOBILISATIONS SORTIES (3)	CUMUL D'AMORTISSEMENT FIN EXERCICE (4) = 1+2-3»	
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	0,00			0,00	
• Frais préliminaires	0,00			0,00	
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00			0,00	
• Primes de remboursement des obligations	0,00			0,00	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 635 172,09	1 532 221,97	0,00	45 167 394,06	
• Immobilisation en recherche et développement	0,00			0,00	
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	43 635 172,09	1 532 221,97		45 167 394,06	
• Fonds commercial	0,00			0,00	
• Autres Immobilisations incorporelles	0,00			0,00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 607 283 087,15	83 443 869,92	1 025 187,49	3 689 701 769,58	
• Terrains	7 575 101,86	383 583,53		7 958 685,39	
• Constructions	417 562 521,50	22 420 761,06	1 025 187,49	438 958 095,07	
• Installations techniques, matériel et outillage	3 103 341 315,28	59 410 722,36		3 162 752 037,64	
• Matériel de transport	42 730 749,30	413 019,33		43 143 768,63	
• Mobilier, matériel de bureau et aménagements	31 907 331,40	815 783,64		32 723 115,04	
• Autres immobilisations corporelles	4 166 067,81			4 166 067,81	
• Immobilisations corporelles en cours	0,00			0,00	

TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS RETRAITS D'IMMOBILISATION

TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS RETRAITS D'IMMOBILISATION							
Exercice du : 01/2021 au 31/12/2021							
DATE DE CESSION OU DE RETRAIT	COMPTE PRINCIPAL	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS CUMULÉS	VALEUR NETTE D'AMORTISSEMENTS	PRODUIT DE CESSION	PLUS-VALUES	MOINS-VALUES
Immobilisations Incorporelles	22+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				0,00			
				0,00			
				NEANT			
				0,00			
				0,00			
Immobilisations Corporelles	23+	1 220 000,00	1 025 187,49	194 812,51	1 060 525,00	865 712,49	0,00
	232	1 220 000,00	1 025 187,49	194 812,51	1 060 525,00	865 712,49	
	233			0,00	0,00		
	235			0,00	0,00		
	238			0,00	0,00		
Immobilisations Financières	24+ & 25+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				0,00			
				NEANT			
				0,00			
				0,00			
				0,00			
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION									
Au : 31/12/2021									
RAISON SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	SECTEUR D'ACTIVITÉ 1	CAPITAL SOCIAL 2	PARTICIPATION AU CAPITAL EN % 3	PRIX D'ACQUISITION GLOBAL 4	VALEUR COMPTABLE NETTE 5	EXTRAIT DES DERNIERS ÉTATS DE SYNTHÈSE DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE			PRODUITS INSCRITS AU C.P.C. DE L'EXERCICE 9
						DATE DE LÔTURE 6	SITUATION NETTE 7	RÉSULTAT NET 8	
LONGOMETAL ARMATURE	INDUSTRIE	60 346 000,00	96,93%	58 494 100,00	52 033 501,12	31/12/2021	53 681 523,90	11 099 098,54	0,00
TOTAL		60 346 000,00	96,93%	58 494 100,00	52 033 501,12		53 681 523,90	11 099 098,54	0,00

TABLEAU DES PROVISIONS

TABLEAU DES PROVISIONS								
Exercice du : 01/01/2021 au 31/12/2021								
NATURE	MONTANT DÉBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'EXPLOITATION	FINANCIÈRES	NON COURANTES	D'EXPLOITATION	FINANCIÈRES	NON COURANTES	
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS								
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	24 710 581,59					10 758 356,22		13 952 225,37
2. Provisions réglementées	2 111 941,10						1 728 906,15	383 034,95
3. Provisions durables pour risques et charges	58 973 744,08						1 753 158,23	57 220 585,85
SOUS TOTAL (A)	85 796 266,77	0,00	0,00	0,00	0,00	10 758 356,22	3 482 064,38	71 555 846,17
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	311 358 170,67	110 310 444,37			93 585 865,90			328 082 749,14
5. Autres provisions pour risques et charges	30 524 796,33		589 547,42			2 436 727,32	1 687 028,00	26 990 588,43
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0,00						0,00	0,00
SOUS TOTAL (B)	341 882 967,00	110 310 444,37	589 547,42	0,00	93 585 865,90	2 436 727,32	1 687 028,00	355 073 337,57
TOTAL (A+B)	427 679 233,77	110 310 444,37	589 547,42	0,00	93 585 865,90	13 195 083,54	5 169 092,38	426 629 183,74

TABLEAU DES CREANCES

TABLEAU DES CREANCES								
Au : 31/12/2021								
CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON REOUVRÉE	MONTANTS EN DEVISES	MONTANTS SUR L'ÉTAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR LES ENTREPRISES LIÉES	MONTANTS REPRÉSENTÉS PAR EFFETS
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	39 867 216,81	39 853 991,56	13 225,25					
• Prêts immobilisés	13 225,25		13 225,25					0,00
• Autres créances financières	39 853 991,56	39 853 991,56						0,00
DE L'ACTIF CIRCULANT	929 932 144,33		709 998 993,98	219 933 150,35	17 197 902,52	82 278 518,02	646 524,70	211 235 387,06
• Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	36 170 400,41		36 170 400,41					0,00
• Clients et comptes rattachés	789 166 861,26		569 233 710,91	219 933 150,35	17 197 902,52			211 235 387,06
• Personnel	276 875,63		276 875,63					
• Etat	82 278 518,02		82 278 518,02					
• Comptes d'associés	646 524,70		646 524,70				646 524,70	
• Autres débiteurs	21 105 172,24		21 105 172,24					
• Comptes de régularisation-Actif	287 792,07		287 792,07					

TABLEAU DES DETTES

TABLEAU DES DETTES								Au : 31/12/2021	
DETTE	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES				
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON PAYÉES	MONTANTS EN DEVISES	MONTANTS VIS-À-VIS L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS VIS-À-VIS DES ENTREPRISES LIÉES	MONTANTS REPRÉSENTÉS PAR EFFETS	
DE FINANCEMENT									
• Prêts immobilisés									
• Autres créances financières									
DU PASSIF CIRCULANT	1 307 226 589,84		1 307 226 589,84		137 605 521,43	280 044 075,50	2 032 979,00		125 680 288,49
• Fournisseurs et comptes rattachés	885 324 449,11				137 605 521,43				125 680 288,49
• Clients créditeurs, avances et acomptes	112 840 051,92		112 840 051,92						
• Personnel	14 964 922,81		14 964 922,81						
• Organismes sociaux	5 123 539,47		5 123 539,47						
• Etat	280 044 075,50		280 044 075,50			280 044 075,50			
• Comptes d'associés	2 032 979,00						2 032 979,00		
• Autres créanciers	678 868,85		678 868,85						
• Comptes de régularisation - Passif	6 217 703,18		6 217 703,18						

TABLEAU DES SURETÉS RÉELLES DONNÉES OU RECUES

TABLEAU DES SURETÉS RÉELLES DONNÉES OU RECUES						Au : 31/12w/2021
TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SÛRETÉ	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SÛRETÉ DONNÉE À LA DATE DE CLÔTURE	
• Sûretés données					NEANT	
• Sûretés reçues						

(1) Gage : 1 - Hypothèque : 2 - Nantissement : 3 - Warrant : 4 - Autres : 5 - (à préciser)

(2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT - BAIL

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT - BAIL			Au 31/12/2021	
ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENT		
CAUTIONS ET AVALS				
AUTRES ENGAGEMENTS DONNES				
- Credit d'enlèvement				
- Credits documentaires & remises documentaires & escompte	545 113,00	792 951,00		
- Engagement de cession de 12 logements restant a ceder une valeur globale de				
TOTAL MAD				
ENGAGEMENTS RECUS				
- Avals et cautions				
- Cautions recus des clients				
- Cautions recus des fournisseurs en MAD				
- Cautions recus des fournisseurs en EUR				
- Cautions recus des fournisseurs en USD				
- Cautions recus des fournisseurs en SEK				
- Cautions recus des fournisseurs en GBP				
TOTAL MAD				
TOTAL EUR				
TOTAL USD				
TOTAL SEK				
TOTAL GBP				

TABLEAU DES BIENS EN CREDIT-BAIL

TABLEAU DES BIENS EN CREDIT-BAIL											Exercice de : 01/01/2021 au : 31/12/2021	
RUBRIQUES	DATE DE LA 1 ^{ÈRE} ÉCHÉANCE	DURÉE DU CONTRAT EN MOIS	VALEUR ESTIMÉE DU BIEN À LA DATE DU CONTRAT	DURÉE THÉORIQUE D'AMORTISSEMENT DU BIEN	CUMUL DES EXERCICES PRÉCÉDENTS DES REDEVANCES	MONTANT DE L'EXERCICE DES REDEVANCES	REDEVANCES RESTANT À PAYER		PRIX D'ACHAT RÉSIDUEL EN FIN DE CONTRAT	OBSERVATIONS		
							A MOINS D'UN AN	A MOINS D'UN AN				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
NEANT												
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

DETAIL DES POSTES DU CPC

DETAIL DES POSTES DU CPC		Exercice du : 01/01/2021 au 31/12/2021	
POSTE		31/12/21	31/12/20
CHARGES D'EXPLOITATION			
611	ACHATS REVENUS DE MARCHANDISES		
	• Achats de marchandises	13 981 979,93	118 682 060,79
	• Variation des stocks de marchandises	-454 692,74	-6 871 000,36
	TOTAL	13 527 287,19	111 811 060,43
612	ACHATS CONSOMMÉS DE MATIÈRES ET FOURNITURES		
	• Achats de matières premières	2 879 106 139,13	1 986 057 184,55
	• Variation des stocks de matières premières	24 830 456,74	-13 277 016,94
	• Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages	390 120 254,22	297 347 704,27
	• Variation des stocks de matières, fournitures et emballages	-15 066 155,12	25 664 036,06
	• Achats non stockés de matières et fournitures	335 161 305,93	296 018 137,06
	• Achats de travaux, études et prestations de service	60 338 161,89	41 089 159,76
	TOTAL	3 674 490 162,79	2 632 899 204,76
613/314	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	• Locations et charges locatives	16 592 152,99	12 963 746,56
	• Redevances de crédit-bail	9 192 784,08	0,00
	• Autres redevances		10 031 290,08
	• Entretien et réparations	6 821 314,60	4 178 975,89
	• Primes d'assurances	21 907 134,38	15 638 273,24
	• Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	8 429 215,14	8 689 129,61
	• Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	87 693 336,45	63 941 751,53
	• Redevances pour brevets, marques, droits...	2 748 446,32	2 619 488,06
	• Transports	116 908 491,67	102 732 507,77
	• Déplacements, missions et réceptions	7 053 172,13	3 386 393,59
	• Reste du poste des autres charges externes	15 372 749,06	11 605 363,77
	TOTAL	292 718 796,82	235 786 920,10
617	CHARGES DU PERSONNEL		
	• Rémunérations du personnel	134 296 658,65	112 814 315,57
	• Charges sociales (6174)	39 092 136,68	32 687 354,11
	• Reste du poste des charges de personnel	5 803 554,43	5 262 835,80
	TOTAL	179 192 349,76	150 764 505,48
618	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
	• Jetons de présence	2 704 000,00	1 200 000,00
	• Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00
	• Reste du poste des autres charges d'exploitation	0,00	0,00
	TOTAL	2 704 000,00	1 200 000,00
CHARGES FINANCIÈRES			
638	AUTRES CHARGES FINANCIÈRES		
	• Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement		
	• Reste du poste des autres charges financières	589 547,42	3 983,07
	TOTAL	589 547,42	3 983,07
CHARGES NON COURANTES			
658	AUTRES CHARGES NON COURANTES		
	• Pénalités sur marchés et débits	0,00	0,00
	• Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)	0,00	0,00
	• Pénalités et amendes fiscales ou pénales	3 561 748,00	84 414,12
	• Créances devenues irrécouvrables	-2 075,93	0,00
	• Reste du poste des autres charges non courantes	1 001 825,87	2 320 964,67
	TOTAL	4 561 497,94	2 405 378,79
AUTRES CHARGES			
616	• Impôts et taxes	61 056 781,60	58 411 600,20
619	• Dotations d'exploitation	195 286 536,26	101 122 246,50
631	• Charges d'intérêts	10 499 193,65	1 825 942,47
633	• Perte de change	8 093 638,53	10 255 464,65
	• Reste du poste autres charges	7 378 168,91	18 862 484,97
	TOTAL	282 314 318,95	190 477 738,79
670	• Impôt	72 317 451,99	15 630 088,72
	TOTAL	4 522 415 412,86	3 340 978 880,14

DETAIL DES POSTES DU CPC (PRODUITS)

PRODUITS D'EXPLOITATION			
711	VENTES DE MARCHANDISES		
	• Ventes de marchandises au Maroc	5 114 972,25	13 239 459,86
	• Ventes de marchandises à l'étranger	14 236 422,46	0,00
	• Reste du poste des ventes de marchandises	0,00	0,00
	TOTAL	19 351 394,71	13 239 459,86
712	VENTES DES BIENS ET SERVICES PRODUITS		
	• Ventes de biens au Maroc	4 264 712 222,77	3 117 931 555,76
	• Ventes de biens à l'étranger	121 730 266,07	6 812 026,26
	• Ventes de services au Maroc	5 465 082,70	0,00
	• Ventes de services à l'étranger	0,00	0,00
	• Redevances pour brevets, marques, droits...	0,00	0,00
	• Reste du poste des ventes et services produits	2 563 260,90	-29 287 681,00
	TOTAL	4 394 470 832,44	3 095 455 901,02
713	VARIATION DES STOCKS DE PRODUITS		
	• Variation des stocks de biens produits	-252 008 981,78	44 732 039,30
	• Variation des stocks des services produits	4 278 996,56	0,00
	• Variation des stocks des produits en cours	348 959 294,51	44 519 451,70
	TOTAL	101 229 309,29	89 251 491,00
718	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
	• Jetons de présence reçus	1 823 289,92	0,00
	• Reste du poste (produits divers)	0,00	717 425,63
	TOTAL	1 823 289,92	717 425,63
719	REPRISES D'EXPLOITATION; TRANSFERTS DE CHARGES		
	• Reprises d'exploitation	93 639 865,90	15 723 902,54
	• Transferts de charges	5 134 970,52	6 843 252,07
	TOTAL	98 774 836,42	22 567 154,61
PRODUITS FINANCIERS			
738	INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS		
	• Intérêts et produits assimilés	0,00	302,74
	• Revenus des créances rattachées à des participations	0,00	0,00
	• Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement	12 156 070,37	13 515 208,74
	• Reste du poste intérêts et autres produits financiers	-2 600	10 834 130,69
	TOTAL	12 153 470,37	24 349 642,17
75	AUTRES PRODUITS NON COURANTS		
	Autres produits non courants	19 469 979,45	16 044 448,91
	TOTAL	19 469 979,45	16 044 448,91
	TOTAL	4 647 273 112,60	3 261 625 523,20

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

INTITULE	Au : 31/12/2021	
	MONTANT	MONTANT
I - RESULTAT NET COMPTABLE		
• Bénéfice net	149 677 534,84	
• Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES	178 123 105,75	
1. COURANTES		
• PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS	97 796 384,01	
• PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES CLIENTS		
• Excédent non déductible sur les cadeaux publicitaires	656 772,17	
• Dons non déductibles		
• CHARGES DES EXERCICES ANTERIEURS	2 643 798,46	
• Provisions non déductibles		
• Taxe Fer a béton		
• ECART DE CONVERSION PASSIF	147 201,18	
TOTAL DES REINTEGRATIONS COURANTES	101 244 155,82	
2. NON COURANTES		
• Amendes, pénalités et majorations de retard	3 561 748,00	
• Cohésion sociale	976 612,00	
• Provision office de change		
• Fraction de la plus-value réalisée par la Sté absorbée et dont l'imposition est différée entre les mains de la Sté absorbante»		
• IS	72 317 451,99	
• Autres charges non courantes non déductibles	23 137,94	
TOTAL DES REINTEGRATIONS NON COURANTES	76 878 949,93	
III - DEDUCTIONS FISCALES		94 460 883,64
1. COURANTES		
• Ecart de conversion passif exercice 2020		154 989,74
• Reprise provision pour depreciation des stocks		93 085 865,90
• Reprise provision pour depreciation des clients		
• Abattement sur les produits de participation		
TOTAL DES DEDUCTIONS FISCALES COURANTES		93 240 855,64
2. NON COURANTES		
• Abattement sur le profit net global des cessions ou des retraits effectués au cours de l'exercice (art. 19 de l'I.s.)		
• REPRISE AMORTISSEMENT DEROGATOIRE		
• Abattement de la plus-value constatée par la société absorbante sur les titres de participation détenus dans la Sté		
• Profit net global de cession exonéré en cas de réinvestissement du produit global des cessions		1 220 028,00
• REPRISE Provisions amendes fiscales		
TOTAL DES DEDUCTIONS FISCALES NON COURANTES		1 220 028,00
TOTAL	327 800 640,59	94 460 883,64
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		233 339 756,95
Déficit brut fiscal si T1 < T2 (B)		
• Déficit ou fraction de déficit correspondant à la dotation aux amortissements pratiqués		
• Surplus correspondant au déficit d'exploitation.		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
• Exercice N-4		
• Exercice N-3		
• Exercice N-2		
• Exercice N-1		
• Déficit absorbé sur les amortissements indéfiniment reportables		
VI - RESULTAT NET FISCAL		
Bénéfice net fiscal (A-C)		233 339 756,95
ou Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES REPORTS DE DEFICITS SUR AMORTISSEMENTS		
VIII - CUMUL DES DEFICITS D'EXPLOITATION RESTANT A REPORTER FISCALEMENT		
• Exercice N-4		
• Exercice N-3		
• Exercice N-2		
• Exercice N-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS		Au : 31/12/2021
I - RESULTAT NET COMPTABLE	MONTANT	
• Résultat courant d'après C.P.C. (±)		215 494 780,54
• Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)		101 244 155,82
• Déductions fiscales sur opérations courantes (-)		93 240 855,64
• Résultat courant théoriquement imposable (=)		223 498 080,72
• Impôt théorique sur résultat courant (-)		69 284 405,02
• Résultat courant après impôts (=)		146 210 375,52

II - INDICATION DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES
•
•
•
•

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE					Exercice du : 01/01/2021 au 31/12/2021
NATURE	SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE 1	OPÉRATIONS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2	DÉCLARATIONS T.V.A. DE L'EXERCICE 3	SOLDE FIN D'EXERCICE (1+2-3) = 4	
A - T.V.A. FACTURÉE	143 154 305,42	862 930 164,30	869 213 479,16	136 870 990,56	
B- T.V.A. RÉCUPÉRABLE	30 069 998,88	2 442 391 198,49	2 415 788 627,83	56 672 569,54	
u Crédit antérieur					
u sur charges	28 123 305,46	2 431 062 827,54	2 403 895 540,63	55 290 592,37	
u sur immobilisations	1 946 693,42	11 328 370,95	11 893 087,20	1 381 977,17	
C - T.V.A. DUE OU CRÉDIT DE T.V.A. = (A-B)	113 084 306,54	-1 579 461 034,19	-1 546 575 148,67	80 198 421,02	

PASSIFS ÉVENTUELS

PASSIFS ÉVENTUELS	Au : 31/12/2021
La société a des passifs éventuels se rapportant à des garanties bancaires et autres éléments survenant dans le cadre habituel de ses activités. La société ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs.	
Par ailleurs, la société a d'autres passifs éventuels liés aux lois sur l'environnement (les décrets d'application n'ayant pas encore été promulgués). Toutefois, ces éléments ne devraient pas amener la société à comptabiliser un passif.	

TABLEAU DES LOCATIONS ET DES BAUX AUTRES QUE LE CREDIT-BAIL

TABLEAU DES LOCATIONS ET DES BAUX AUTRES QUE LE CREDIT-BAIL								Au : 31/12/2021	
NATURE DE BIEN LOUÉ 1	LIEU DE SITUATION 2	NOMS ET PRÉNOMS OU RAISON SOCIALE ET ADRESSE DE PROPRIÉTAIRE 3	DATE DE CONCLUSION DE L'ACTE DE LOCATION 4	MONTANT ANNUEL DE LA LOCATION 5	MONTANT DU LOYER COMPRIS DANS LES CHARGES DE L'EXERCICE 6	Nature du contrat (1)			
						BAIL ORDINAIRE 7	NÈME PÉRIODE 8		
1 - Abonnements Parking Twin Center	CASABLANCA	PRESTALYS 52 AVENUE HASSAN II		345 454,01	345 454,01	X			
2 - Location Compteur	JORF	65 RUE OTHMAN BNOU AFFAN CASABLANCA		29 839,45	29 839,45	X			
3 - Location Compteur	CASABLANCA	LYDEC - 48 RUE MOHAMED DIOURI CASABLANCA		20 427,00	20 427,00	X			
4 - Location de Voitures	CASABLANCA	WAFALD 5 BD ABDELMOUMEN		214 190,51	214 190,51	X			
5 - Location de Voitures	CASABLANCA	CHAABI LLD 2 RUE CHELLA BD ZERKTOUNI		233 170,32	233 170,32	X			
6 - Location de Voitures	CASABLANCA	ARVAL MAROC 1 LOT TAOUFIK IMM3 4ÈME ETAGE		1 600 155,66	1 600 155,66	X			
7 - Location de Voitures	CASABLANCA	BADEEL SMARTLEASE 161 BD HASSAN II CASABLANCA 20250		120 954,93	120 954,93	X			
8 - Location de Voitures	CASABLANCA	ALD AUTOMOTIVE		148 247,08	148 247,08	X			
9 - Location de Voitures	CASABLANCA	GLOBAL LEASE		1 172 373,53	1 172 373,53	X			
10 - Location Fontaine	CASABLANCA	LES EAUX MINÉRALE D'OULMES ZONE INDUSTRIELLE 20180 BOUSKOURA		19 400,00	19 400,00	X			
11 - Location Parcelle terrain ODEP	JORF	MARSA MAROC 175 BD MOHAMED ZERKTOUNI		12 530 947,38	12 530 947,38	X			
12 - Location Photocopieur	Siège	GSM AL MAGHRIB		66 308,94	66 308,94	X			
13 - Location Pipes Line ODEP	JORF	MARSA MAROC 175 BD MOHAMED ZERKTOUNI		5 449,02	5 449,02	X			
14 - Location Centre Estivages	Martil Asilah Marrakech	DIVERS FOURNISSEURS		85 235,16	85 235,16	X			
TOTAL GENERAL				16 592 152,99	16 592 152,99				

(1) marquer d'une croix la colonne adéquate.

Au cas où le nombre de propriétaires dépasserait quinze, veuillez ajouter des annexes d'une contexte identique à celle du présent état.

ETAT DETAILLE DES STOCKS

ETAT DETAILLE DES STOCKS							
STOCKS	STOCK FINAL: MONTANT BRUT (1)	STOCK FINAL: PROVISION POUR DÉPRÉCIATION (2)	STOCK FINAL: MONTANT NET (3)	STOCK INITIAL: MONTANT BRUT (4)	STOCK INITIAL: PROVISION POUR DÉPRÉCIATION (5)	STOCK INITIAL: MONTANT NET (6)	VARIATION DE STOCK EN VALEUR (+ OU -) (7=6-3)
I. STOCKS APPROVISIONNEMENT	286 533 159,74	96 088 281,38	190 444 878,36	295 381 446,33	90 958 983,68	204 422 462,06	-13 977 583,70
1 - Biens et produits destinés à la revente en l'état	3 763 311,32		3 763 311,32	3 309 949,03		3 309 949,03	453 362,29
* Biens immeubles							
* Biens meubles	3 763 311,32		3 763 311,32	3 309 949,03		3 309 949,03	453 362,29
2 - Biens et Matières Premières destinés aux activités de production et de transformation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 - Matières premières	38 745 113,41		38 745 113,41	60 862 638,99		60 862 638,99	-22 117 525,58
4 - Matières consommables	244 024 735,01	96 088 281,38	147 936 453,63	231 208 858,31	90 958 983,68	140 249 874,63	7 686 579,00
5 - Pièces détachées							
6 - Carburants, lubrifiants pour véhicules de transport							
6 - Emballage							
7 * récupérables							
8 * vendus							
9 * perdus							
10 - Total stocks approvisionnement	286 533 159,74	96 088 281,38	190 444 878,36	295 381 446,33	90 958 983,68	204 422 462,06	-13 977 583,70
II. STOCK EN COURS PRODUCTION DE BIENS ET SERVICE	97 797 950,01	1 071 294,22	96 726 655,79	45 476 996,63	0,00	45 476 996,63	51 249 659,16
11 - Produits en cours	97 797 950,01	1 071 294,22	96 726 655,79	45 476 996,63	0,00	45 476 996,63	51 249 659,16
12 - Etudes en cours							
13 - Travaux en cours							
14 - Services en cours							
15 - Total Stocks des en cours	97 797 950,01	1 071 294,22	96 726 655,79	45 476 996,63	0,00	45 476 996,63	51 249 659,16
III. STOCK PRODUITS FINIS	166 095 590,52	636 808,41	165 458 782,11	188 536 817,27	2 126 882,22	186 409 935,05	-20 951 152,94
16 - Produits finis	166 095 590,52	636 808,41	165 458 782,11	188 536 817,27	2 126 882,22	186 409 935,05	-20 951 152,94
17 - Biens finis							
18 - Total Stocks Produits et Biens finis	166 095 590,52	636 808,41	165 458 782,11	188 536 817,27	2 126 882,22	186 409 935,05	-20 951 152,94
IV. STOCK PRODUITS RÉSIDUELS	147 163 744,88		147 163 744,88	72 543 192,27		72 543 192,27	74 620 552,61
19 - Déchets	147 163 744,88		147 163 744,88	72 543 192,27		72 543 192,27	74 620 552,61
20 - Rebut							
21 - Matières de récupération							
22 - Total Stocks Produits résiduels	147 163 744,88		147 163 744,88	72 543 192,27		72 543 192,27	74 620 552,61
23 - TOTAL GENERAL (LIGNE 10+15+18+22)	697 590 445,15	97 796 384,01	599 794 061,14	601 938 451,91	93 085 865,90	508 852 586,01	90 941 475,13

ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL - MONTANT DU CAPITAL : 390 000 000DH								Au : 31/12/2021	
Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés 1	ADRESSE 2	NOMBRE DE TITRES		VALEUR NOMINALE DE CHAQUE ACTION OU PART SOCIALE 5	MONTANT DU CAPITAL				
		EXERCICE PRÉCÉDENT 3	EXERCICE ACTUEL 4		SOUSCRIT 6	APPELÉ 7	LIBÉRÉ 8		
NOUVELLES SIDERURGIE INDUSTRIELLE	60, Rue d'Alger Casablanca	2 529 346	2 529 346	100,00	252 934 600,00	252 934 600,00	252 934 600,00		
M GUY MOTAIS de NARBONNE	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr. ARROUB MOHAMED RAMSES	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M. Hassan BOUHEMOU	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M. Jean Claude Gerardy	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M. Richard COMFORT	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M. Berold COSTA de BEAUREGARD	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr. LEFEVRE FRANCIS	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr. GENEST PASCAL	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M. Abdelouahab BEN SARI	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr TAZI MOHAMED HAKIM	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr.OURIAGLI HASSAN	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr CEDRIC BOUZAR	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M.HUGUES FAUVILLE	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M,CHOLET VINCENT	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
ORDINI JEAN-PAUL	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M. Rachid Benyakhlef	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
CIMR	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
RMA WATANYA	83, Av de l'Armée Royale CASABLANCA	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
MCMA	16, Rue Abou Inane, Rabat	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
TAUD AYMAN	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
BOCK ANDRE MARIE FREDERIC	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
ATTIJARI WAFABANK	2, Bd Moulay Youssef CASABLANCA	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mme. LOULIDI FARAH	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr. LE GOUIC VINCENT	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr. SERRA CALLEJO JAVIER	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M.QUINKE CHRISTIAN	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
SANAA BAKKAL	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
MAKRAM TARIQ	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr. TETTEROO PAUL	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 ^{ème} étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Actions au Porteurs	Bourse de Casablanca	1 370 625	1 370 625	100,00	137 062 800,00	137 062 800,00	137 062 800,00		
TOTAL		0	3 900 000	3 900 000	390 000 000	390 000 000	390 000 000		

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital. Dans les autres cas, il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

ETAT D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

ETAT D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE				Au : 31/12/2021	
A. ORIGINE DES RÉSULTATS A AFFECTER Décision AGO du 08 juin 2021	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT		
• Report à nouveau		• Réserve légale			
• Résultats nets en instance d'affectation	8 407 780,99	• Réserve spéciale pour investissement			
• Résultat net de l'exercice 2020	0,00	• Tantièmes			
• Prélèvements sur les réserves	19 659 921,26	• Dividendes (affectés après distribution à l'augmentation du Capital social)	27 300 000,00		
• Autres prélèvements		• Autres affectations (en instance d'affectation)	0,00		
		• Report à nouveau	767 702,25		
TOTAL A	28 067 702,25	TOTAL B	28 067 702,25		

TOTAL A = TOTAL B

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES				Au : 31/12/2021	
NATURE DES INDICATEURS	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021		
• SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE					
- Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non-valeurs	1 292 322 110,18	1 306 398 697,48	1 427 086 648,86		
• OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
1. Chiffre d'affaires hors taxes	3 585 915 278,87	4 394 470 832,44	4 413 822 227,15		
2. Résultat avant impôts	27 996 212,74	35 250 687,29	221 994 986,83		
3. Impôts sur les résultats	19 692 534,35	15 630 088,72	72 317 451,99		
4. Bénéfices distribués		-			
5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	332 170 446,27	481 847 981,11	631 525 515,95		
• RESULTAT PAR TITRE (Pour les Sociétés par actions et S.a.r.l.)					
- Résultat net par action ou part sociale	2,13	5,03	38,38		
- Bénéfices distribués par action ou part sociale		-			
• PERSONNEL					
- Montant des salaires bruts de l'exercice	162 705 700,64	150 764 505,48	179 192 349,76		
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	652	631	642		

TABLEAU DES OPÉRATIONS EN DEVICES COMPTABILISÉES PENDANT L'EXERCICE

TABLEAU DES OPÉRATIONS EN DEVICES COMPTABILISÉES PENDANT L'EXERCICE			Au : 31/12/2021
NATURE	ENTRÉE CONTRE-VALEUR EN DH	SORTIE CONTRE-VALEUR EN DH	
• Financement permanent			
• Immobilisations brutes			
• Rentrées sur immobilisations			
• Remboursement des dettes de financement			
• Produits	233 778 746,26		
• Charges		2 171 207 241,39	
TOTAL DES ENTREES	233 778 746,26		
TOTAL DES SORTIES		2 171 207 241,39	
BALANCE DEVICES	1 937 428 495,13		
TOTAL	2 171 207 241,39	2 171 207 241,39	

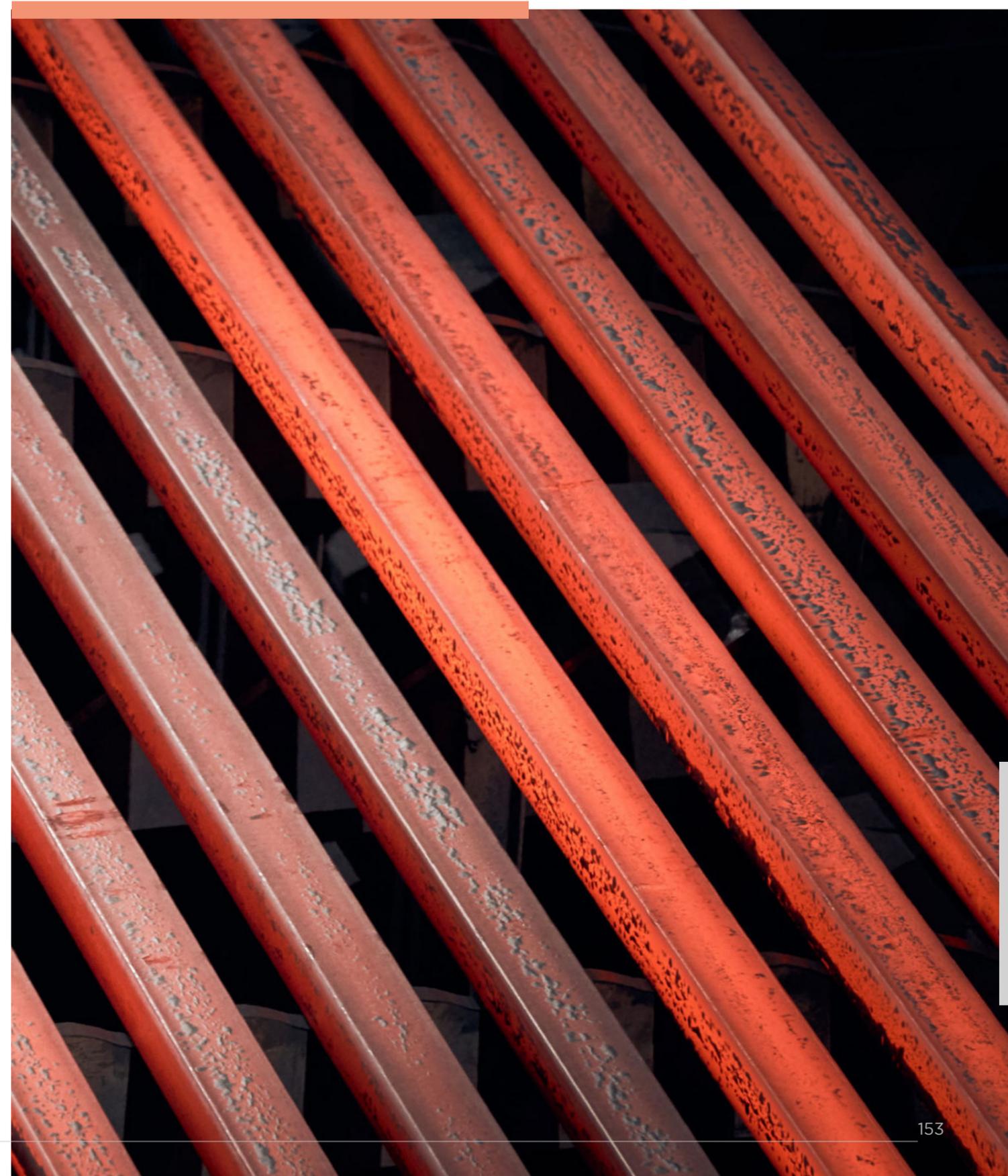
DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS		Au : 31/12/2021
I - DAPTATION		
• Date de clôture (1) 31 décembre 2021	
• Date d'établissement des états de synthèse (2) 10 Mars 2022	

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1 ^{ERE} COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
DATES	INDICATION DES ÉVÉNEMENTS
	• Favorables
	• Favorables



RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050, Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
SONASID S.A.
Route nationale n° 2
El Aaroui – BP 551
Nador

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société SONASID S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1 427 086 648,86 dont un bénéfice net de MAD 149 677 534,84. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 17 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SONASID S.A. au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Batiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème
étage
La Marina – Casablanca
Maroc

▪ Evaluation des immobilisations corporelles

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2021, les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles de la société s'élèvent à MMAD 463 qui représentent 16% du total Bilan.</p> <p>La direction revoit la valorisation des immobilisations corporelles à chaque arrêté en cas d'indice de perte de valeur, selon les modalités décrites dans le paragraphe « Tests de dépréciation des actifs » de l'état A1 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes sociaux.</p> <p>Les immobilisations corporelles impactent de manière significative les comptes de la société et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier les indices de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur recouvrable. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pris connaissance des procédures mises en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation notamment des jugements relatifs à la détermination des UGT auxquelles les immobilisations corporelles sont affectées, à la détermination des indices de perte de valeur et à la détermination de la valeur recouvrable. ▶ Examiné les contrôles clés mis en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation. ▶ Apprécié le caractère raisonnable des conclusions de la direction sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur. ▶ Revu la cohérence des hypothèses et des données clés des modèles de flux de trésorerie avec les données historiques et les données du marché. ▶ Examiné les analyses de sensibilité préparées par la direction afin d'évaluer le niveau de marge entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'UGT.

Provision pour risques significatifs

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>SONASID est exposée à des risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne le risque lié à l'acquisition de fonciers.</p> <p>Comme mentionné dans l'état A1 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes sociaux, les provisions pour risques pour un montant de MMAD 57 comprennent une provision au titre du risque foncier qui constitue un point clé de notre audit compte tenu du degré de jugement exercé par la Direction dans l'estimation de ce risque et du caractère potentiellement significatif de son incidence.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, les procédures mises en place ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin de recenser les risques auxquels elle est exposée. ▶ Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction, de la documentation correspondante y compris les analyses menées par les conseils externes. ▶ Apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour estimer le montant des provisions comptabilisées. ▶ Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 21 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes



Hicham DIOURI
Associé



Sakina Bensouda Korachi
Associée

3 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES



Building a better
working world

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

Deloitte.

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème étage
La Marina – Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société

SONASID
Route nationale n° 2
El Aaroui – BP 551
Nador

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05, 78-12 et 20-19.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Convention écrite d'assistance avec ARCELLORMITTAL Bissen & Bettembourg S.A (préalablement approuvée par le conseil d'administration)

Personne concernée : Arcelor Mittal en tant qu'actionnaire de SONASID et d'ARCELLORMITTAL Bissen & Bettembourg

Nature et objet de la convention : Prestations d'assistance pour le développement d'un nouveau produit appelé « Fibre d'acier », dans les domaines suivants :

- Assistance technique.
- Assistance commerciale et marketing
- Formation du personnel

Modalités essentielles : La convention conclue le 05 Aout 2021, avec date d'effet à partir de 2022, accorde à Arcelor Mittal Bissen & Bettembourg S.A une rémunération détaillée comme suit :

- 107.500 Euro nette de la retenue à la source pendant une période de 5 ans en guise de licence
- 2 160 000 Euros en guise de frais de support et d'assistance commerciale et marketing soit une moyenne annuelle de 540 000 Euros dans la limite de 50 €/tonne de fibre vendue

Prestations ou produits livrés ou fournis : Aucun montant n'a été comptabilisé en charge au titre de cette convention en 2021.

Sommes reçues ou versées : En 2021, le montant décaissé au titre de cette convention est nul.

1.2 Convention écrite de bail avec ENERGIE EOLIENNE DU MAROC (préalablement approuvée par le conseil d'administration)

Personne concernée : Al Mada en tant qu'actionnaire de SONASID et de Nareva Holding, elle-même actionnaire de Energie Eolienne Du Maroc.

Nature et objet de la convention : il s'agit d'une convention de bail emphytéotique conférant un droit d'occupation à Energie Eolienne du Maroc d'une parcelle de 4 hectares situé au sein de l'usine de Nador et destiné aux fins d'y construire une centrale solaire.

Modalités essentielles : Cette convention signée le 17 Novembre 2021, avec date d'effet à partir de 2022, prévoit un loyer annuel forfaitaire à payer à Sonasid de 120.000 dhs.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Aucun montant n'a été comptabilisé en produit au titre de cette convention en 2021.

Sommes reçues ou versées : En 2021, le montant encaissé au titre de cette convention est nul.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Convention écrite d'assistance permanente avec Arcelor Mittal BASQUE

Personne concernée : Arcelor Mittal en tant qu'actionnaire de SONASID et d'Arcelor Mittal BASQUE.

Nature et objet de la convention : Prestations d'assistance en matière de stratégie générale, commerciale, d'achat et marketing et en matière de ressources humaines.

Modalités essentielles : La convention conclue le 31 mai 2006 accorde à Arcelor Mittal BASQUE une rémunération égale à 1% du chiffre d'affaires brut total hors taxes (nette de la retenue à la source) en contre partie des prestations fournies.

Transfert du contrat : En date du 1^{er} octobre 2019, Arcelor Mittal BASQUE a décidé de transférer 50% du contrat d'assistance en matière de stratégie générale, commerciale, d'achat et marketing et en matière de ressources humaines à la société du groupe ArcelorMittal International Africa et ce avec date d'effet le 1^{er} octobre 2019.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charges par SONASID en 2021 compte tenu de l'impôt retenu à la source est de KMAD 22 627.

Sommes reçues ou versées : En 2021, le montant décaissé au titre de cette convention est nul.

2.2 Convention écrite d'assistance permanente avec ARCELLORMITTAL INTERNATIONAL AFRICA

Personne concernée : Arcelor Mittal en tant qu'actionnaire de SONASID et d'ArcelorMittal INTERNATIONAL AFRICA.

Nature et objet de la convention : Prestations d'assistance en matière de stratégie générale, commerciale, d'achat et marketing et en matière de ressources humaines.

Modalités essentielles : La convention conclue le 1^{er} octobre 2019 accorde à ArcelorMittal INTERNATIONAL AFRICA une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaires brut total hors taxes en contre partie des prestations fournies.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charges par SONASID en 2021 compte tenu de l'impôt retenu à la source est de KMAD 20 365.

Sommes reçues ou versées : En 2021, le montant décaissé au titre de cette convention est de KMAD 20 388.

2.3 Convention écrite d'assistance permanente avec AL MADA

Personne concernée : AL MADA en tant qu'actionnaire détenant indirectement plus de 5% des actions de SONASID.

Nature et objet de la convention : Prestations d'assistance permanente en matière de stratégie générale, financière, administrative, comptable, juridique et fiscale ainsi qu'en matière de communication et de ressources humaines.

Modalités essentielles : La convention conclue le 31 mai 2006 prévoit le versement à AL MADA d'une rémunération égale à 1% du chiffre d'affaires brut total hors taxes.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charges par SONASID en 2021 est de KMAD 38 890.

Sommes reçues ou versées : En 2021, le montant décaissé au titre de cette convention est de KMAD 47 225.

2.4 Convention écrite de don pour la fondation AL MADA

Personne concernée : AL MADA en tant qu'actionnaire détenant indirectement plus de 5% des actions de SONASID.

Nature et objet de la convention : Il s'agit ici d'une convention conclue le 1^{er} Janvier 2012 par laquelle SONASID accorde des dons à la fondation AL MADA.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Au cours de l'exercice 2021, SONASID a accordé à la fondation AL MADA des dons pour un montant de KMAD 2 500.

Sommes reçues ou versées : En 2021, le montant décaissé au titre de cette convention s'élève à KMAD 2 500.

2.5 Convention écrite de gestion de trésorerie avec Nouvelles Sidérurgies Industrielles (NSI)

Personnes concernées : Nouvelles Sidérurgies Industrielles (NSI), actionnaire détenant directement plus de 5% des actions de SONASID.

Nature et objet de la convention : Cette convention conclue le 31 mai 2006 prévoit la centralisation des opérations de trésorerie, de conseils et d'assistance dans le but d'optimiser à la fois le recours au crédit et le placement des excédents de trésorerie.

Modalités essentielles : Cette convention prévoit une rémunération du compte courant SONASID fixée à un taux de rendement moyen annuel de 2,75%.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Aucun montant n'a été comptabilisé en produit au titre de cette convention en 2021. Au 31 décembre 2021, le solde des avances est nul.

Sommes reçues ou versées : En 2021, le montant encaissé au titre de cette convention est nul.

Casablanca, le 21 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Hicham Diouri
Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina Bensouda Korachi
Associée

4 COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

KMAD	2021.12	2020.12
• Chiffre d'affaires	4.493.913	3.152.781
• Autres produits de l'activité	111.537	84.900
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	4.605.450	3.237.681
• Achats	- 3.726.499	- 2.657.001
• Autres charges externes	- 289.889	- 227.383
• Frais de personnel	- 202.511	- 172.127
• Impôts et taxes	- 61.695	- 58.648
• Amortissements et provisions d'exploitation	- 173.160	- 155.994
• Autres produits et charges d'exploitation	15.038	11.617
CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES	- 4.438.716	- 3.259.536
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	166.734	- 21.855
• Cessions d'actifs	1.174	1.962
• Résultats sur instruments financiers	243	601
• Autres produits et charges d'exploitation non courants	2.622	- 8.788
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	4.039	- 6.225
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	170.773	- 28.080
• Produits d'intérêts	12.385	13.515
• Charges d'intérêts	- 9.077	- 8.436
• Autres produits et charges financiers	- 10.353	- 7.614
RÉSULTAT FINANCIER	- 7.045	- 2.535
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	163.728	- 30.615
• Impôts sur les bénéfices	- 75.657	- 18.035
• Impôts différés	19.984	20.744
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	108.055	- 27.906
• Intérêts minoritaires	285	140
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	107.770	- 28.046
Résultat net par action en dirhams	27,63	- 7,19
• de base	27,63	- 7,19
• dilué	27,63	- 7,19
Résultat net par action des activités poursuivies en dirhams	27,63	- 7,19
• de base	27,63	- 7,19
• dilué	27,63	- 7,19

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	Exercice 2021.12	Exercice 2020.12
EXERCICES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	108.055	- 27.906
• Autres éléments du résultat global (bruts d'impôts)		
• Ecart de conversion des activités à l'étranger		
• Pertes et profits relatifs à la réévaluation des Actifs financiers disponibles à la vente		
• Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie		
• Variation de la réserve de réévaluation des immobilisations		
• Ecart actuariels sur les obligations des régimes à prestations définies	- 6.600	- 4.220
• Impôt sur le résultat sur les autres éléments du résultat global	1.668	1.308
• Quote Part des autres éléments du résultat global dans les entreprises associées		
• Autres éléments du résultat global nets d'impôts		
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'ANNEE	103.123	- 30.818
DONT INTÉRÊTS MINORITAIRES	248	123
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	102.875	- 30.941

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF (En KMAD)	2021.12	2020.12
• Immobilisations incorporelles	6.848	2.421
• Immobilisations corporelles	1.171.081	1.220.439
• Immobilisations en droit d'usage	111.573	121.009
• Autres actifs financiers	39.576	39.947
• Impôts différés actifs	159.576	155.189
• Autres débiteurs non courant	3.499	-
ACTIFS NON-COURANT	1.492.524	1.539.005
• Autres actifs financiers courants	1.626	1.383
• Stocks et en-cours	641.190	548.335
• Créances clients	612.611	704.233
• Autres débiteurs courants	164.159	122.003
• Trésorerie et équivalent de trésorerie	979.877	865.745
ACTIFS COURANTS	2.399.861	2.241.699
TOTAL ACTIF	3.892.385	3.780.704

PASSIF (En KMAD)	2021.12	2020.12
• Capital	390.000	390.000
• Primes d'émission et de fusion	1.604	1.604
• Réserves	1.388.754	1.449.002
• Résultats net part du groupe	107.770	- 28.046
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES	1.888.128	1.812.559
• Intérêts minoritaires	2.007	1.760
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	1.890.135	1.814.319
• Provisions non courantes	59.799	61.553
• Avantages du personnel	141.682	125.822
• Dettes financières non courantes	115.711	123.192
• Impôts différés passifs	211.204	228.469
• Autres créditeurs non courants	23.151	25.794
PASSIFS NON COURANTS	551.547	564.830
• Provisions courantes	26.901	28.588
• Dettes financières courantes		
• Dettes fournisseurs courantes	1.029.996	1.068.726
• Autres créditeurs courants	393.806	304.241
PASSIFS COURANTS	1.450.703	1.401.555
TOTAL PASSIF	2.002.250	1.966.385
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	3.892.385	3.780.704

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En KMAD	Capital	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe	Intérêt minoritaire	TOTAL
SITUATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019.12	390.000	1.604	1.496.594	- 41.365	1.846.832	1.715	1.848.548
• Affectation du résultat de l'exercice N-1			- 41.365	41.365			
• Dividendes versés							
• Changement de méthodes comptables			- 2.534		- 2.534	- 78	- 2.612
• Part du groupe dans le résultat				- 28.046	- 28.046	140	- 27.906
• Gains et pertes actuariels			- 4.194		- 4.194	- 26	- 4.220
• Autres mouvements			501		501	8	509
SITUATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020.12	390.000	1.604	1.449.001	- 28.046	1.812.559	1.760	1.814.319
• Affectation du résultat de l'exercice N-1			- 28.046	28.046			
• Dividendes versés			- 27.262		- 27.262		- 27.262
• Changement de méthodes comptables							
• Part du groupe dans le résultat				107.770	107.770	285	108.055
• Gains et pertes actuariels			- 6.563		- 6.563	- 37	- 6.600
• Autres mouvements			1.624		1.624	- 1	1.623
SITUATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021.12	390.000	1.604	1.388.754	107.770	1.888.128	2.007	1.890.135

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

KMAD	2021.12	2020.12
• Résultat net de l'ensemble consolidé	108.055	- 27.906
AJUSTEMENTS :		
• Elim. des amortissements et provisions	156.414	163.338
• Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	- 243	- 601
• Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	- 1.174	- 1.962
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	263.052	132.869
• Elim. de la charge (produit) d'impôt	55.673	- 2.709
• Elim. du coût de l'endettement financier net	9.077	8.436
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	327.802	138.596
• Incidence de la variation du BFR	- 994	263.707
• Impôts différés		
• Impôts payés	- 75.657	- 18.035
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	251.151	384.268
• Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 96.468	- 138.127
• Variation des autres actifs financiers		18
• Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1.369	2.610
• Intérêts financiers versés	- 9.077	- 8.436
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- 104.176	- 143.935
VARIATIONS DE DETTES RÉSULTANT DE CONTRATS LOCATION	- 7.481	72.964
DIVIDENDES PAYÉS AUX ACTIONNAIRES DE LA MÈRE	- 27.262	
• Variation des comptes courants associés	1.900	- 1.012
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	- 32.843	71.952
• Incidence des changements de principes comptables		
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	114.132	312.285
• Trésorerie d'ouverture	865.745	553.460
• Trésorerie de clôture	979.877	865.745
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	114.132	312.285

* Ce montant de Trésorerie et équivalents de trésorerie n'est pas en lecture directe au niveau du bilan dans la mesure où la Trésorerie- Passif est comprise dans les dettes courantes envers les établissements de crédit.

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

NOTE 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

NOTE 4. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE LA PÉRIODE

NOTE 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

NOTE 6. CHIFFRE D'AFFAIRES

NOTE 7. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

NOTE 8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

NOTE 9. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

NOTE 10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

NOTE 11. RESULTAT FINANCIER

NOTE 12. IMPOTS

NOTE 13. RESULTAT PAR ACTION

NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

NOTE 18. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

NOTE 19. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

NOTE 20. CAPITAUX PROPRES

NOTE 21. PROVISIONS

NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL

NOTE 23. DETTES FINANCIÈRES

NOTE 24. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

NOTE 25. INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 26. CONTRATS DE LOCATION

NOTE 27. AUTRES ENGAGEMENTS

NOTE 28. PASSIFS ÉVENTUELS

NOTE 29. PARTIES LIÉES

NOTE 30. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

NOTE 31. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

NOTE 32. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le Groupe Sonasid intervient dans l'industrie sidérurgique au Maroc.

Acteur majeur du secteur du BTP, Sonasid est le leader du marché marocain des aciers longs.

Sonasid dispose d'une capacité de production annuelle de plus d'un million de tonnes de rond à béton et fil machine, dans ses sites industriels situés à Nador et à Jorf Lasfar.

Le groupe Sonasid se positionne également sur le marché des armatures industrielles à travers sa filiale Longométa Armatures.

NOTE 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

L'année 2021 n'a pas connu d'événements significatifs en termes de variation de périmètre.

NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. Référentiel comptable

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 6.2 de la circulaire n°06/05 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) du 13 octobre 2005, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 Décembre 2021 et telles que publiées à cette même date.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Ainsi, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid donnent une image fidèle de sa situation financière, de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice annuel arrêté au 31 décembre 2021 conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

Normes ou amendements applicables obligatoirement en 2021

Les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB et applicables de manière obligatoire à partir de l'exercice 2021 sont listés ci-dessous.

Ces nouvelles normes et interprétations sont effectives aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- IFRIC 23 : incertitudes relatives aux traitements fiscaux

L'interprétation de la norme IAS 12 clarifie les principes à appliquer en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs fiscaux lorsqu'il existe une incertitude quant aux traitements fiscaux retenus en matière d'impôts sur le résultat.

Elle précise le traitement à retenir pour tenir compte de l'incertitude qu'il peut y avoir quant à la position fiscale d'une entreprise pour évaluer et comptabiliser l'impôt exigible et l'impôt différé. Ainsi, pour les entreprises ayant réalisé des opérations particulières au cours de l'année et pour lesquelles le cadre fiscal est incertain, il s'agit de déterminer si un traitement fiscal incertain est acceptable ou non par l'administration. L'entité doit également déterminer si chaque traitement fiscal doit être considéré au cas par cas ou si ceux-ci peuvent être regroupés.

- IFRS 16 : contrats de location

IFRS 16 remplace la norme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27).

Elle précise la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter les contrats de location et de fournir des informations à leur sujet. La norme contient un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur reste largement inchangée par rapport à IAS 17 et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure.

3.2. Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux principes édictés par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

3.3. Utilisation d'estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les normes comptables internationales en vigueur, a conduit le Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les états financiers et les notes les accompagnants.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les goodwill, les immobilisations, les stocks, les impôts différés et les provisions.

a) Dépréciation des stocks

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Les dépréciations sont comptabilisées parmi les charges d'exploitation courantes ou en charges de restructuration, le cas échéant, suivant la nature des montants concernés.

Les stocks de pièces de rechange sont dépréciés selon la méthode du slow-moving. Cette méthode permet de constater une provision statistique pour rotation longue du stock basée sur la date du dernier mouvement. La provision est calculée selon les règles ci-après :

- Articles obsolètes sont provisionnés automatiquement à 100% quel que soit leur nature
- Articles non obsolètes sont provisionnés selon leur nature :
 - Articles stratégiques : aucune provision n'est à constater
 - Articles non stratégiques : à provisionner selon la grille ci-dessous :

	% Provision
• Entre 1 et 2 ans	25%
• Entre 2 et 3 ans	50%
• Entre 3 et 4 ans	75%
• Plus de quatre ans	100%

b) Dépréciation des créances clients et des prêts

Conformément à IFRS 9, une dépréciation des créances clients et des prêts est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de nos principaux clients peut avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

c) Frais de développement capitalisés, goodwill, immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

Le Groupe a son actif des immobilisations incorporelles acquises en espèces ou par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises.

Il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles sont déterminées à partir de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus qui sont obtenus à partir des budgets et prévisions et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des perspectives attendues peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie initialement estimés et peuvent donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

Pour les immobilisations corporelles, les principales hypothèses et estimations qui sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable sont les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

d) Provisions

Le montant des provisions comptabilisé par le Groupe est basé sur la meilleure estimation de la sortie d'avantages économiques futurs à la date où le Groupe a comptabilisé cette obligation. Le montant des provisions est ajusté à chaque date de clôture en tenant compte de l'évolution éventuelle de l'estimation de la sortie d'avantages futurs attendue.

Lorsque l'effet temps est significatif sur l'évaluation d'une obligation de sortie d'avantages futurs, les provisions sont actualisées, l'effet de désactualisation étant comptabilisé ultérieurement en charges financières.

La provision pour risque foncier :

Provision pour risque foncier au 31/12/2021 s'élève à 53 MMAD.

Cette provision est calculée sur la base du risque lié aux oppositions en cours et de la révision potentielle des indemnités d'expropriation sur la base des derniers jugements.

L'évaluation du risque potentiel n'inclut pas les risques inhérents au dol.

e) Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les estimations de bénéfices futurs sont réalisées à partir des budgets et prévisions de résultats comptables, ajustés des ajustements fiscaux. Ces estimations sont réalisées sur la base d'hypothèses de marché qui pourraient ne pas être confirmées dans le futur.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quel que soit leur échéance, doivent être compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même autorité fiscale et concernent une même entité fiscale qui dispose du droit de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles. Ainsi, chaque entité du Groupe a procédé à la compensation de ces impôts différés actifs et passifs.

f) Provision pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations définies. Par ailleurs, certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que la couverture médicale, les indemnités de départ en retraite et les médailles de travail font l'objet de provisions. L'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le taux d'inflation médicale, les augmentations de salaires futurs, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. (cf. Note 22)

g) Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien.

h) Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation. Le Groupe sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existant à la date de chaque clôture. (cf. Note 25)

3.4. Principes de consolidation

3.4.1. Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Un investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

L'investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis:

- (a) il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet de l'investissement;
- (b) il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- (c) il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient

Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

Le contrôle est présumé exister lorsque la mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles où il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.

Pour déterminer si une entité du groupe exerce un contrôle sur une autre, il est tenu compte également de l'existence et de l'effet des droits de vote potentiels exerçables à la date d'arrêté des comptes. Cependant, la répartition entre le pourcentage d'intérêt du groupe et les intérêts minoritaires est déterminée sur la base du pourcentage actuel d'intérêt.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

3.4.2. Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Le Groupe ne dispose actuellement pas dans son périmètre de consolidation d'entreprise associée ou de co-entreprise.

3.4.3. Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe.

3.4.4. Retraitements de consolidation

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...). Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

3.4.5. Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2021.

3.5. Conversion des opérations en monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société Sonasid est le dirham, c'est également la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe.

Les transactions en monnaies étrangères (c'est-à-dire dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant.

Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat.

3.6. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- La juste valeur, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

3.7. Immobilisations incorporelles

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont essentiellement des logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire, sur les périodes suivantes :

- Logiciels : de 3 à 4 ans

3.8. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique ou de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partis intégrante du coût historique.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées d'utilisation (durée d'utilité) suivantes :

- Immeubles et constructions :

	F 1*	F 2*	F 3*	F 4*	F 5*	F 6*	F 7*
• Gros œuvres – Charpente métallique	50 ans	50 ans	50 ans	25 ans	33 ans	40 ans	
• Etanchéité, toiture et autres	10 ans						
• gencements et aménagements	15 ans		20 ans				
• Installations techniques fixes	25 ans	25 ans	25 ans	20 ans	20 ans		
• Menuiserie intérieure & extérieure	15 ans						

*F1 : constructions en dur $\leq R+2$

F2 : constructions en dur $> R+2$

F3 : Bâtiment industriel en dur (entrepôt, magasins, etc)

F4 : Bâtiment industriel- construction légère- structure métallique

F5 : Bâtiment industriel- construction lourde- structure métallique

F6 : Bâtiment en copropriété

F7 : Aménagements extérieurs/terrains non construits.

• Installations techniques, matériel et outillage	de 3 à 35 ans
• Matériel de transport	de 1 à 9 ans
• Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	de 2 à 7 ans
• Autres immobilisations corporelles	de 2 à 5 ans

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. L'ensemble des dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location financement.

A chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles et adapte les plans d'amortissement de façon prospective en cas de variation par rapport à l'exercice précédent.

3.9. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital ou les louer, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Le Groupe ne dispose actuellement d'aucun immeuble de placement.

3.10. Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Selon la nouvelle norme IFRS 16 traitant les « contrats de location » préparée conjointement avec le FASB et qui a été publiée le 13 Janvier 2016 a remplacé la norme IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et 27 à compter du 1^{er} janvier 2019, les contrats de location ne devraient plus être segmentés en contrat de location de financement et location simple. Par conséquent, les contrats de location hors bilan seront éliminés.

Bailleur

- Maintien de la distinction entre location financement et location simple;
- La comptabilisation substantiellement inchangée.

Preneur

- Distinction entre location simple et location financement supprimée;
- Un principe : tous les contrats de location au bilan;
- Deux exceptions possibles : pour les contrats de courte durée (durée < 12 mois) et les actifs de « faible valeur ».

La nouvelle norme IFRS 16 oblige l'inscription au bilan des contrats de location « financement et simple » à l'actif du preneur ; en conséquence, l'actif loué doit être retiré de l'actif du bailleur comme s'il avait été vendu à crédit.

Parmi les deux méthodes de transition offerte par la nouvelle norme IFRS 16, la société SONASID a choisi d'appliquer la méthode de transition rétrospective simplifiée à partir de la date de la première application (1er Janvier 2019).

Ainsi à la date de première application, la dette de loyers est égale au montant des loyers restants à payer actualisés au taux d'endettement marginal du preneur et l'actif « droit d'utilisation » est égal à la dette de loyers ci-avant.

3.11. Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur (diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché peuvent, dans certains cas, être considérées comme des indices de perte de valeur.

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

Les goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Le Groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur était distinctement Sonasid et Longoméтал.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au bilan du goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés) et sa juste valeur sur le marché.

Ainsi, pour une filiale non cotée, la valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation, sur une durée de cinq ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs et le coût moyen pondéré du capital diffèrent en fonction des UGT et des secteurs d'activités dans lesquels elles interviennent.

Pour une filiale cotée, la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) retenue est sa capitalisation boursière à moins que celle-ci soit inférieure à la valeur nette comptable, auquel cas, une estimation de la valeur d'utilité est effectuée.

Approche :

- Prise en compte de la capitalisation boursière si inférieure au montant des CP comme indice de perte de valeur
- Utilisation de la méthode DCF en se basant sur un BP validé par le CA sur un horizon de 5 ans pour évaluer la valeur d'utilisation des actifs
- Sonasid considéré comme une Unité Génératrice de trésorerie (interdépendance entre les usines)

3.12. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés, satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée envers un plan de vente, et dont on s'attend à ce que la vente soit conclue dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté s'il est engagé dans un processus de sortie d'actif ou d'activité et présente ces derniers, le cas échéant, en « actifs destinés à être cédés ». Ces actifs détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs au bilan. Les éventuelles dettes liées à ces actifs destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif du bilan.

Les actifs détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente. Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au compte de résultat, distinctement du résultat des activités poursuivies.

3.13. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou aux coûts de production encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces derniers comprennent, sur la

base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

3.14. Titres d'autocontrôle et actions propres

Les titres d'autocontrôle et actions propres détenus par le Groupe sont enregistrés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les cessions ultérieures sont imputées directement en capitaux propres et ne donnent lieu à l'enregistrement d'aucun résultat.

3.15. Actifs financiers

Conformément à l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon les quatre catégories suivantes :

- Actifs évalués à la juste valeur en résultat : juste valeur avec variations de juste valeur en résultat ;
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance : coût amorti, les provisions pour dépréciation éventuelles sont constatées en résultat. Cette catégorie n'est pas utilisée par le Groupe ;
- Prêts et créances : coût amorti, les provisions pour dépréciation éventuelles sont constatées en résultat ;
- Actifs disponibles à la vente : juste valeur avec variations de juste valeur en capitaux propres, ou en résultat pour provisionner une dépréciation objective durable (six mois) ou significative (baisse supérieure à 20%) et dans ce cas toute baisse ultérieure sera portée en résultat tandis que toute hausse ultérieure sera portée en capitaux propres.

3.15.1. Evaluation des créances clients et actifs financiers non courants

Les créances clients et autres actifs financiers non courants sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Ils peuvent, par ailleurs, faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisés le cas échéant. Le montant de la perte est comptabilisé en dépréciation des comptes de créances et contrepartie d'une dotation pour dépréciation de l'actif circulant.

3.16. Valeurs mobilières de placement

Conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en autres produits et charges financiers). Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ou en résultat (en autres produits et charges financiers) dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière ou en cas de cession.

3.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan, comprend la trésorerie (fonds de caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à court ou moyen terme sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs a activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Les découverts bancaires liés à des opérations de financement sont également exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

3.18. Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IFRS 9 « Instruments financiers » est sorti du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

3.19. Impôts différés

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception de :

- a) la comptabilisation initiale du goodwill, ou ;
- b) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - n'est pas un regroupement d'entreprises; et
 - au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- (b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible; et
- (b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Ainsi, les soldes nets d'impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale.

IFRIC 23 :

L'entrée en vigueur de l'IFRIC 23 vient pour mettre l'éclairage sur l'incertitude de la mise en place de la norme IAS 12 au niveau de la comptabilisation et l'évaluation qui peut engendrer un impact sur la détermination du bénéfice imposable, des bases fiscales, des pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés et des taux d'imposition.

L'introduction de cette norme préconise les entités à déterminer si chacune des incertitudes fiscales nécessiterait d'être traitée indépendamment ou si certaines incertitudes devraient être traitées simultanément pour pouvoir déduire le bénéfice imposable (perte fiscale), les bases d'imposition, les reports de déficits, les crédits d'impôt non utilisés ainsi que les taux d'imposition.

SONASID a suivi la méthode rétrospective dans son application de la norme IFRIC 23.

3.20. Avantages du personnel

Les engagements du Groupe au titre des régimes de couverture maladie à prestations définies et des indemnités de fin de carrière sont déterminés, conformément à la norme IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays (essentiellement le Maroc pour le Groupe). Les engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs...
- Le groupe comptabilise immédiatement la totalité des écarts actuariels en OCI car cela est requis par la norme IAS 19.

Les indemnités de départ en retraite font également l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte de la probabilité de la présence des salariés dans le Groupe, à leur date de départ en retraite. Cette provision est actualisée.

3.21. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées dès lors que le Groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement de sites, une provision pour frais de remise en état est comptabilisée en autres charges d'exploitation. Elle est comptabilisée sur la durée d'exploitation du site en fonction du niveau de production et d'avancement de l'exploitation dudit site.

Les coûts engagés pour limiter ou prévenir des risques environnementaux et engendrant des avantages économiques futurs, tels que l'allongement des durées de vie des immobilisations, l'accroissement de la capacité de production et l'amélioration du niveau de sécurité, sont immobilisés. Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite liée à un risque environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressource, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan). Lorsque le Groupe ne dispose pas d'un échéancier de reversement fiable ou

lorsque l'effet du passage du temps est non significatif, l'évolution de ces provisions se fait sur la base des coûts non actualisés. Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

3.22. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission, de fusion ou d'apport.

3.23. Passifs financiers

3.23.1. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le taux d'intérêt effectif.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

3.23.2. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers concernent essentiellement les dettes fournisseurs et les autres créanciers. Ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

3.24. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires du Groupe sont composés principalement des natures suivantes de chiffre d'affaires :

- ventes de marchandises ;
- ventes de biens et services produits ;
- revenus locatifs.

Un produit est comptabilisé en produits des activités ordinaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits des loyers sont comptabilisés de façon linéaire sur les durées fermes des baux. En conséquence, les dispositions particulières et avantages définis dans les contrats de bail (franchise, droit d'entrée...) sont étalés sur la durée ferme du bail.

Les remises commerciales ou rabais pour quantité sont comptabilisées en déduction du revenu à l'exception des actions commerciales prenant la forme d'attribution de produits gratuits qui sont comptabilisés dans le coût des ventes et provisionnés conformément aux dispositions d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

En général, les produits des activités ordinaires relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

3.25. Autres produits de l'activité

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans le paragraphe « chiffre d'affaires ».

3.26. Coût de l'endettement net

Il inclut les charges et produits d'intérêts sur les emprunts bancaires, les emprunts obligataires et les autres dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement).

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif.

3.27. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

3.28. Information sectorielle :

Le Groupe Sonasid intervient principalement dans le secteur de la sidérurgie. L'activité est intégrée verticalement et le groupe de produits commercialisés par le Groupe ne comportent pas des risques et une rentabilité sensiblement différents.

Par ailleurs, la quasi-totalité de son activité est réalisée au Maroc.

De ce fait, aucun niveau d'information sectorielle ou par zone géographique n'a été retenu.

3.29. Liste des normes et interprétations :

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non

directement liés aux opérations décrites dans le paragraphe « chiffre d'affaires ».

- Normes ou amendements applicables obligatoirement en 2021

Aucune nouvelle norme, amendement de norme ou interprétation publiés par l'IAS n'a été applicable de manière obligatoire à partir de l'exercice 2021 aux comptes de SONASID.

3.30. Evaluation à la juste valeur (IFRS 13)

3.30.1 Hiérarchie de la juste valeur

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est comptabilisée ou mentionnée dans les présents états financiers sont classés selon la hiérarchie prévue par la norme IFRS 13. En effet, cette norme classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

Niveau 1 :

Les données de ce niveau s'entendent des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 :

Les données d'entrée de ce niveau 2 sont des données, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Niveau 3 :

Les données d'entrée de ce niveau sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables.

3.30.2 Techniques d'évaluation

Les AFS cotés sont évalués au cours de bourse de clôture, sauf lorsque ce dernier est jugé impertinent par rapport à la valeur des titres concernés.

Les AFS non cotés sont évalués en fonction de leur situation nette comptable.

Les instruments dérivés sont évalués à leur valeur marché à la date de clôture.

NOTE 4. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE L'EXERCICE**4.1. Cessions**

Le Groupe n'a cédé aucune entité au cours de l'année 2021.

4.2. Acquisitions

Le Groupe n'a pas procédé à aucune acquisition d'entités au cours de l'année 2021.

NOTE 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe Sonasid intervient principalement dans le secteur de la sidérurgie. Par ailleurs, la quasi-totalité de son activité est réalisée au Maroc. De ce fait, le Groupe Sonasid n'a retenu aucun niveau d'information sectorielle ou par zone géographique.

NOTE 6. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits des activités ordinaires du Groupe Sonasid se décomposent de la manière suivante :

EN MILLIONS DE MAD	2021	2020
• Chiffre d'affaires	4 493,9	3 152,8
• Autres produits de l'activité	111,5	84,9
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	4 605,45	3 237,68

Le chiffre d'affaires se décompose globalement comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	2021	2020
• Production vendue de biens et services	4 372,2	3 083,9
• Ventes de Marchandises en l'état	121,7	68,9
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 493,9	3 152,8

NOTE 7. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

Les achats et les autres charges externes se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	2021	2020
• Achats revendus de marchandises	(50,0)	(36,5)
• Achats consommés de matières et fournitures	(3 676,4)	(2 620,5)
ACHATS	(3 726,5)	(2 657,0)
• Loyers opérationnels	(1,0)	(0,9)
• Redevances de crédit-bail	(6,9)	(6,5)
• Entretien et réparations	(4,4)	(4,4)
• Rémunération de personnel extérieur à l'entreprise	(14,7)	(12,1)
• Charges externes diverses	(267,2)	(209,9)
AUTRES CHARGES EXTERNES	(289,9)	(227,4)
TOTAL ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES	(4 016,4)	(2 884,4)

NOTE 8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS**8.1. Frais de personnel**

Les charges de personnel de l'année 2021 sont détaillées, ci-dessous, par nature de coût :

EN MILLIONS DE MAD	2021	2020
• Salaires et traitements	(144,6)	(121,9)
• Autres charges sociales	(48,7)	(41,5)
• Dotations nettes aux provisions pour avantages du personnel	(9,2)	(8,7)
TOTAL	(202,5)	(172,1)

8.2. Effectifs moyens

Les effectifs moyens des entreprises consolidées par intégration globale se ventilent comme suit :

	2021	2020	Var %
• Cadres	84	87	(3,45%)
• Non cadres	622	636	(2,20%)
TOTAL	706	723	(2,35%)

8.3. Rémunérations des organes d'administration et de direction

L'information relative à la rémunération des organes d'administration et de direction figure dans la Note 29 relative aux parties liées.

NOTE 9. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Les variations d'amortissements et de provisions ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant pour les périodes closes les 31 Décembre 2020 et 31 Décembre 2021 se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	2021	2020
AMORTISSEMENTS NETS IMPACTANT LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT		
• Immobilisations incorporelles	(0,9)	(0,9)
• Immobilisations corporelles	(136,9)	(138,7)
• Immobilisations en droit d'usage	(12,7)	(12,8)
SOUS-TOTAL	(150,6)	(152,5)
PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR NETTES IMPACTANT LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT		
• Stocks et créances	(25,9)	(1,3)
• Provisions pour risques et charges	3,4	2,2
SOUS-TOTAL	(21,9)	(3,5)
TOTAL	(173,1)	(156,0)
DONT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(173,1)	(156,0)
DONT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES		

Une description des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est incluse dans les notes 14 et 15 de ces états financiers.

Le détail des variations des pertes de valeur relative aux stocks et aux créances est inclus dans les notes 17 et 18 de ces états financiers.

Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la note 21 de ces états financiers.

NOTE 10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation s'analysent de la façon suivante :

EN MILLIONS DE MAD	2021	2020
• Cession d'actifs	1,2	2,0
• Résultats sur dérivés de change – Trading	0,2	0,6
• Autres produits et charges d'exploitation	15,0	11,6
• Autres produits et charges d'exploitation non courante*	(2,6)	(8,8)
TOTAL PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	19,1	5,4

*Ce poste est détaillé dans le tableau suivant

10.1. Autres produits et charges d'exploitation non courants

EN MILLIONS DE MAD	2021	2020
• Autres produits non courants	15,6	6,2
• Autres charges non courantes	(13,0)	(15,0)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON COURANTS	(2,6)	(8,8)

10.2. Résultats sur dérivés

Ce poste enregistre principalement la variation de juste valeur des dérivés de change en Trading.

NOTE 11. RESULTAT FINANCIER

Les résultats financiers au 31 Décembre 2021 et Décembre 2021 se décomposent de la façon suivante :

EN MILLIONS DE MAD	2021	2020
PRODUITS D'INTÉRÊTS	12,4	13,5
CHARGES D'INTÉRÊTS	(9,1)	(8,4)
• Reprises des pertes de valeur		
• Gains et pertes de change	(1,8)	(7,6)
• Autres charges financières	(8,6)	
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(10,4)	(7,6)
RÉSULTAT FINANCIER	(7,0)	(2,5)

Le poste « produits d'intérêts » comprend essentiellement les intérêts sur les placements des excédents de trésorerie.

Le poste « Autres charges financières » est lié à l'impact de l'actualisation des provisions pour risques et charges conformément à IAS 37.

NOTE 12. IMPOTS

12.1. Charge d'impôt

12.1.1. Reconnue en compte de résultat

La charge d'impôt pour les exercices clos les 31 Décembre 2021 et 2020, s'analyse comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	2021	2020
CHARGE D'IMPÔT COURANT		
• Charge de l'exercice	(75,7)	(18,0)
• Ajustement de la charge d'impôt provenant d'exercices antérieurs	0,0	0,0
	(75,7)	(18,0)
CHARGES / PRODUITS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
• Variations des différences temporaires	20,0	20,7
• Variations des taux d'imposition		
• Variation des déficits fiscaux antérieurs		
	20,0	20,7
CHARGE / PRODUIT TOTAL D'IMPÔT	(55,7)	2,7

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période.

12.1.2. Impôts différés comptabilisés au bilan

EN MILLIONS DE MAD	ACTIF		PASSIF		NET	
	31-déc-21	31-déc-20	31-déc-21	31-déc-20	31-déc-21	31-déc-20
IMPÔTS DIFFÉRÉS						
• Provenant des différences temporaires	159,6	155,2	211,2	228,5	(51,6)	(73,3)
• Provenant des déficits fiscaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
• Provenant des crédits d'impôt						
TOTAL	159,6	155,2	211,2	228,5	(51,6)	(73,3)

12.1.3. Preuve d'impôt

EN MILLIONS DE MAD	2021	2020
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	107,8	(28,0)
• Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (HORS S.M.E)	107,8	(28,0)
• Impôt sur les bénéfices	(75,7)	(18,0)
• Impôts différés	20,0	20,7
TOTAL CHARGE FISCALE	(55,7)	2,71
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS (HORS S.M.E)	163,7	(30,6)
<i>Taux effectif d'impôt (Total charge fiscale / Résultat comptable avant impôts)</i>	<i>(0,34)</i>	<i>(0,09)</i>
• Impôt sur différences permanentes		
• Régularisation sur IS (a)		
• Cotisation minimale		
• Autres différences (b)	4,9	6,8
CHARGE FISCALE RECALCULÉE	(50,75)	9,51
TAUX D'IMPÔT LÉGAL AU MAROC (CHARGE FISCALE RECALCULÉE / RÉSULTAT COMPTABLE AVANT IMPÔTS)	(0,31)	(0,31)

12.1.4. IFRIC 23

Les comptes consolidés du Groupe Sonasid sont établis en conformité avec IFRIC 23.

Les impacts sont bien comptabilisés au titre de l'exercice 2021.

NOTE 13. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

	2021	2020
Nombre moyen pondéré:		
• d'actions ordinaires émises	3 900 000	3 900 000
• d'actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat	-	-
• d'actions d'auto détention	-	-
NOMBRE D' ACTIONS RETENU POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	3 900 000	3 900 000
• Nombre d'instruments dilutifs	-	-
NOMBRE D' ACTIONS RETENU POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	3 900 000	3 900 000

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

Le résultat de base par action est de **27,63 Dirhams** au 31 Décembre 2021 contre **-7,19 Dirhams** au 31 Décembre 2020.

EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	2021	2020
• Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère	107,8	-28,05
• Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action	3 900 000	3 900 000
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	27,63 MAD	-7,19 MAD
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	27,63 MAD	-7,19 MAD

NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

EN MILLIONS DE MAD	Logiciels	Concessions brevets et droits similaires	Autres	Total
VALEURS BRUTES				
AU 1ER JANVIER 2020	49,4			49,4
• Acquisitions	0,0			0,0
• Autres mouvements				
AU 31 DÉCEMBRE 2020	49,4			49,4
AU 1ER JANVIER 2021	49,4			49,4
• Acquisitions	5,4			5,4
• Autres mouvements				
AU 31 DÉCEMBRE 2021	54,8			54,8
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS				
AU 1ER JANVIER 2020	(46,0)			(46,0)
• Amortissements	(1,6)			(1,6)
• Autres mouvements	0,6			0,6
AU 31 DÉCEMBRE 2020	(46,9)			(46,9)
AU 1ER JANVIER 2021	(46,9)			(46,9)
• Amortissements	(1,6)			(1,6)
• Autres mouvements	0,6			0,6
AU 31 DÉCEMBRE 2021	(47,9)			(47,9)
VALEURS NETTES				
AU 31 DÉCEMBRE 2020	2,4	0,0	0,0	2,4
AU 31 DÉCEMBRE 2021	6,8	0,0	0,0	6,8

Les amortissements et les pertes de valeur de la période sont comptabilisés au niveau des amortissements et provisions d'exploitation.

NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

EN MILLIONS DE MAD	Terrains	Construction	Matériel et outillage	Immobilisations en cours	Autres	Total
VALEURS BRUTES						
AU 1ER JANVIER 2020	266,2	720,4	3 535,2	34,8	54,6	4 611,2
• Acquisitions		3,2	18,3	33,3	0,0	51,8
• Cessions		(2,9)				(2,9)
• Autres mouvements		4,00	18,01	(22,86)	0,84	
AU 31 DÉCEMBRE 2020	266,2	724,75	3 571,61	45,2	55,4	4 611,2
AU 1ER JANVIER 2021	266,2	724,75	3 571,61	45,2	55,4	4 611,2
• Acquisitions				87,8		87,8
• Cessions		(1,2)	(8,3)			(9,5)
• Autres mouvements		4,1	78,0	(86,4)	4,3	0
AU 31 DÉCEMBRE 2021	266,2	727,69	3 641,30	46,51	59,7	4 741,4
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS						
AU 1ER JANVIER 2020	(22,9)	(487)	(2 743,0)	0,0	(53,4)	(3 306,3)
• Amortissements	(0,4)	(29,6)	(108,1)	0,0	(0,6)	(138,0)
• Cessions		2,3				
• Autres mouvements						
AU 31 DÉCEMBRE 2020	(23,2)	(514)	(2 851,0)	0,0	(54,0)	(3 306,3)
AU 1ER JANVIER 2021	(23,2)	(514)	(2 851,0)	0,0	(54,0)	(3 306,3)
• Amortissements	(0,4)	(29,2)	(106,0)	0,0	(1,3)	(137,0)
• Cessions		1,0	8,3			9,4
• Autres mouvements						
AU 31 DÉCEMBRE 2021	(23,6)	(542,6)	(2 948,8)	0,0	(55,3)	(3 570,3)
VALEURS NETTES						
AU 31 DÉCEMBRE 2020	243,0	210,4	720,5	45,2	1,4	1 220,4
AU 31 DÉCEMBRE 2021	242,6	185,1	692,5	46,5	4,4	1 171,1

Immeubles de placement

Le Groupe ne dispose pas d'immeubles de placement au 31 décembre 2021.

NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers du Groupe se décomposent en valeur nette comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	1-déc-21	31-déc-20
PART NON COURANTE		
• instruments financiers dérivés	0,0	0,0
• actifs disponibles à la vente	0,0	0,0
• prêts et créances	40,0	40,0
TOTAL	40,0	40,0
PART NON COURANTE		
• instruments financiers dérivés	1,6	1,4
• actifs disponibles à la vente	0,0	0,0
• prêts et créances	0,0	0,0
TOTAL	1,6	1,4
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS	41,6	41,4

16.1. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés concernent les couvertures de charge à terme qualifiés de Trading.

16.2. Prêts et créances

Les prêts et créances se décomposent en valeur nette comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-21	31-déc-20
PART NON COURANTE		
• Prêts au personnel	0,0	0,0
• Dépôts et cautionnements	40,0	40,0
TOTAL	40,0	40,0

NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-21	31-déc-20
• Stocks de marchandises	3,8	3,3
• Stocks de matières et fournitures consommables	304,7	317,1
• En-cours de production	98,5	45,6
• Stocks de produits finis intermédiaires	352,6	295,8
TOTAL DES STOCKS EN VALEUR BRUTE	759,6	661,7
MONTANT DE LA PERTE DE VALEUR EN DÉBUT DE PÉRIODE		
• Perte de valeur constatée sur la période	(5,0)	(2,6)
• Reprise de perte de valeur suite à des sorties et des cessions		
• Reprise de perte de valeur devenue sans objet		
• Autres mouvements		7,9
MONTANT DE LA PERTE DE VALEUR EN FIN DE PÉRIODE	(118,4)	(118,4)
TOTAL STOCKS, NET	641,2	548,3

NOTE 18. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

La valeur brute et la valeur de réalisation des créances clients et autres débiteurs au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-21	31-déc-20
• Clients et comptes rattachés	928,4	999,1
• Dépréciation clients et comptes rattachés	(-315,8)	(294,8)
TOTAL CRÉANCES CLIENTS	612,6	704,2
• Fournisseurs débiteurs - Avances et acomptes	37,9	17,6
• Personnel – débiteur	0,5	0,2
• Etat – débiteur	116,8	95,8
• Comptes d'associés débiteurs	0,6	0,6
• Créances sur cession d'actifs		
• Autres débiteurs	7,5	7,6
• Compte de régularisation – Actif	1,3	0,1
TOTAL AUTRES DÉBITEURS COURANTS	164,6	122

NOTE 19. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à douze mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-21	31-déc-20
• Titres et valeurs de placement	926,6	755,9
• Banque	1,3	1,8
• Autres comptes de trésorerie	52,0	108,0
TOTAL	979,9	865,7

NOTE 20. CAPITAUX PROPRES

20.1. Politique de Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit :

- ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires ;
- rembourser du capital aux actionnaires ;
- émettre de nouvelles actions ; ou
- vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

Le Groupe utilise différents indicateurs, dont le levier financier (endettement net / capitaux propres), qui fournit aux investisseurs une vision de l'endettement du Groupe comparativement au total des capitaux propres. Ces fonds propres incluent notamment la réserve des variations de valeur des couvertures des flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente (AFS).

20.2. Variation des capitaux propres part du Groupe

EN MILLIONS DE DHS	31-déc-21	31-déc-20
• Capitaux propres consolidés en début d'exercice	1 812,6	1 846,8
• Dividendes versés	(0,0)	(0,0)
• Autres variations	(32,3)	(6,2)
• Augmentation de capital		
• Résultat net (Part du Groupe) de la période	107,8	(28,0)
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE	1 888,1	1 812,6

20.3. Variation des réserves Groupe

Les réserves se décomposent de la façon suivante :

EN MILLIONS DE DHS	31-déc-21	31-déc-20
• Réserve légale	39,0	39,0
• Réserve de conso Groupe		
• Autres réserves Groupe	503,3	556,0
• Autres réserves	845,7	845,7
• Report à nouveau	0,8	8,4
RÉSERVES GROUPE	1 388,8	1 449,0

- Les autres réserves Groupe comprennent l'impact de la première adoption des normes IAS/IFRS. Leur variation entre 2021 et 2020 a pour origine les impacts des retraitements IFRS du résultat au 31 Décembre 2021.
- Les autres réserves comprennent les réserves réglementées et les réserves facultatives de la société Sonasid.

20.4. Variation des intérêts minoritaires

EN MILLIONS DE DHS	31-déc-21	31-déc-20
• Intérêts minoritaires en début d'exercice	1,76	1,71
• Dividendes versés		
• Autres variations	(0,03)	(0,10)
• Résultat de l'exercice	0,28	0,14
INTÉRÊTS MINORITAIRES DE LA CLÔTURE	2,01	1,76

NOTE 21. PROVISIONS

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-21	31-déc-20
• Litiges	0,1	1,9
• Autres risques	86,6	88,2
TOTAL	86,7	90,1
DONT:		
• Part non courante	59,8	61,6
• Part courante	26,9	28,6

La variation de ces provisions entre 2020 et 2021 s'analyse comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	Solde au 31 décembre 2020	Dotations de l'exercice	Reprise provisions	Solde au 31 décembre 2021
• Litiges	1,9		1,8	0,1
• Autres risques	88,2		1,7	86,6
TOTAL	90,1		3,4	86,7
DONT:				
• Part non courante	61,6		1,8	59,8
• Part courante	28,6		1,7	26,9

NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL

Les engagements du Groupe SONASID ne sont pas couverts par des actifs de couverture.

Les niveaux des provisions au 31 décembre 2021 :

Groupe	SONASID	SONASID
Filiale	SONASID	SONASID
Avantages	IDR	Maladie
	31/12/2021	31/12/2021
Provisions au 1 ^{er} Janvier 2021	-9.9095.701	-107.054.773
• Dotations de l'exercice / Charges de l'exercice (y compris les reprises de provision)	-851.115	-8.529.490
• Reprises pour utilisation/Prestations payées	430.000	828.072
• Variation de périmètre	0	0
• Business combination (seulement si significatif)	0	0
• Ecart de conversion	0	0
• OPCI	196.156	-5.577.972
Provisions au 31 décembre 2021	-9.320.659	-120.334.163

Résumé des principales dispositions des régimes

A. Indemnités de Fin de Carrière

Les salariés du Groupe SONASID perçoivent une indemnité au moment de leur départ en retraite.

Cette indemnité est soumise aux charges sociales, et dépend de la catégorie socioprofessionnelle du salarié. Les modalités de calcul en sont présentées ci-dessous :

Catégorie Socioprofessionnelle (CSP)	Indemnité en MAD
• Personnel d'exécution	30 000
• Agent de maîtrise	35 000
• Cadre	40 000
• Cadre directeur	50 000

B. Couverture de Frais de santé

Les salariés du Groupe SONASID perçoivent une indemnité au moment de leur départ en retraite.

SONASID offre une couverture médicale à ses salariés et retraités par le biais de contrats d'assurance. Sous réserve d'être présent au moment du départ à la retraite, la couverture médicale est viagère pour tout le personnel du Groupe SONASID.

Les conjoints et les ayants droit bénéficient de la couverture médicale tant que l'ouvrant droit (i.e. le retraité) est en vie. En cas de décès de ce dernier, ils ne sont plus couverts par le contrat. L'assurance couvre les frais médicaux engagés à un taux généralement compris entre 70 % et 80 %. Par ailleurs, le contrat d'assurance prévoit des frais de gestion à la charge de l'employeur à hauteur de 38 % des sommes remboursées.

BASE ACTUARIELLE

A. Méthode actuarielle

La méthode actuarielle utilisée pour ces évaluations est la « projected unit credit method » (« PUC Proratée ») :

L'indemnité susceptible d'être versée d'après les accords en vigueur dans l'entreprise, est estimée pour chaque participant à partir de ses données personnelles projetées (ancienneté et salaire) à l'âge de versement de la prestation.

Les engagements de la société envers le participant (Valeur Actuarielle des Prestations Futures ou VAP) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- de la probabilité de présence du participant dans l'entreprise et de survie jusqu'au versement de la prestation,
- de l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Ces engagements globaux, calculés pour la carrière totale projetée du participant, sont ensuite repartis uniformément sur chacun des exercices, passés et futurs, entraînant une attribution de droits auprès du régime pour le participant.

La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (Dette Actuarielle) correspond aux engagements de la société pour services « rendus ».

La part des engagements affectée à l'exercice qui suit la date de l'évaluation est appelée Coût des services rendus ou Coût Normal. Elle correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire que le participant aura effectuée à la fin de cet exercice.

Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau de la société.

La durée résiduelle moyenne probable est la moyenne des durées restantes jusqu'au versement de la prestation considérée, pondérée par les probabilités de décès et de mobilité. Elle est nulle pour les retraités.

B. Hypothèses actuarielles

HYPOTHESES ECONOMIQUES			
DATE D'ÉVALUATION	31.12.2021		
TAUX D'INFLATION	1,50%		
TAUX D'INFLATION MÉDICALE	4%		
TAUX D'ACTUALISATION			
• Frais de Santé	4,10%		
• Indemnités de Fin de Carrière	3,10 %		
TAUX MOYEN DE CHARGES SOCIALES	15,00 %		
TAUX D'AUGMENTATION DES RÉMUNÉRATIONS (BRUT D'INFLATION)	3,50%		
TAUX DE REVALORISATION DES INDEMNITÉS FORFAITAIRES	1,50%		
HYPOTHESES DEMOGRAPHIQUES			
MORTALITÉ	TG CIMR 2012		
INVALIDITÉ	Non prise en compte		
TAUX DE MOBILITE PAR TRANCHES D'AGES			
TRANCHES D'ÂGES	Cadres	Non Cadres	
• 29 ans et avant	20.00%	10.00%	
• 30 à 34 ans	10.00%	5.00%	
• 35 à 39 ans	7.50%	3.75%	
• 40 à 44 ans	5.00%	2.50%	
• 50 ans et plus	0.00%	0.00%	
TAUX D'OCCUPATION JUSQU'À LA RETRAITE	Identique à celui de la date d'évaluation		
AGE DE DÉPART À LA RETRAITE	Cadres	60 ans	

NOTE 23. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières courantes et non courantes du Groupe se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-21	31-déc-20
• Emprunts auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
• Dettes de location financement	0,00	0,00
• Dettes liées aux contrats à droit d'usage	115,7	123,2
TOTAL DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	115,7	123
• Emprunts obligataires	0,00	0,00
• Emprunts auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
• Dettes de location financement	0,00	0,00
• Instruments dérivés de couverture	0,00	0,00
TOTAL DETTES FINANCIÈRES COURANTES	0,00	0,00
TOTAL	115,7	123,2

Les emprunts courants auprès des établissements de crédit concernent essentiellement les découverts bancaires et autres crédits de trésorerie.

NOTE 24. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres crédateurs du Groupe se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-21	31-déc-20
DETTE FOURNISSEURS NON COURANTS		
• Compte de régularisation - passif - part > 1 an	23,2	25,8
TOTAL AUTRES CRÉDITEURS NON COURANTS	23,2	25,8
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS NON COURANTS	23,2	25,8
EN MILLIONS DE MAD	31-déc-21	31-déc-20
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS		
• Clients crédateurs Avances & Acomptes	28,3	20,5
• Personnel crédateur	16,7	8,6
• Organismes sociaux	6,3	11,8
• Etat crédateur	333,5	261,7
• Comptes d'associés crédateurs	2,0	0,1
• Dettes s/ acquis. d'actifs		
• Autres créanciers	0,7	0,7
• Compte de régularisation – passif	6,3	0,7
TOTAL AUTRES CRÉDITEURS COURANTS	393,8	304,2
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS NON COURANTS	1 423,8	1 373,0

Le compte de régularisation-passif - part > 1 an comprend la part à plus d'un an des subventions d'investissements.

NOTE 25. INSTRUMENTS FINANCIERS

25.1. Juste valeur des actifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances d'exploitation, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est une estimation de leur juste valeur.

La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Titres de participation dans des sociétés non consolidées :
 - Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse publié le jour de la clôture considérée.
 - Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont valorisés à la quote-part de situation nette IFRS, ou à défaut à la quote-part de la situation nette établie selon les règles marocaines. En l'absence d'information sur la situation nette IFRS ou Maroc Gaap, les titres sont valorisés à leur coût.

- Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux, de change et de matières est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-21	31-déc-20
• Autres actifs financiers	41,6	41,3
• Clients et autres débiteurs	780,7	826,2
• Trésorerie et Equivalents de trésorerie	979,9	865,7
TOTAL	1 802,1	1 733,3

25.2. Juste valeur des passifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres créditeurs et des emprunts à court terme apparaît comme une estimation de leur juste valeur.

La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation.

L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Dettes de financement : la juste valeur des dettes de financement (emprunts obligataires, dettes auprès des établissements de crédit...) correspond à leur coût amorti (valeur nominale diminuée des frais d'émission de l'emprunt si ces derniers représentent au moins 1% de cette valeur).
- Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-21	31-déc-20
• Fournisseurs et autres créditeurs	1 447,0	1 398,8
• Dettes financières non courantes	115,7	123,2
• Dettes financières courantes	0,0	0,0
TOTAL	1.562,7	1.522,0

25.3. Gestion des risques

De par ses activités, le Groupe est exposé au risque de change.

Pour réduire et gérer son exposition au risque de variation de change, le Groupe Sonasid utilise des instruments financiers dérivés dans le but de couvrir les expositions budgétaires en devises hautement probables et/ou les engagements fermes à l'importation. Comptablement, ces instruments dérivés ne sont pas qualifiés de couverture.

Ces risques sont contrôlés par une équipe dédiée et indépendante, ayant la faculté le cas échéant de rapporter directement à la Direction Générale.

L'intégralité de ces dérivés est comptabilisée à la juste valeur au bilan.

La juste valeur des instruments dérivés de change se présente comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-21	31-déc-20
INSTRUMENTS DÉRIVÉS – ACTIF	1,6	1,4
• change	1,6	1,4
INSTRUMENTS DÉRIVÉS – PASSIF		
• change		

Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie. Ces politiques reposent sur une sélection rigoureuse des contreparties en fonction de plusieurs critères (ex : actifs et capitaux propres, notations des agences de notation...), et selon les échéances de transaction.

Les principales mesures prises pour le groupe concernent la limitation du risque de crédit clients. Ainsi, dès début Janvier 2007, le Groupe a souscrit à une Assurance couvrant le Crédit Client.

NOTE 26. CONTRATS DE LOCATION

Conformément à l'IFRS 16, les contrats de location exclus du champs d'application sont ceux dont la durée restante est inférieure à 12 mois ou dont la valeur est faible. Les charges locatives annuelles de ces contrats se détaillent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-21	31-déc-20
• Charges locatives des biens hors scope < 12 mois	(3,00)	(1,60)
• Charges locatives des biens hors scope de faible valeur	(1,21)	(0,12)
• Charges relatives aux paiements de loyers variables		
• Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation		
• Sortie de trésorerie relatives aux contrats de location		
TOTAL	(4,21)	(1,72)

L'échéancier des paiements futurs de la dette comptabilisée sous IFRS 16 se détaille ci-dessous :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-21	31-déc-20
• Dans 1 an	10,08	9,93
• Entre 1 et 5 ans	32,00	37,92
• Supérieur à 5 ans	72,74	75,34
TOTAL	114,82	123,19

La charge d'intérêt de l'exercice relative à la dette de location est de (6,91).

NOTE 27. AUTRES ENGAGEMENTS**Engagements donnés**

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-21	31-déc-20
• Avals, cautions et garanties donnés	265,5	256,3
• Dettes garanties par des actifs nantis ou hypothéqués	0	0
• Autres engagements donnés	545,1	421,5
TOTAL	811,6	677,8

Engagements reçus

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-21	31-déc-20
• Avals, cautions et garanties reçus	288,4	238,0
• Nantissement et hypothèques reçus	0	0
• Autres engagements reçus	0	0
TOTAL	288,4	236,3

NOTE 28. PASSIFS EVENTUELS

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des garanties bancaires et autres éléments survenant dans le cadre habituel de ses activités. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs.

Par ailleurs, le Groupe a d'autres passifs éventuels liés aux lois sur l'environnement (les décrets d'application n'ayant pas encore été promulgués). Toutefois, ces éléments ne devraient pas amener le groupe à comptabiliser un passif.

NOTE 29. PARTIES LIEES

La rémunération des administrateurs et des membres du comité de direction incluses dans les charges de la période se décompose comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-21	31-déc-20
• Administrateurs	2,0	1,2
• Membres du comité de direction	6,6	5,1
TOTAL	9,3	6,3

S'ajoutant à ces rémunérations, d'autres opérations avec les parties liées :

- Assistance technique à travers des conventions réglementées
- Achat et vente auprès des filiales du groupe aux conditions normales du marché

NOTE 30. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**30.1. Détail de l'incidence de la variation du BFR sur la trésorerie de l'exercice**

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-21	31-déc-20
• Variation des stocks	(92,86)	(94,35)
• Variation des créances	45,57	113,41
• Variation des dettes	46,29	246,28
VARIATION DU BFR	(0,99)	264,71

30.2. Réconciliation de la trésorerie affichée au bilan et au TFT

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-21	31-déc-20
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	979,9	865,7
• Trésorerie Passive (Montant inclus dans les dettes courantes envers les établissements de crédit)	(0,0)	(0,0)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – BILAN	979,9	865,7
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – TFT	979,9	865,7

NOTE 31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 31 Décembre 2021.

NOTE 32. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2020

	31 Décembre 2021			31 Décembre 2020		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
• SONASID	100%	100%	IG	100%	100%	IG
• LONGOMETAL ARMATURE	96,93%	96,93%	IG	96,93%	96,93%	IG

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



Building a better
working world

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
SONASID S.A.
Route nationale n° 2
El Aaroui – BP 551
Nador

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société SONASID S.A. et de sa filiale (Groupe SONASID), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres consolidés et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 1.890 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 108. Ces états ont été établis dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Deloitte.

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3^{ème} étage
La Marina – Casablanca
Maroc

▪ Evaluation des immobilisations corporelles

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2021, les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles de la société s'élèvent à MMAD 1.171 qui représentent 30% du total Bilan.</p> <p>La direction revoit la valorisation des immobilisations corporelles à chaque arrêté en cas d'indice de perte de valeur, selon les modalités décrites dans le paragraphe « Tests de dépréciation et perte de valeur des actifs » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Les immobilisations corporelles impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier les indices de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur recouvrable. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de immobilisations corporelles constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pris connaissance des procédures mises en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation notamment des jugements relatifs à la détermination des UGT auxquelles les immobilisations corporelles sont affectées, à la détermination des indices de perte de valeur et à la détermination de la valeur recouvrable. ▶ Examiné les contrôles clés mis en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation. ▶ Apprécie le caractère raisonnable des conclusions de la direction sur la présence / l'absence d'indicateurs de perte de valeur. ▶ Revu la cohérence des hypothèses et des données clés des modèles de flux de trésorerie avec les données historiques et les données du marché. ▶ Examiné les analyses de sensibilité préparées par la direction afin d'évaluer le niveau de marge entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'UGT.

▪ Provision pour risques significatifs

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>SONASID est exposée à des risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne le risque lié à l'acquisition de fonciers.</p> <p>Comme mentionné dans le paragraphe « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés, les provisions pour risques pour un montant de MMAD 59 comprennent une provision au titre du risque foncier qui constitue un point clé de notre audit compte tenu du degré de jugement exercé par la Direction dans l'estimation de ce risque et du caractère potentiellement significatif de son incidence.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, les procédures mises en place ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin de recenser les risques auxquels elle est exposée. ▶ Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction, de la documentation correspondante y compris les analyses menées par les conseils externes. ▶ Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour estimer le montant des provisions comptabilisées. ▶ Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

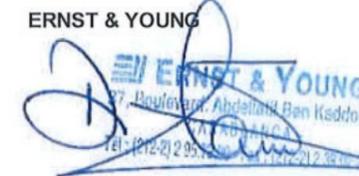
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 21 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

 17, Boulevard Abdelkrim Ben Kaddour,
 Casablanca
 Tél: (0212) 2 95 12 34 56 / 2 95 12 34 56

Hicham DIOURI
 Associé

DELOITTE AUDIT

 Deloitte Audit
 Bd Sidi Mohammed Benabdellah
 Bâtiment CT, Ivoire 3, La Marina
 Casablanca
 Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34
 Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

Sakina Bensouda Korachi
 Associée

5 ETAT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1. MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG AUDIT

37 bd Abdellatif Ben Kaddour, 20050 Casablanca – Maroc

- Année de nomination : 2020
- Année de renouvellement : 2023

DELOITTE AUDIT

La Marina Casablanca Bâtiment C / Ivoire III Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah, 27223 Casablanca – Maroc

- Année de nomination : 2020
- Année de renouvellement : 2023

2. HONORAIRES PERÇUS PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément à la circulaire de l'AMMC n°03/19 du février 2019 relative aux opérations et informations financières, voici ci-après un récapitulatif des honoraires perçus par les commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission de commissariat aux comptes, certification et examen des comptes sociaux et consolidés :

	Ernest & Young Audit						Deloitte Audit						Total		
	Montant en KMAD			Pourcentage par année			Montant en KMAD			Pourcentage par année					
	2021	2020	2019	2021	2019	2018	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	710	660	645	100%	100%	100%	425	530	426	100%	100%	100%	1.135	1.190	1.071
Sonasis	500	450	435	70%	68%	67%	425	530	426	100%	100%	100%	925	980	861
Longoméтал Armatures	210	210	210	30%	32%	33%	0	0	0	0%	0%	0%	210	210	210
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0
Sonasis	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0
Longoméтал Armatures	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0
Autres prestations rendues	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0
Autres	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0
Total des honoraires	710	660	645	100%	100%	100%	425	530	426	100%	100%	100%	1.135	1.190	1.071

6 PROJET DE RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 149 677 534,84 dirhams.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(QUITUS)

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2021.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

Elle décide de ratifier les conventions réglementées suivantes, préalablement autorisées par le conseil d'administration :

- Convention de bail à usage professionnel conclue le 17 novembre 2021 entre SONASID S.A. et Energie Eolienne du Maroc ;
- Convention de bail emphytéotique conclue entre SONASID et Energie Eolienne du Maroc.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(AFFECTATION DES RÉSULTATS)

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 qui fait apparaître un bénéfice net comptable de 149 677 534,84 dirhams, comme suit :

• Résultat de l'exercice 2021 :	+149 677 534,84 dirhams
• Prélèvement au titre de la réserve légale :	- 0,00 dirhams
• Solde disponible en report à nouveau :	+ 767 702,25 dirhams
• Soit un bénéfice distribuable de :	+ 150 445 237,09 dirhams
• A la distribution de dividendes pour un montant de :	- 148 200 000,00 dirhams
• Solde de :	2 245 237,09 dirhams

Soit un dividende de 38 dirhams par action. Le dividende ainsi fixé serait mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2022.

Et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué, soit 2 245 237,09 dirhams.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(JETONS DE PRÉSENCE)

L'assemblée générale décide d'allouer au conseil d'administration la somme fixe annuelle brute globale de 1 908 000,00 dirhams au titre des jetons de présence de l'exercice 2021.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(DÉMISSION D'ADMINISTRATEUR)

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Aymane Taud de son mandat d'administrateur avec effet le 16 septembre 2021.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR)

L'assemblée générale décide de ratifier la cooptation de Mme Sanaa BAKKAL en qualité d'administrateur en remplacement de M. Aymane Taud, en vertu d'une résolution du conseil d'administration réuni le 16 septembre 2021, et ce pour la durée restante du mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(POUVOIRS POUR FORMALITÉS)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

7 LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Communiqués de presse	Date du communiqué
Indicateurs du 4 ^{ème} trimestre 2020	26 février 2021
Résultats 2020	18 mars 2021
Mise à disposition du RFA 2020 & Comptes	30 avril 2021
Avis de réunion de l'AGO	7 mai 2021
Indicateurs du 1 ^{er} trimestre 2021	31 mai 2021
Communiqué Post AGO	10 juin 2021
Indicateurs du 2 ^{ème} trimestre 2021	31 août 2021
Résultat du 1 ^{er} semestre 2021	16 septembre 2021
Mise à disposition du RFS 2021 & Comptes	30 septembre 2021
Indicateurs du 3 ^{ème} trimestre 2021	29 novembre 2021
Indicateurs du 4 ^{ème} trimestre 2021	25 février 2022
Résultats 2021	17 mars 2022

Ces communiqués peuvent être consultés à l'adresse suivante :
<http://www.sonasid.ma/Finances/Communiqués-financier>

SONASID

CONTACT PRESSE

Assia BARAKA
a.baraka@sonasid.ma
+212 5 22 95 41 00

CONTACT ESG

Amal BAHBOUHI
a.bahbouhi@sonasid.ma

**CONTACT ANALYSTES
ET INVESTISSEURS**

Alae BENNANI
a.bennani@sonasid.ma

Siège social :

Route Nationale n° 2 - El Aaroui
BP 551 - Nador

Siège administratif :

Twin Center, angle Bd Zerktouni et
Massira Al Khadra, Tour A 18ème étage,
Casablanca

www.sonasid.ma